

Rapport Annuel 2008



Ingénierie et Conseil en Technologies







Rapport d'activité 2008

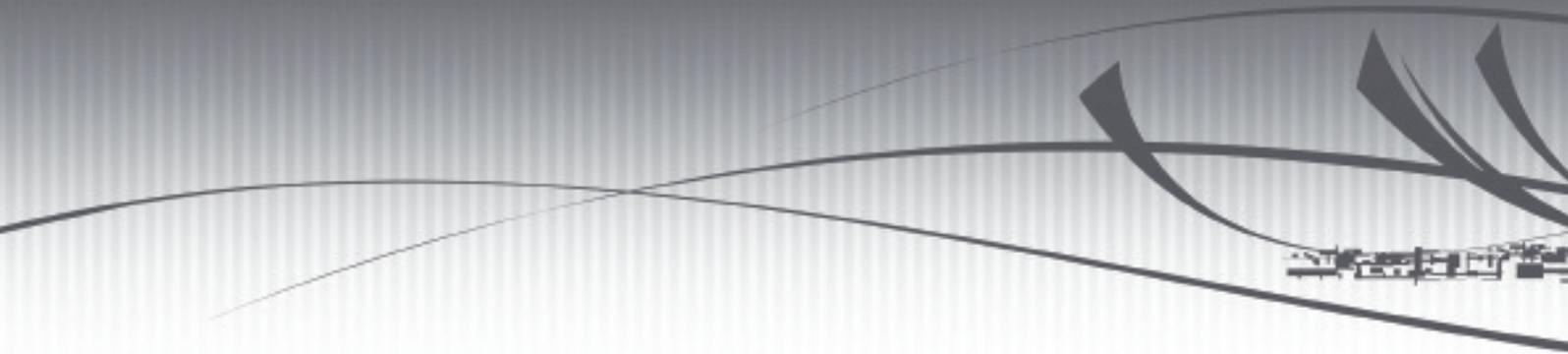


Le présent document ainsi que le rapport d'activité qui l'accompagne constituent le document de référence ALTEN sur l'exercice 2008. Celui-ci a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 juin 2009, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Par ailleurs, en application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document :

- Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2007, ainsi que les rapports de nos commissaires y afférents, présentés de la page 137 à 194 du document de référence n°D.08-0297 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2008.
- Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2006, ainsi que les rapports de nos commissaires y afférents, présentés de la page 88 à 149 du document de référence n°D.07-0593 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 juin 2007.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.





■ RAPPORT D'ACTIVITÉ

I - LA GOUVERNANCE DU GROUPE

Page

- Message du Président 5
- Le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif 6
- Le Groupe 9
- Les Chiffres Clés 10

II - LE MARCHÉ DE L'INGÉNIERIE ET DU CONSEIL EN TECHNOLOGIES (ICT)

- Les évolutions, les tendances 14
- L'environnement concurrentiel 15

III - LE POSITIONNEMENT D'ALTEN

- Les types d'intervention 18
- Les différentes offres : 20
 - ALTEN Techno, ALTEN Telecom, ALTEN SIR, ALTEN en régions, GIST
 - ALTEN Solutions : MI-GSO, CISIA, Avenir Conseil, Winwise, Idestyle, Anotech
- La présence internationale 28
 - ALTEN à l'international
 - L'offre Offshore et Nearshore

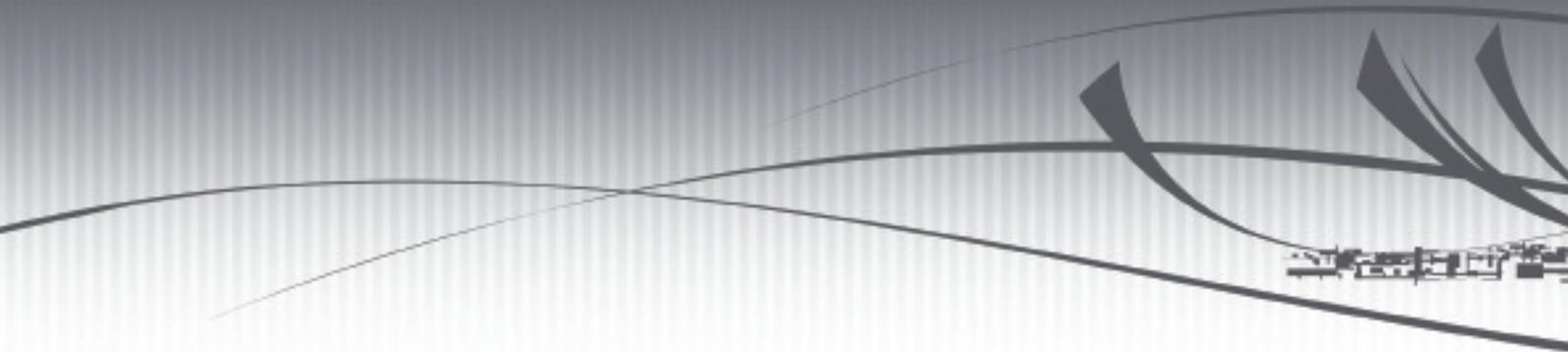
IV - ALTEN, CATALYSEUR DE TALENTS

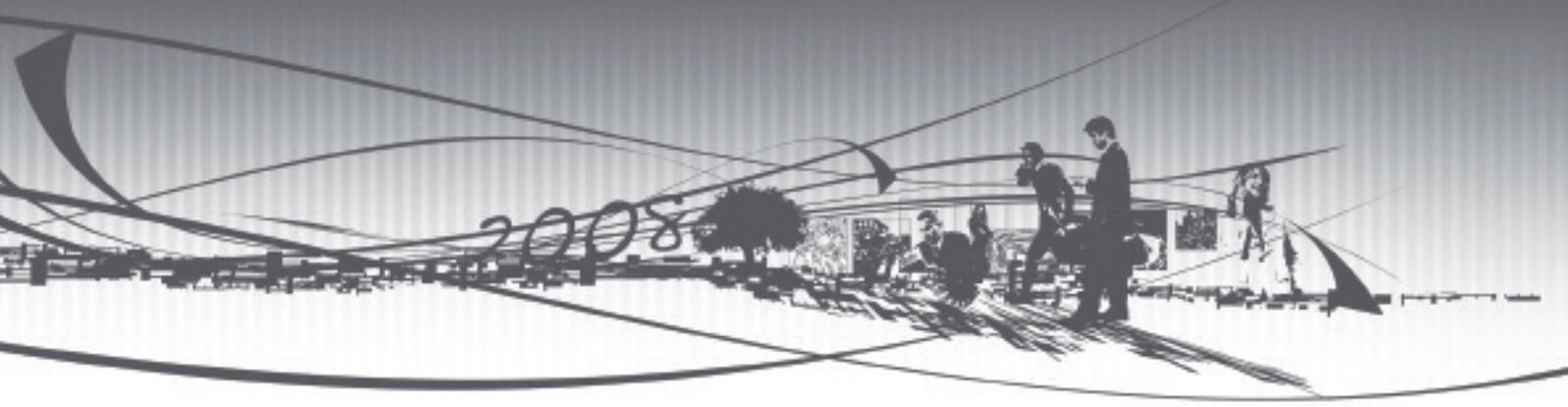
- Employeur de référence 36
- Les partenariats et actions Écoles 37

V - LE CARNET DE L'ACTIONNAIRE

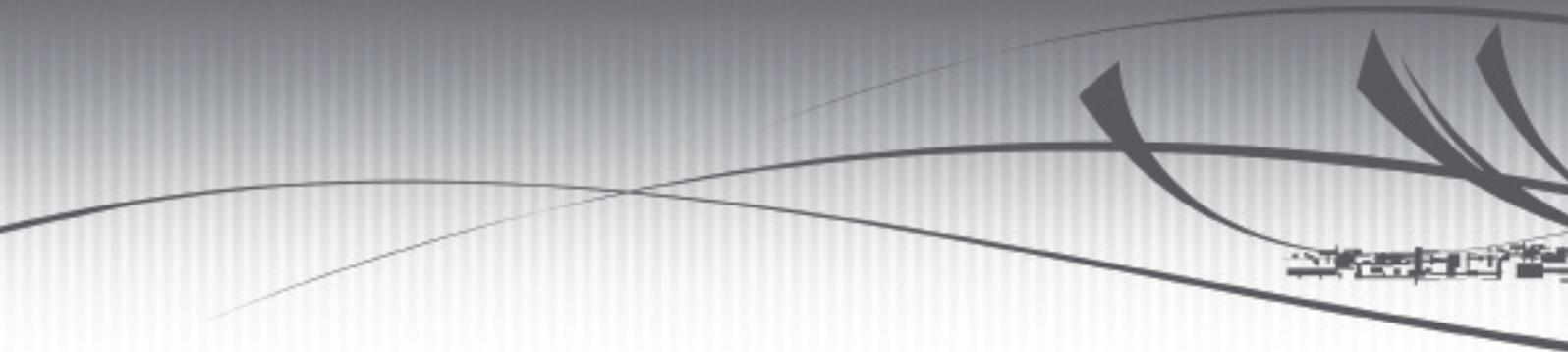
39

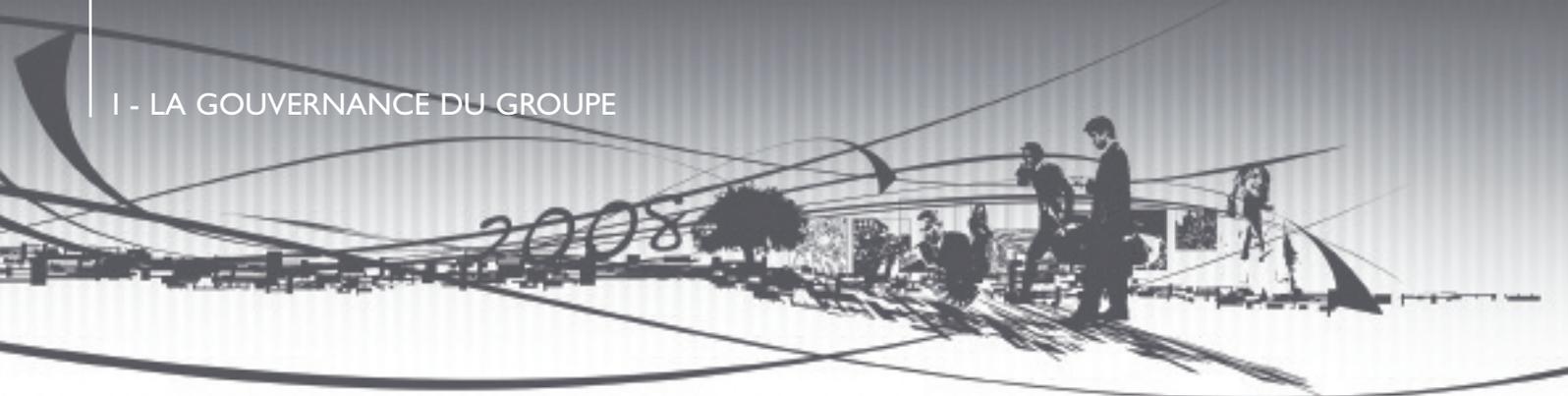
■ RAPPORT FINANCIER





I - LA GOUVERNANCE DU GROUPE





Message du Président

Simon AZOULAY
Président Directeur Général



■ 1988-2008* : ALTEN, un Groupe solide, un acteur de référence

Le Groupe ALTEN a su gagner en vingt ans la confiance de ses clients par sa capacité à les accompagner sur des projets toujours plus stratégiques et complexes. Une fois encore, 2008, date anniversaire des 20 ans de la création de la société, a confirmé cette solidité et la constante croissance du groupe. Assurant une progression de plus de 20% en moyenne et générant 846.3 millions d'euros de chiffre d'affaires, le Groupe a consolidé sa présence internationale avec 26.3% de son activité, notamment en Allemagne, au Benelux, en Espagne, en Italie, au Royaume-Uni et en Suède.

3000 ingénieurs ont rejoint les forces vives du groupe en 2008 (850 après impact du turnover) ainsi que 1100 consultants par le biais de 8 acquisitions dont 5 réalisées à l'étranger. Le Groupe est constitué à 88% d'ingénieurs et de consultants de haut niveau. Il reste l'un des acteurs les plus dynamiques du recrutement de profils scientifiques en Europe.

Sur un marché porteur et concurrentiel, ALTEN a conquis des parts de marché principalement sur les secteurs de l'Energie, du Ferroviaire, de l'Aéronautique et de la Banque. Par ailleurs, le Groupe ALTEN a été référencé comme prestataires E2S « preferred suppliers for engineering » pour le Groupe EADS dans le monde, une marque de confiance pour nos clients et une reconnaissance forte pour nos équipes.

* Créée en 1988 par trois ingénieurs issus de grandes écoles, ALTEN est devenu en 20 ans le partenaire technologique de référence des plus grandes entreprises européennes.

■ Une compétitivité confirmée face à des clients exigeants

Le résultat opérationnel d'activité est maintenu au-delà des 11%, il reste à un niveau très élevé et toujours le meilleur de son marché grâce à un fort taux d'activité (94%).

Le Groupe ALTEN a subi une pression continue sur les tarifs, une tension sur les salaires liée à la pénurie d'ingénieurs et l'intégration de sociétés acquises à la rentabilité moindre. Grâce à une parfaite maîtrise de ses charges fixes, le résultat opérationnel d'activité est en augmentation de 15% à 97,2 millions d'euros, soit 11,5% du chiffre d'affaires. Il convient de noter une amélioration sensible du résultat opérationnel à l'International.

■ Une offre claire et un positionnement cohérent

Le Groupe ALTEN a renforcé son positionnement en mode consulting mais a également consolidé son offre en management de projets, en « workpackage » et en forfait. Les solutions Offshore et Nearshore du groupe ont permis un accompagnement optimum des programmes globaux de nos clients. Avec près de 11.000 ingénieurs et consultants à fin 2008, ALTEN reste leader européen de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies. Fort de son positionnement, de sa taille critique et de sa présence à l'International, ALTEN est un acteur incontournable sur son marché, composé d'une dizaine d'acteurs principaux et d'une multitude d'acteurs locaux.

■ Les enjeux pour 2009 : préserver l'activité

Le Groupe ALTEN bénéficie des bases les plus solides pour affronter la crise actuelle. L'année 2009 sera marquée par une baisse de l'activité de nos clients, principalement dans l'automobile.

Toutefois, en raison d'une présence multisectorielle et de la pluridisciplinarité de compétences, le fléchissement de l'activité sera maîtrisé grâce à la demande des secteurs Energie, Ferroviaire, Aéronautique et Défense.

La marge d'exploitation sera freinée en raison de la baisse du taux d'activité et des pressions tarifaires imposées par les Directions Achats des grands groupes, dans un contexte concurrentiel difficile.

La conjonction d'une réduction constante des panels fournisseurs et de la crise économique doit permettre à notre Groupe de renforcer sa part de marché chez ses principaux clients en France et à l'International.

Parallèlement, nous souhaitons continuer notre développement en profitant d'opportunités de croissance externe sur des secteurs porteurs et conforter notre positionnement de multisécialiste.

Nous restons confiants sur la solidité du modèle ALTEN et sur notre capacité à construire avec nos clients un avenir performant, générateur de projets innovants et de compétitivité. Nous restons pragmatiques et prudents dans cette période et sommes déterminés à contribuer pleinement à la reprise.



Simon AZOULAY

Le Conseil d'Administration - Le Comité Exécutif - Le Comité Administratif

■ Composition du Conseil d'Administration

Simon AZOULAY
Président Directeur Général

Gérald ATTIA
Directeur Général Délégué
Directeur de la Coordination Commerciale,
du Développement et de la Direction Technique

Catherine BEHAR (épouse AZOULAY)
Administrateur

■ Le Conseil d'Administration

Le Conseil est, à ce jour, composé de 3 membres. Des indications détaillées sur la composition du Conseil figurent dans le rapport de gestion.

Le Conseil d'administration a pour mission principale de déterminer les orientations de l'activité de la Société, définir sa stratégie, et veiller à leur mise en œuvre. Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'administration a notamment : arrêté les comptes annuels de l'exercice 2007 et les documents de gestion prévisionnelle, revu les opérations de croissance externe et de restructuration interne, examiné et autorisé les communiqués financiers, statué sur les rémunérations à percevoir par les mandataires sociaux.

Une réflexion a été initiée par le Conseil d'Administration visant à une mise en conformité prochaine avec le Code consolidé de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008, à savoir, notamment, la nomination d'un Administrateur indépendant.

■ Mode d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'administration de la Société a opté le 28 juin 2002 pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Ainsi, la Direction Générale de la Société est exercée par Monsieur Simon AZOULAY.

La société ALTEN compte un Directeur Général Délégué, Monsieur Gérald ATTIA.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et

au Conseil d'administration. Ils représentent la Société dans ses rapports avec les tiers.

Travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil d'administration s'est réuni treize (13) fois au cours de l'exercice 2008, au siège social, sous la présidence de Monsieur Simon Azoulay, avec un taux de présence moyen de ses membres de 55 %.

Au cours de l'exercice, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur Juridique du Groupe ont régulièrement assisté aux réunions du Conseil d'Administration.

■ Le Comité Exécutif et le Comité Administratif

Le Conseil d'administration s'appuie notamment, pour préparer efficacement la prise de ses décisions, sur les travaux du Comité Exécutif et du Comité Administratif.

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif, qui se réunit une fois par mois, est composé du Président Directeur-Général, des directeurs des différents Pôles d'activité du Groupe, du Secrétaire Général, du Directeur Financier du Groupe, ainsi que du Directeur des Ressources Humaines. Il est présidé par le Président-Directeur Général.

Ses principales missions sont :

- de définir les stratégies commerciales, d'organisation et de développement,
- d'analyser les résultats commerciaux et financiers et de décider des mesures opérationnelles à mettre en œuvre,
- de suivre les projets en cours.



Gérald ATTIA



Benoît MAISTRE



Philippe CARETTE



Hélène GRIGNON-BOULON



Bruno BENOLIEL



Pierre MARCEL



Rémy VIALETES

■ Composition du Comité Exécutif

Simon AZOULAY
Président Directeur Général

Gérald ATTIA
Directeur Général Délégué
Directeur de la Coordination
Commerciale, du Développement
et de la Direction Technique

Benoît MAISTRE
Directeur G[®] Adjoint
en charge des filiales Techno

Philippe CARETTE
Directeur G[®] Adjoint
en charge de l'Europe du Nord et
Est et des filiales Solutions

Hélène GRIGNON-BOULON
Directeur G[®] Adjoint
Directeur des Ressources Humaines

Bruno BENOLIEL
Directeur G[®] Adjoint
en charge des Finances, des SI
et du Juridique

Pierre MARCEL
Directeur G[®] Adjoint
en charge des Régions

Rémy VIALETES
Secrétaire Général

Le Comité Administratif

Le Comité Administratif, qui se réunit une fois par mois, est composé du Président Directeur-Général, du Directeur Financier du Groupe, du Secrétaire Général, du Directeur Juridique ainsi que du Directeur des Ressources Humaines. Il est présidé par le Président-Directeur Général. En fonction de l'ordre du jour, le Directeur Général Délégué, le Directeur des Systèmes d'Information et les Directeurs de Pôle peuvent être conviés aux réunions du Comité Administratif.

Ses principales missions sont :

- de définir les politiques sociales et de rémunération,
- de proposer au Conseil d'administration la mise en place de procédures administratives internes, de gestion et de contrôle, des règles de gestion et de délégations,
- de proposer la mise en place et/ou l'évolution des systèmes d'information, de façon coordonnée avec les processus de gestion opérationnelle et administratifs définis en amont.

Il est par ailleurs consulté sur la politique de rémunération et d'incitation des cadres dirigeants du groupe.

Par ailleurs, au sein de chaque Pôle d'activité du Groupe, les Comités de Direction se réunissent à intervalles réguliers, sous la présidence des Directeurs de Pôle (eux-mêmes membres du Comité Exécutif) afin notamment de mettre en œuvre la stratégie définie par la Direction Générale.

■ Gouvernance d'entreprise

Le Président détient 38,51% du capital du Groupe et 55,81% des droits de vote (directement et par le biais de la société holding SGTI).

La position capitalistique du Président est garante du respect des intérêts de tous les actionnaires grâce à une gestion prudente, rigoureuse, créatrice de valeur, associée à des objectifs de développement ambitieux.



Le Groupe

■ ALTEN, le partenaire technologique

Depuis plus de vingt ans, ALTEN a su gagner la confiance des grands noms de l'industrie et du tertiaire pour s'élever au rang de leader européen des métiers de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies (ICT).

Le développement d'ALTEN repose sur trois piliers fondamentaux : la qualité des équipes, la pertinence de l'offre et l'engagement auprès de ses partenaires. La force d'ALTEN est d'associer valeurs humaines, culture de l'excellence et expertise au service de la performance des clients.

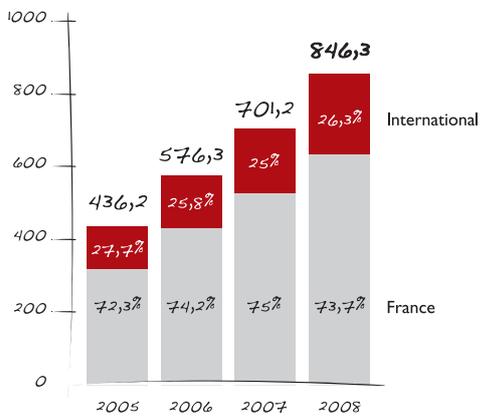
ALTEN est aujourd'hui un acteur technologique incontournable des grands programmes du futur: ALTEN accompagne les Directions Techniques et les Directions des Systèmes d'Information de ses clients dans la réalisation de leurs projets de conception et d'études en France, et également à l'international où ALTEN réalise aujourd'hui plus de 20% de son activité.



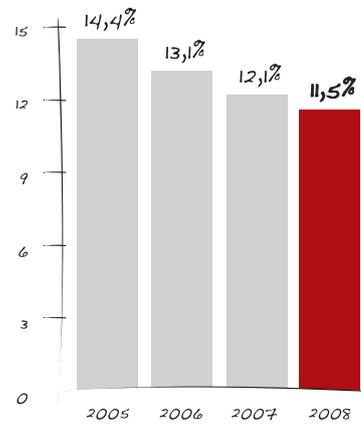
France	Allemagne	Angleterre	Benelux	Espagne	Italie
ALTEN S.A. ALTEN SI & RESEAUX ALTEN SOLUTIONS GIST	ALTEN AEROTEC ENGINEERING	ALTEN SD PARTNERS ANOTECH ENERGY	ALTEN BENELUX AXEN ORION ENGINEERING DDA ENGINEERING ALTEN PTS	ALTEN INGENIERIA ALTEN TIC GRUPO APEX CRONOS BURKE BBR	ALTEN ITALIA ONION
Roumanie	Russie	Suède	Suisse		
ALTEN SI TECHNO ROMANIA	ANOTECH ENERGY	X-DIN	AXEN ELITYS CONSULTING ASTON		

Les chiffres clés

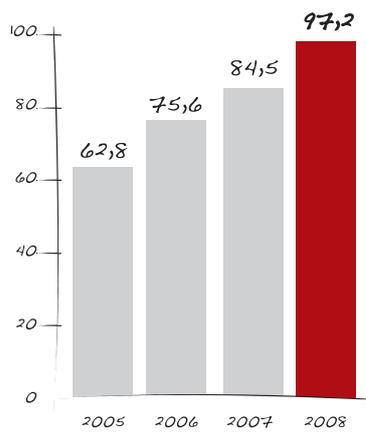
■ Chiffre d'affaires en m€



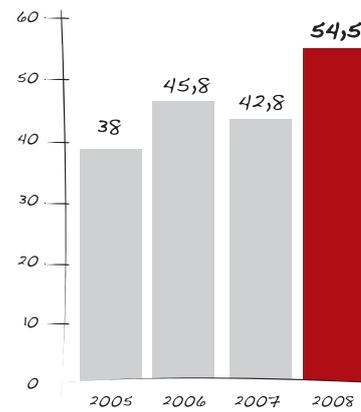
■ Résultat opérationnel d'activité en % du chiffre d'affaires

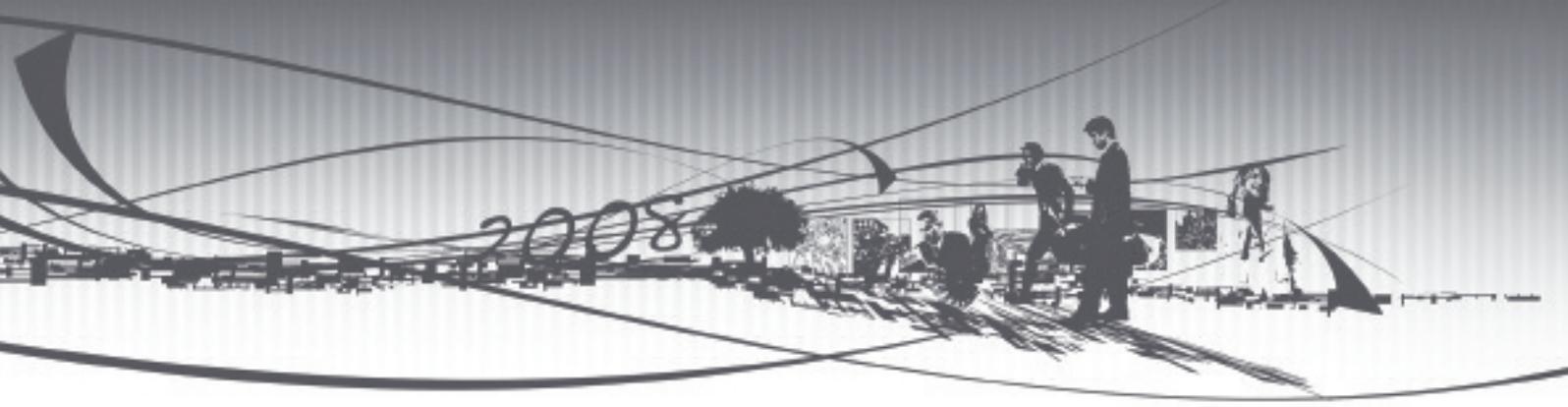


■ Résultat opérationnel d'activité en m€

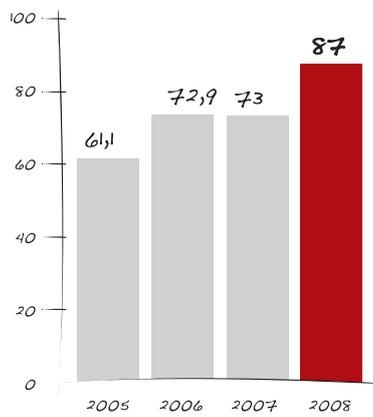


■ Résultat net part du Groupe en m€

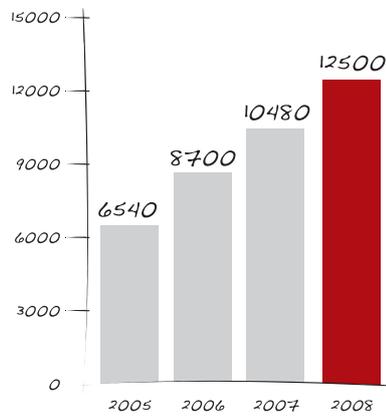




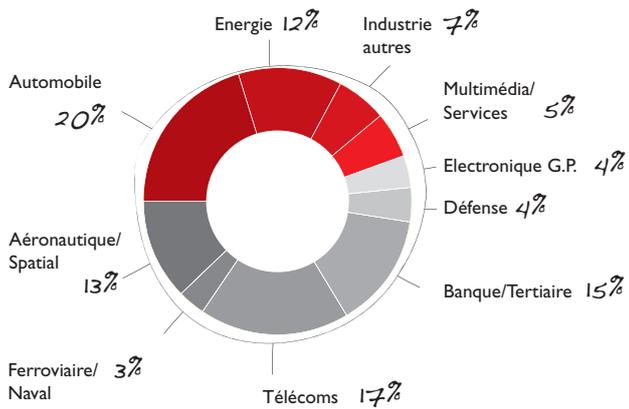
■ Résultat opérationnel en M€



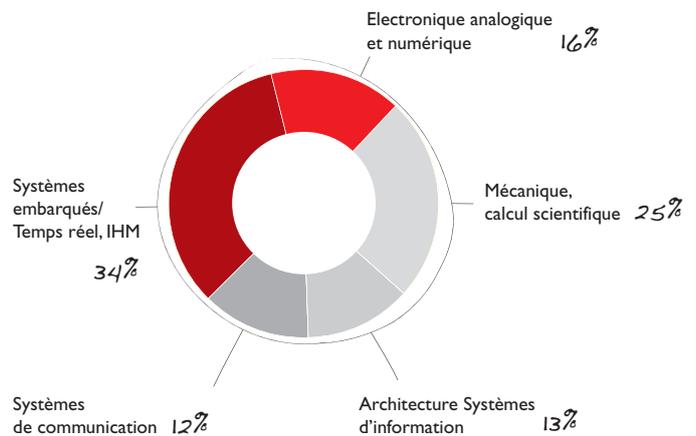
■ Effectifs (fin de période)

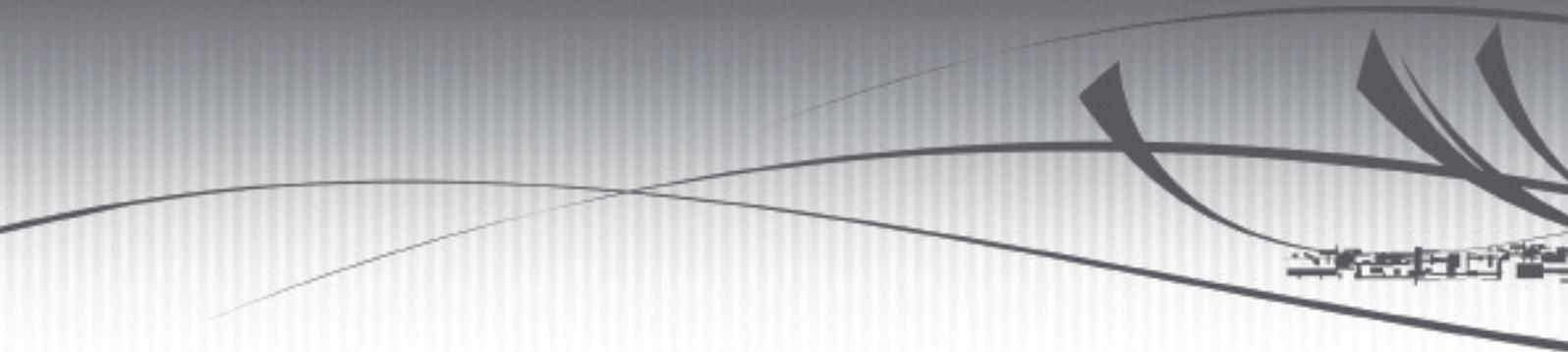


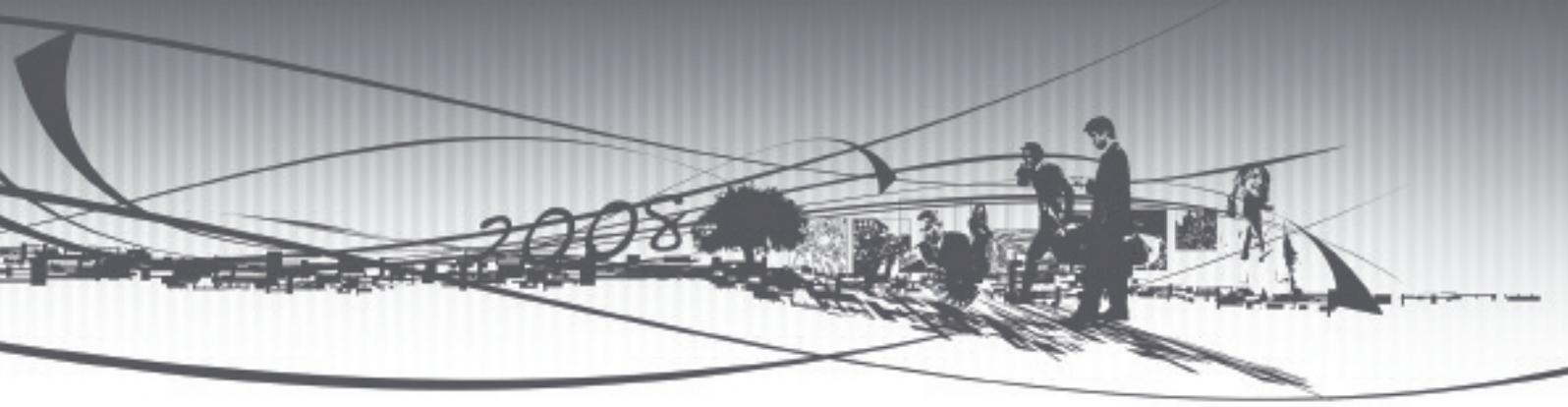
■ Répartition du CA par secteurs d'activité



■ Répartition du CA par compétences métiers







II - LE MARCHÉ DE L'INGÉNIERIE ET DU CONSEIL EN TECHNOLOGIES (ICT)

Les évolutions, les tendances

■ Tendances du marché de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies (ICT)

Le marché sur lequel intervient ALTEN recouvre l'ensemble des prestations de conseil, assistance technique, réalisation de projets au forfait et plateaux externalisés dans le domaine de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies (ICT) ainsi que dans le domaine des Systèmes d'Information et Réseaux (SIR).

Le taux d'externalisation des travaux de R&D des industriels aux sociétés de l'ICT est estimé à 27-30% en France et plus de 15% en Europe, illustrant la volonté des clients de se recentrer sur leur cœur de métier.

Selon le cabinet Pierre Audouin Conseil, l'évolution attendue du marché accessible à ALTEN, en France, peut être synthétisée dans le tableau suivant :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
M€	5422	5808	5786	5982	6274	6608
Croissance	-	7,1%	-0,4%	3,4%	4,9%	5,3%

■ Évolution du marché français

Les Directions Achats poursuivent la réduction des short-lists selon une politique de référencement fondée sur :

- une pluridisciplinarité de compétences,
- une offre diversifiée complète (consulting R&D, mode projet, forfait, workpackage, offshore),
- un accompagnement à l'international,
- une capacité à démontrer des gains de productivité.

Dans certains secteurs, la volonté des Achats à moyen terme est de ne s'appuyer que sur 3 sociétés par domaine d'intervention, ce qui devrait bénéficier aux acteurs majeurs du secteur, dont ALTEN est le leader.

ALTEN a confirmé en 2008 la quasi intégralité de ses référencements et partenariats en Europe, et fait désormais partie des prestataires d'ingénierie référencés E2S dans le monde, pour EADS.

Les Directions Techniques et R&D ont en charge des projets de plus en plus complexes, dans un contexte d'exigence de productivité accrue et de nécessaire prise en compte de la dimension liée au développement durable.

Elles concentrent de plus en plus leurs efforts sur la maîtrise d'ouvrage et la conception des projets.

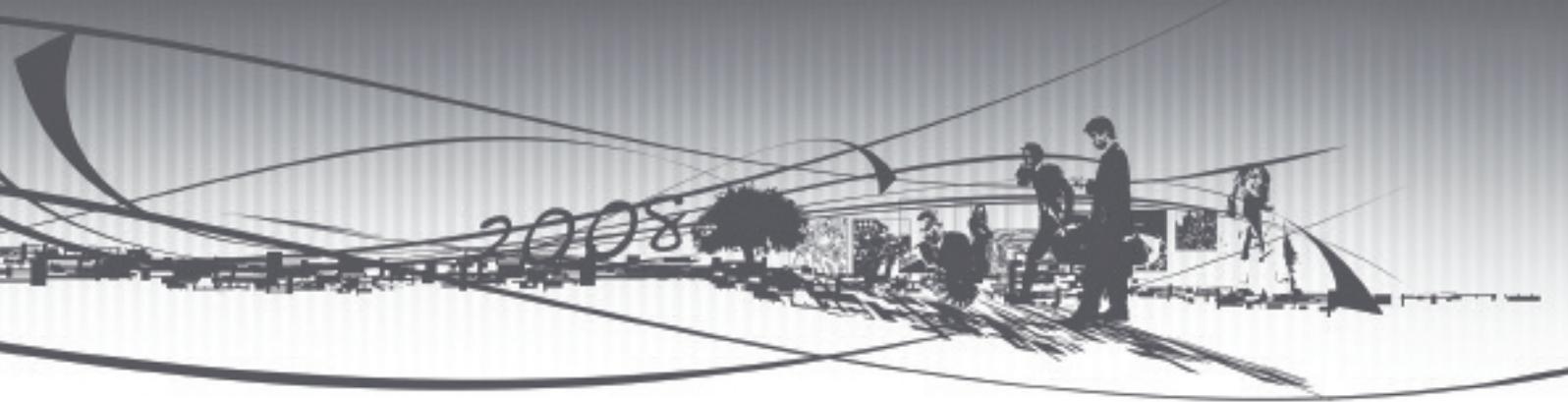
La sous-traitance d'études et de projets en mode plateau intégré ou externalisé (workpackage) constitue une réponse efficace à leur besoin de productivité et de réactivité. Elle permet de déployer des équipes complètes, animées par des chefs de projet selon des processus rigoureux, dans un cadre beaucoup plus souple que celui proposé par le forfait sur cahier des charges détaillé, contraignant à mettre en œuvre à la fois pour les donneurs d'ordres et pour les sous-traitants d'ingénierie.

Le basculement du mode Consulting vers le Workpackage va se poursuivre dans les prochaines années, et favoriser les sociétés telles qu'ALTEN :

- Multi-spécialistes
- Disposant d'un effectif large et pluri-disciplinaire
- Capables d'opérer les transferts de bonnes pratiques d'un secteur d'activité à l'autre, au bénéfice de la productivité des clients

Le déploiement à l'international permet quant à lui :

- D'apporter au travers des structures off-shore une réponse à la préoccupation des clients sur la maîtrise des coûts de revient de la recherche. Dans les faits, la nécessité de spécifier des cahiers des charges détaillés, dans une langue souvent étrangère, et l'éloignement géographique de l'équipe projet constituent des freins réels à l'utilisation de ce type de ressources. ALTEN est présent en Roumanie, Pologne, République Tchèque, Vietnam et a signé un partenariat exclusif en 2008 avec la société indienne Infotech pour la prise en charge de certains travaux de conception pour EADS.
- D'accompagner localement les clients dans leur expansion internationale, dans une logique de partenariat global.



L'environnement concurrentiel

■ L'environnement concurrentiel

Sur les activités d'externalisation de la R&D, le marché est atomisé, composé d'une dizaine d'acteurs principaux et d'une multitude d'acteurs nationaux. Les 10 sociétés leaders ne pèsent ainsi aujourd'hui que 48% du marché (source PAC).

La réduction des short-lists et la crise économique vont probablement amplifier le mouvement de concentration engagé depuis quelques années.

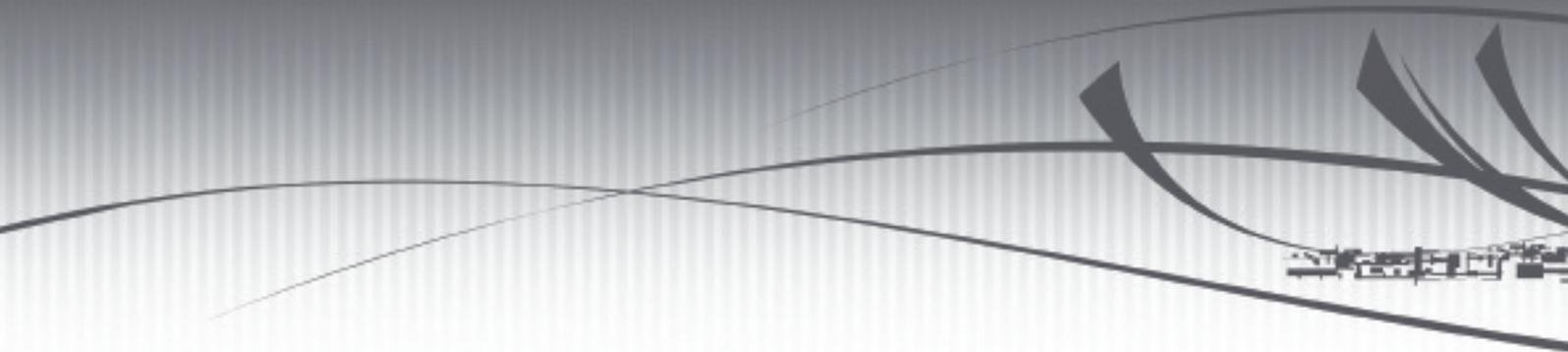
ALTEN a joué en 2008 un rôle important dans la consolidation du marché, avec 8 sociétés acquises en France et à l'étranger représentant 1100 consultants et un CA annuel de 86,2M€ :

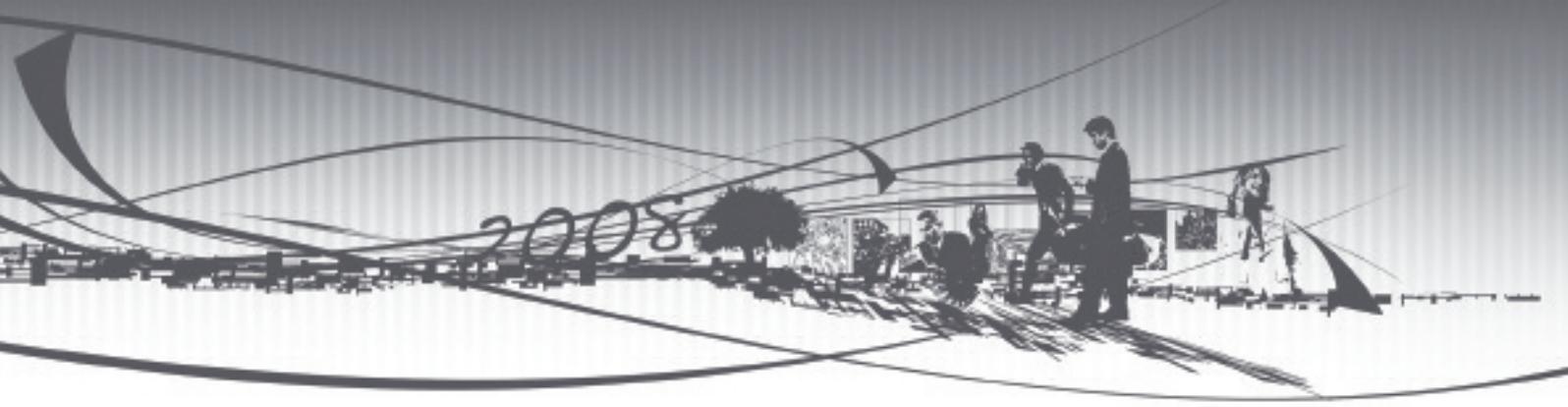
- 2 sociétés spécialisées en management de projet (PMO) en France, au premier trimestre
- 1 société spécialisée en logiciels embarqués / temps réel aux Pays-Bas, au premier trimestre
- 1 société spécialisée en ingénierie documentaire, en Roumanie, au deuxième trimestre
- 1 société d'experts en technologie Microsoft en France, au troisième trimestre
- 2 sociétés spécialisées dans les technologies de l'information en Espagne au troisième trimestre
- 1 société spécialisée dans le domaine de la mécanique, de l'électronique et du calcul scientifique, en Suède, au quatrième trimestre

ALTEN a ainsi poursuivi sa conquête de parts de marché par rapport à ses concurrents directs et a confirmé son statut de leader du marché de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies.

Le contexte actuel des marchés devrait permettre à ALTEN de poursuivre en 2009 sa politique d'acquisitions ciblées et de renforcer sa croissance externe dans des conditions avantageuses, notamment à l'international. Au premier trimestre, ALTEN a ainsi effectué l'acquisition de trois sociétés :

- En France, une société spécialisée dans les activités de conception des systèmes véhicule : contrôle moteur et systèmes de motorisation, logiciels embarqués et temps réel et une société spécialisée dans les activités de Banque-Finance
- En Italie, une société spécialisée dans les activités télécoms et logiciels embarqués.





III - LE POSITIONNEMENT D'ALTEN

Les types d'intervention

■ Le positionnement d'ALTEN

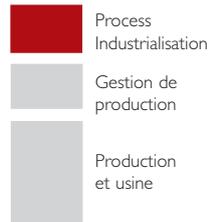
■ Positionnement ALTEN

Les DT (TECHNO)

Direction technique



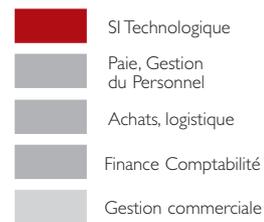
Direction de la production



74% du CA du Groupe ALTEN

Les DSI (SIR)

Direction informatique

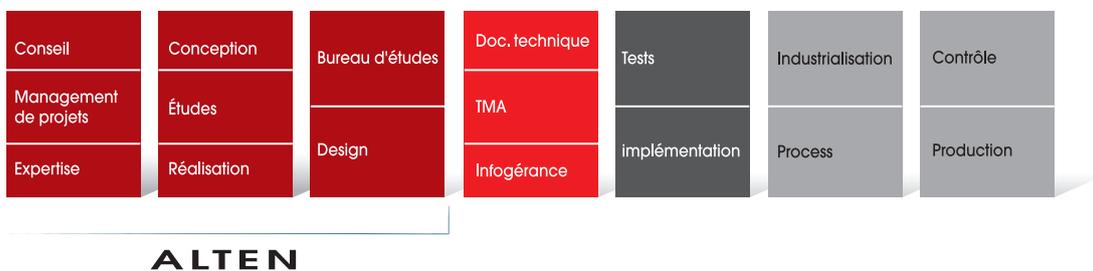


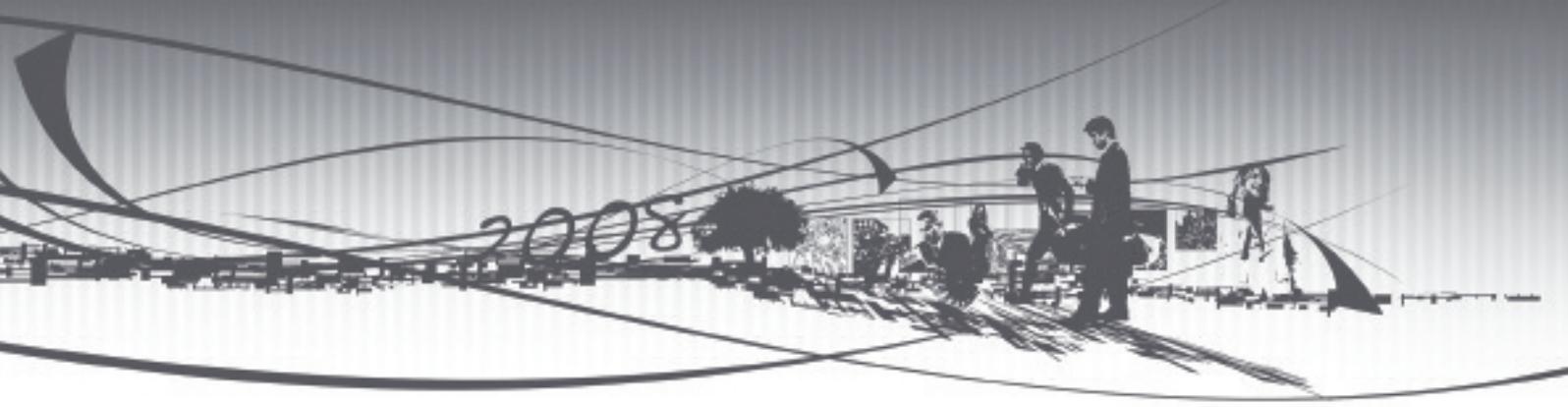
Direction Systèmes & Réseaux



26% du CA du Groupe ALTEN

■ Les prestations d'ALTEN





■ Les modes d'intervention d'ALTEN

	<i>Décembre</i> 2007	<i>Décembre</i> 2008		
	Réalisation d'études et de projets au temps passé, en mode consulting	6 900	7 350	} 2470 pers. en projets structurés
	Management de projets	600	780	
	Workpackage (équipe projet et structure dédiée)	920	1 410	
	Forfait de l'offre sur cahier des charges détaillé	700	800	
	Near-Shore : Pologne, Rép. Tchèque, Roumanie Off-Shore : Vietnam	100	160	
	Total consultants	9 220	10 500	

Réalisations d'études : Les consultants d'ALTEN interviennent dans les locaux du client, sous la responsabilité d'un manager ALTEN, sur une base de temps passé, pour la durée du projet.

Workpackage : Au travers d'une organisation « plateau » ou « centre de service », ALTEN réalise des projets pour le compte de ses clients en mettant à leur disposition des compétences techniques (ingénieurs projet) et des moyens logistiques (locaux, logiciels métier, liaisons sécurisées...). Une organisation en workpackage offre l'assurance d'une équipe structurée, pilotée par un chef de projet, formée aux métiers considérés et connaissant l'environnement du client. Lorsque la maîtrise d'ouvrage est déléguée à ALTEN, elle permet également de gérer la flexibilité des ressources et de dégager des axes de productivité.

Forfait de l'offre sur cahier des charges détaillé : Le Groupe ALTEN peut s'engager auprès de ses clients dans la réalisation de projets en mode forfaitaire. Sur présentation et validation d'un cahier des charges, détaillant les spécifications techniques et le delivery, ALTEN gère le projet en engagement de résultat. Sous la responsabilité de la Direction Technique, une équipe projet, constituée d'un responsable chargé d'affaire, et d'un responsable technique, prend en charge le projet sur l'ensemble des phases, de l'appel d'offres à la fin de la période de garantie, en passant par les jalons de livraison et les processus de recette. De cette façon, l'équipe ALTEN assure une communication efficace avec le client tout au long du projet.

La capacité de recrutement développée à travers les métiers du consulting permet de constituer rapidement des équipes, la taille et la diversité du Groupe de faire appel aux expertises nécessaires. ALTEN fait également bénéficier ses clients de ses retours d'expérience, capitalisés grâce aux directions techniques Groupe (Télécom, Systèmes embarqués et temps réels, Systèmes Mécaniques, process Industriels et SI).

Management de projet : L'offre management de projet (ou PMO) correspond à des prestations de conseil et de l'assistance opérationnelle à la conduite et au pilotage de grands projets industriels dans les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, du transport ferroviaire et de la défense. Piloter l'ensemble des paramètres de gestion d'un projet (coûts, qualité, ressources, respect du delivery) permet de garantir au client un contrôle permanent de l'avancement et de l'atteinte des objectifs assignés.

Offshore / Near-Shore : Des équipes de consultants, encadrées par un Responsable Technique local, réalisent des projets sur la base d'un cahier des charges détaillé, en mode workpackage. Une supervision et une coordination commerciale et technique sont assurées par un Responsable Projet, appartenant à la société donneur d'ordre du Groupe, qui gère la relation avec le client final. Les prestations peuvent être facturées au temps passé ou en mode forfaitaire, selon la nature du cahier des charges, à des taux de facturation locaux.

Les différentes offres

L'offre généraliste en Conseil en Technologies et Systèmes d'Information et Réseaux

■ ALTEN Techno

Chiffre d'affaires 2008 : 91 M€

Nombre de consultants fin 2008 : 1150

ALTEN Techno regroupe les activités opérationnelles Paris-Ile de France d'ALTEN SA, dans les secteurs de l'Energie (Nucléaire et Pétrochimie notamment) et de l'Industrie (Ferroviaire, Aéronautique, Spatial, Défense, etc).

ALTEN, historiquement implanté dans les laboratoires de recherche et développement, réalise toujours 90% de son chiffre d'affaires auprès des grands comptes industriels.

ALTEN Techno réalise des prestations de Conseil en Hautes Technologies, telles que :

- Applications scientifiques (calcul, simulation...)
- Contrôle/Commande/Supervision
- Applicatifs industriels
- Applications "embarquées" et/ou Temps Réel intégrées dans des produits, systèmes, services...
- Électronique numérique et analogique
- Ingénierie Système
- Génie des Procédés
- Génie mécanique

Ses laboratoires sont caractérisés par :

- Une population d'ingénieurs de haut niveau,
- Des équipes pluridisciplinaires travaillant à toutes les étapes du cycle de vie d'un produit ou service,
- Des projets innovants, de longue durée, faisant appel aux dernières technologies, permettant d'être agréés au Crédit Impôt Recherche.

■ ALTEN Telecom

Chiffre d'affaires 2008 : 46 M€

Nombre de consultants 2008 : 800

ALTEN Telecom a été créé en janvier 2008 pour répondre aux enjeux de la mobilité, de la convergence et du multimédia, ainsi que par la nécessité de plus en plus forte d'optimisation des coûts. Le marché des télécommunications, en constante évolution, implique une connaissance de plus en plus pointues des technologies contemporaines.

En s'appuyant dès sa création sur une équipe de plus de 500 consultants en France et à l'international, ALTEN Telecom se positionne comme un spécialiste du secteur en accompagnant ses clients sur l'ensemble de leur chaîne de valeur télécoms (de l'assistance technique à la gestion de projets stratégiques) à travers une approche globale par métier (opérateurs, équipementiers, fournisseurs de services).

Une offre spécifique par métier qui adresse les Opérateurs, les Équipementiers et les fournisseurs de Services

- Marketing, Réseaux et Systèmes, Exploitation
- Recherche et Développement, Opérations et Support
- Développement et support aux Services.

Trois domaines d'interventions

Conseil

De la phase d'élaboration de la stratégie du produit, du business model, de la roadmap de service jusqu'à la mise en place de partenariat et du choix de modèle opérationnel.

Maîtrise d'ouvrage & Projet

De la définition des spécifications techniques et fonctionnelles au pilotage de fournisseurs, jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle de projets.

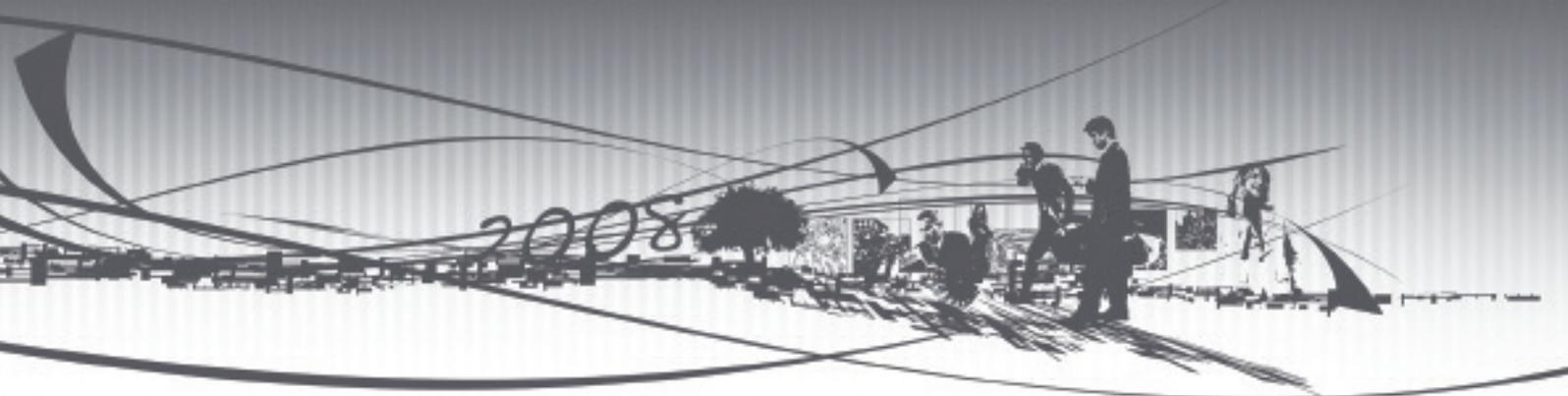
Forfait

Nos clients nous confient une prestation globale avec engagement de résultat.

La valeur ajoutée d'ALTEN Télécom est fondée sur son expertise et sa capacité à mettre en œuvre des solutions synonymes de résultat et de création de valeur, adaptées à chacun de ses clients.

ALTEN est présent chez tous les acteurs clés du marché.





■ ALTEN SIR

Chiffre d'affaires 2008 : 115 M€

Nombre de consultants fin 2008 : 1100

ALTEN SIR offre à ses clients le savoir-faire du Groupe ALTEN dans les Systèmes d'Information et Réseaux.

ALTEN SIR intervient aussi bien en Conseil qu'en Assistance Technique et Projets à engagements. Ce positionnement lui permet d'intervenir auprès de plus de 250 clients grands comptes.

Les principaux secteurs d'intervention d'ALTEN SIR

Banque/Finance/Assurances : ALTEN SIR intervient en banque de détail, en gestion d'actifs (Asset Management) et en banque de financement et d'investissement (Front, Middle et Back Office). Les consultants ALTEN SIR capitalisent des compétences à la fois techniques et fonctionnelles en travaillant sur des projets à forte valeur ajoutée auprès des plus grandes entreprises françaises et européennes.

Télécommunications : ALTEN SIR accompagne les opérateurs télécoms sur des problématiques fonctionnelles comme le Provisionning, le Billing et le Roaming.

Industrie et Services : ALTEN SIR intervient également auprès des principaux acteurs de l'Énergie, de l'Automobile et des Média. Dans le secteur de l'Énergie, ALTEN SIR participe aux grands enjeux tels que l'ouverture du marché aux particuliers ou encore le développement des énergies renouvelables.

Les métiers du Conseil en Systèmes d'Information et Réseaux sont aussi présents en régions et à l'international, notamment au Benelux, en Espagne et en Italie.



La démarche Qualité ALTEN

La qualité de notre organisation et la qualité des prestations et services que nous délivrons est un facteur majeur de réussite pour ALTEN SA.

Le Manuel Qualité a pour objectif de fixer les règles d'organisation et de fonctionnement de notre société, en conformité avec l'EN 9100 pour les projets structurés relatifs à l'industrie aéronautique et la norme ISO 9001.

Notre Système de Management de la Qualité est l'engagement de notre société vis-à-vis de nos clients et de nos ingénieurs, et la clé de notre réussite.



Les différentes offres

L'offre généraliste en Conseil en Technologies et Systèmes d'Information et Réseaux

■ ALTEN Régions

Chiffre d'affaires 2008 : 168 M€

Nombre de consultants fin 2008 : 2500

Le pôle ALTEN Régions a été créé en 2007 pour apporter aux clients une réactivité accrue par une plus grande proximité et une meilleure maîtrise des spécificités locales, en garantissant une relation étroite avec les autres entités du Groupe.

Organisé autour de 5 directions régionales (Ouest, Nord-Est, Rhône-Alpes, PACA et Sud-Ouest), ce pôle dispose de 18 implantations géographiques. Il déploie l'ensemble des offres Techno et SIR du Groupe et assure la couverture complète des secteurs industriels et tertiaires référencés.

L'activité Régions est très dynamique, avec un effectif fin 2008 supérieur à 2500 collaborateurs.

Pour le pôle ALTEN Régions, l'année 2008 a été notamment marquée par le renforcement de ses positions à la fois dans le domaine aéronautique et spatial auprès de ses principaux Clients (AIRBUS, ASTRIUM, THALES...) et la sélection d'ALTEN comme l'un des 5 prestataires de rang A d'EADS pour l'ingénierie (E2S).

Le développement amorcé en 2007 dans les secteurs du transport et de l'énergie s'est confirmé. L'évolution des modes d'engagement vers les projets structurés (plateaux, unités d'oeuvre, forfaits) s'est développée chez presque tous les clients majeurs, qui ont bénéficié de l'offre mixte, assistance technique et projets structurés.

■ GIST

Chiffre d'affaires 2008 : 91 M€

Nombre de consultants fin 2008 : 1130



GIST, acteur incontournable du marché de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies (ICT), a su capitaliser son savoir-faire dans la conduite et la réalisation de projets à forte valeur ajoutée.

Ses vingt ans d'expertise lui permettent d'accompagner les grands acteurs de l'Energie, de la Défense et du Transport sur l'intégralité du cycle de vie d'un produit depuis les phases de spécification jusqu'aux phases de validation en passant par la conception, l'industrialisation et la production.

La force de GIST repose sur sa capacité à considérer les enjeux technologiques comme une démarche globale pour être au cœur des innovations de demain. C'est pourquoi GIST réalise des offres de services lisibles et cohérentes, adaptées aux besoins et aux stratégies d'externalisation de ses clients : Conseil & Expertise ; Etude & réalisation en assistance technique ; Management de projet ; AMOA/AMOE ; Plateaux & Work packages ; Off-shore & Near-shore ; Forfait avec engagement de résultats & MOE.



La Direction Technique du Groupe ALTEN

La Direction Technique du Groupe est organisée par domaine de compétences techniques en quatre départements :

- Logiciels embarqués et temps réel
- Ingénierie Industrielle
- Systèmes & Réseaux, Télécom
- Systèmes d'Information et applicatifs de gestion

Ils interviennent de manière transversale sur l'ensemble des pôles d'activités du Groupe (Techno, SIR, GIST, Solutions) en s'impliquant sur les activités :

- Avant-vente : apport d'expertise technique et méthodologique dans les phases de réponse à appel d'offre
- Management de projet : encadrement des équipes techniques et garantie du Delivery de la prestation.

La Direction Technique met en œuvre différents processus internes de suivi et de contrôle des prestations permettant :

- La capitalisation technique et le développement de l'expertise
- L'industrialisation des méthodes et des processus de gestion de projet.

Les objectifs poursuivis sont multiples et consistent à :

- Contrôler de manière continue le Delivery des prestations sur les plans Qualité, Coût et Délai
- Assurer une capitalisation tant technique que méthodologique permettant d'établir des offres compétitives pour ses clients
- Développer des offres à engagement de résultat pour accompagner les clients du Groupe
- Assurer une adéquation permanente de son organisation et de ses offres aux attentes du marché.

Exemples de Projets développés par la Direction Technique

Logiciel de calculateur de mission pour avions de chasse :

Dans le cadre de la rénovation d'avions de combat, les équipementiers aéronautiques sont amenés à faire évoluer leurs systèmes, leurs calculateurs et leurs applications.

ALTEN, partenaire des constructeurs et équipementiers, a développé pour son client le logiciel du calculateur de mission du nouveau Mirage FI pour l'exportation.

ALTEN a conçu, développé, et intégré les logiciels de services, de navigation et d'armement afin de fournir au pilote toutes les informations lui permettant de mener à bien sa mission.

Le logiciel a été entièrement conçu suivant la méthodologie UML et développé en C++, dans le respect des normes qualité, ce qui impose une formalisation systématique de toutes les phases de développement.

Forfait de service sur l'Architecture des plateformes de service pour un opérateur majeur européen :

Le secteur des télécoms est hautement concurrentiel. La bataille se dispute sur plusieurs niveaux :

- L'innovation des services, grâce notamment à la convergence, avec une contrainte forte de Time To Market
- La qualité de service
- Des coûts compétitifs.

Dans ce contexte technico économique complexe, un opérateur majeur d'envergure européenne sollicite ALTEN pour la conception de ses Plateformes de Services (fixe, mobile, internet) et cela dans des domaines très variés : Portail Web 2.0, IP TV, ToIP, Infrastructure.

Les consultants d'ALTEN interviennent dans les différentes étapes de ce projet global où des compétences en Architecture, Sécurité et Systèmes sont requises.

ALTEN participe aux études technico – économiques avant le lancement d'un projet, à l'analyse d'impact sur l'écosystème suite à l'ajout d'un nouveau service, à la rédaction de dossier d'architecture fonctionnelle et technique.

Les consultants évoluent au cœur du projet en collaboration avec la MOA, la MOE R&D, les experts (SGDB, Stockage...) et les exploitants. Après la phase de conception, le dossier est analysé et validé par différents comités. L'ingénieur réseau décline ensuite l'architecture technique. Enfin le consultant accompagne le projet jusqu'à la mise en production du service.

Les différentes offres

Les sociétés spécialistes du Groupe : ALTEN Solutions

■ MI-GSO



Chiffre d'affaires 2008 : 35 M€

Nombre de consultants fin 2008 : 400

Le management de projets en R&D (PMO) peut être décliné sur différents secteurs d'activité.

C'est une offre à très forte valeur ajoutée que très peu de sociétés sur le métier de l'ICT sont capables d'offrir aux clients industriels.

Depuis sa création en 1991, MI-GSO a développé son savoir-faire dans les domaines du Management et de la conduite de Projets QCDDP (Qualité - Coûts - Délais - Performances).

Fort d'une population d'ingénieurs ayant une double compétence à la fois technique et en conduite de projet R&D, MI-GSO apporte à ses clients une véritable méthode de travail, une offre complète qui les aide à piloter l'avancement des projets complexes.

Ces projets, d'une durée variant de 3 à 5 ans, sont réalisés dans les secteurs de l'Aéronautique, du Spatial, de la Défense, de l'Automobile, de l'Énergie, du Transport Ferroviaire et des Télécoms.

Pour exemple, MI-GSO assure des prestations de Conseil et Diagnostic pour la mise en place d'un système de Management de Projet permettant le pilotage corrélé des composantes Coûts - Délais - Qualité et Risques dans l'Aéronautique, l'Énergie et les Télécoms.

Les consultants MI-GSO interviennent au sein d'équipes transnationales (Engineering et Manufacturing) sur toutes les phases du projet (conception, définition, industrialisation, essais, qualification et certification). Ils ont pour objectif d'assister le client dans le pilotage en lui fournissant des indicateurs et des tableaux de bord d'aide à la décision.

Grâce à MI-GSO, ALTEN est aujourd'hui leader dans le management de projets en R&D.

■ CISIA Ingénierie



Chiffre d'affaires 2008 : 12 M€

Nombre de consultants fin 2008 : 170

La vocation de CISIA Ingénierie est d'accompagner ses clients dans leur démarche de progrès, de maîtrise des risques et d'optimisation des systèmes.

CISIA Ingénierie est leader sur les marchés de :

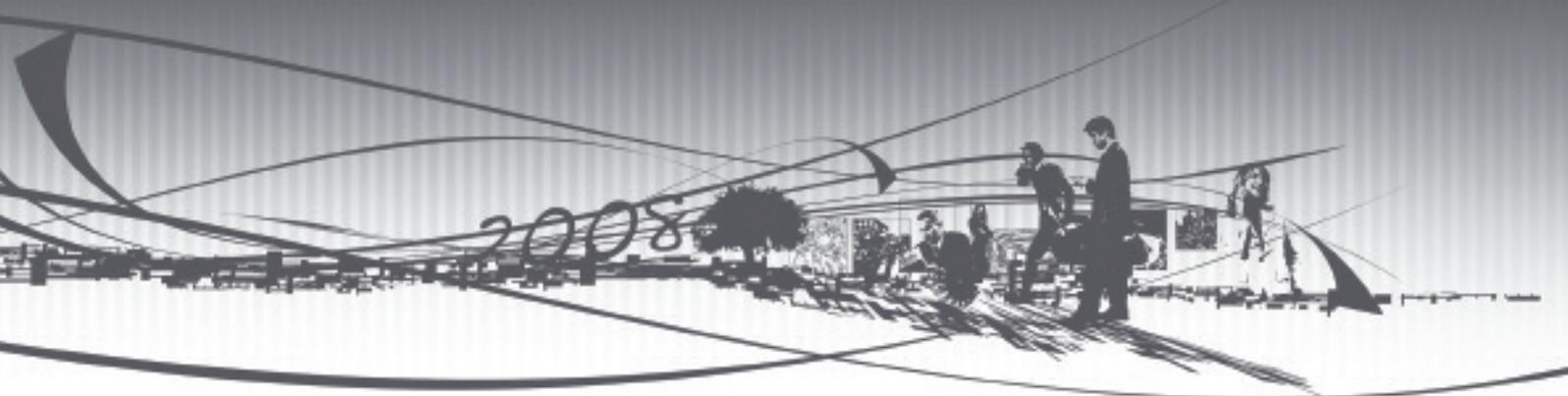
- l'ingénierie documentaire et la documentation technique
- l'ingénierie de Maintenance et le soutien logistique
- la maîtrise des risques
- la sûreté de fonctionnement

Son métier est de définir, produire et implémenter la politique de maintenance des équipements et des systèmes :

- Par la maîtrise des risques via l'optimisation des systèmes, des coûts, des procédés, des produits, des organisations et des ressources.
- Par la production et la mise en oeuvre des environnements d'exploitation et de soutien (SLI/SDF).

Que le besoin se situe au niveau pédagogique, méthodologique et/ou de la réalisation, la Groupe CISIA Ingénierie met en oeuvre les compétences et les moyens adaptés aux besoins de ses clients. Ses experts dans les différentes disciplines assistent les Chefs de Projets rompus aux méthodes de management participatives, lesquels coordonnent des équipes pluridisciplinaires spécialisées dans chaque domaine d'activité.

Aujourd'hui l'activité de CISIA Ingénierie concerne essentiellement les secteurs de l'Aéronautique, de la Défense, du Naval, et de l'Énergie.



■ AVENIR CONSEIL



Chiffre d'affaires 2008 : 11 M€

Nombre de consultants fin 2008 : 120

Avenir Conseil Formation assure des formations en mode intra-entreprise.

Cette proximité a progressivement permis la diversification en termes de métiers et de domaines d'intervention :

• Diversification des métiers

- Formation et Ingénierie pédagogique
- Assistance post-formation et/ou helpdesk aux utilisateurs au poste de travail et en centre d'appels
- E-learning et sites dédiés
- Aide à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

• Diversification des domaines d'intervention

- Fondamentaux de l'efficacité professionnelle
- Basiques dans les techniques "métiers"
- Sur-mesure adapté aux Systèmes d'Information des clients
- Sur-mesure adapté aux applicatifs et technologies internes

■ WINWISE



Chiffre d'affaires 2008 : 10 M€

Nombre de consultants fin 2008 : 80

Winwise est une société d'experts en technologies avancées Microsoft.

Ses clients sont les Services Études des Grands Groupes et des sociétés innovantes souhaitant développer un avantage compétitif à l'aide des dernières technologies de conception et de développement Microsoft.

Grâce au conseil des experts Winwise, ils peuvent :

- Maîtriser le rapport bénéfice/risque de leurs orientations techniques,
- Faire prototyper rapidement les mécanismes clés de leurs applications stratégiques ou innovantes,
- S'assurer que les choix de conception permettront d'atteindre leurs objectifs avec un minimum de développements spécifiques et un maximum d'évolutivité,
- Mettre à la disposition de leurs équipes de développement des référents techniques garantissant une forte productivité,
- Faire réaliser un transfert de compétences approfondi vers leurs équipes.

Les consultants Winwise interviennent dans tous les secteurs d'activités, au stade de l'architecture logicielle, de la conception et de la réalisation.

Winwise anime par ailleurs le principal centre de formation français sur les technologies de développement Microsoft (.NET, Visual Studio, Sharepoint, Business Intelligence avec SQL Server...). Ses experts animent de nombreuses conférences techniques et entretiennent d'étroites relations avec l'éditeur de Redmond.

Les différentes offres

Les sociétés spécialistes du Groupe : ALTEN Solutions

■ IDESTYLE Technologies

Chiffre d'affaires 2008 : 31 M€

Nombre de consultants fin 2008 : 400



Les équipes d'IDESTYLE Technologies participent au développement de véhicules (automobiles véhicules utilitaires, camions...) et gèrent des projets liés à différents métiers, tels que la carrosserie, les équipements pièces plastiques, la mécanique et la simulation numérique.

Les produits étudiés par les équipes d'IDESTYLE Technologies sont conçus dans un environnement global prenant en compte les techniques de process d'industrialisation.

IDESTYLE Technologies développe également une offre de Design pluridisciplinaire et multi-sectorielle.

■ ANOTECH Energy

Chiffre d'affaires 2008 : 25 M€

Nombre de consultants fin 2008 : 175



Le domaine d'expertise majeur d'ANOTECH Energy est concentré sur le secteur de l'Oil & Gas, mais elle intervient également dans la Pétrochimie et dans d'autres secteurs de l'Énergie en général (Nucléaire, Infrastructures Electriques, Eau et Environnement, Energies Renouvelables...)

ANOTECH Energy intervient à toutes les étapes des projets majeurs de ses principaux clients, depuis l'ingénierie de conception jusqu'aux phases opérationnelles de réalisation. Ses équipes sont composées d'experts ayant une forte expérience à l'international sur des projets à haute valeur ajoutée, dans des environnements divers.

ANOTECH Energy est très présent au niveau international, avec 80% de son activité réalisée à l'export. Pour accompagner ses clients, ANOTECH Energy s'est implantée au Royaume-Uni et en Russie, et créé plusieurs partenariats, notamment en Afrique de l'Ouest (Nigéria, Angola...), au Moyen Orient (Abu Dhabi, Qatar, Arabie Saoudite...), en Asie et en Amérique du Sud. Ses consultants interviennent dans plus de trente pays sur les cinq continents.



La présence internationale

■ ALTEN à l'international

La montée en puissance d'ALTEN en Europe.

Déjà présent en Allemagne, au Benelux, en Espagne et au Royaume-Unis le Groupe poursuit sa croissance et se renforce dans des pays clés de l'Europe tels que l'Italie et la Suède. Le Groupe réalise plus de 25% de son activité à l'international.

Italie

ALTEN compte aujourd'hui 350* collaborateurs répartis sur les zones géographiques les plus dynamiques du pays : Turin, Milan, Bologne et Gènes. Le groupe est reconnu pour son expertise dans les technologies de l'information et intervient auprès de grands comptes du bancaire, des télécoms, des médias et de l'industrie. L'offre en conseil et ingénierie technologique s'est diversifiée au profit de clients issus des secteurs aéronautique, spatial, énergie et ferroviaire en particulier pour la maîtrise des métiers du logiciel embarqué.

** en intégrant la société Onion acquise au cours du premier trimestre 2009*

Suède

Le Groupe a acquis fin 2008 une position de leader en Suède grâce aux 500 collaborateurs de la société X-Din. Très implantée sur la zone géographique Scandinave et accompagnant des clients aux Etats-Unis, la société X-Din couvre les grands secteurs industriels et les métiers technologiques d'ALTEN : aéronautique, automobile, défense, énergie, télécoms en s'appuyant sur des compétences en développement de produit, électronique, développement software, technologies de l'information et systèmes, en complément de la formation, du support client et de la gestion de projet. X-Din est présent à Göteborg et Stockholm en Suède ainsi qu'à Virginia Beach aux Etats-Unis.

Espagne

En 2008, l'Espagne s'est organisée en deux grandes zones géographiques, l'une, ALTEN Centro, englobant les activités de Madrid et périphérie, l'autre, ALTEN Regiones, regroupant les activités de la zone de Catalogne, Castilla y León et Nord de l'Espagne.

Dans chaque zone, se retrouvent les activités liées au secteur des Technologies de l'Information et des Réseaux (TIC) et les activités liées au domaine de l'Ingénierie (Ingeniería).

Le développement de l'activité se fait au travers de plusieurs filiales ALTEN TIC, ALTEN Ingeniería, Algor, Cronos, Burke, BBR, Apex, toutes intégrées au Groupe et présentant l'offre complète d'ALTEN.

En effet, en 2008, la priorité a été donnée à la globalisation de l'offre et ALTEN est aujourd'hui en mesure d'apporter des solutions complètes (infrastructures hardware, conception et réalisation, développement sur mesure via sa plate-forme technique, stockage des données, formation).

Chiffre d'affaires et effectif par pays

Pays	C.A (M€)		Effectif	
	2007	2008	2007	2008
Allemagne	46,5	52,1	630	700
Benelux	58,4	73	810	890
Espagne	46,9	62,4	1150	1510
Royaume-Uni	10,7	15,4	90	140
Suisse	5,5	5,2	50	40
Italie	8,4	11,9	150	230
Pays de l'Est	1,5	2,3	100	190
Suède*	-	-	-	470
Total	177,8	222,3	2980	4170

** Société non consolidée, acquise fin décembre 2008*



ALTEN, un partenaire européen, présent dans 15 pays

ALTEN dans le monde

Allemagne
Belgique
Espagne
France
Italie
Pays-Bas
Pologne
République Tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Slovaquie
Suède
Suisse

Inde
Vietnam

ALTEN en France

Aix-en-Provence
Brest
Bordeaux
Boulogne-Billancourt (Paris)
Caen
Grenoble
Lille
Lyon
Mulhouse
Nancy
Nantes
Reims
Rennes
Sophia Antipolis
Strasbourg
Toulouse



La présence internationale

Allemagne

Le marché allemand se caractérise par :

- des sociétés généralement spécialisées sur des secteurs ou des compétences techniques et de taille plus faible qu'en France,
- une forte régionalisation du marché en comparaison du marché français, impliquant la nécessité d'une présence régionale forte et une gestion de la mobilité complexe,
- un taux de pénétration de la R&D externalisée inférieure à celui connu en France (aux alentours de 15 % selon les études de secteur),
- une séparation marquée entre les activités d'assistance technique sous forme d'AÜG et les activités de type forfaitisé ou structurées sous la forme de Werkverträge, impliquant des équipes achats distinctes et des politiques tarifaires potentiellement très différentes au sein du même client.

L'année 2008 a été marquée par trois trimestres de forte tension sur le marché de l'emploi et un brutal relâchement du marché dans certains secteurs, notamment l'automobile. Cette tendance reste un phénomène de fond et continue à se manifester dans un certain nombre de secteurs ou de domaines techniques, y compris dans l'automobile.

En 2008, ALTEN a fusionné ses deux sociétés généralistes au sein d'ALTEN GmbH au sud de l'Allemagne. Ses activités avec le groupe EADS ont progressé grâce notamment au référencement E2S. Celui-ci a eu un impact important tant sur les activités réalisées par la société AEROTEC Engineering au profit d'Airbus que sur les autres périmètres du groupe EADS adressés par ALTEN GmbH.

L'année a également été marquée par une consolidation sur les secteurs traditionnels d'ALTEN, tels que l'automobile, le médical ou les semi-conducteurs ainsi que par un développement significatif sur les secteurs aéronautiques (hors EADS), ferroviaires et énergie.

Ce développement s'est exprimé sur l'ensemble des métiers : conception mécanique, développement logiciel et électronique, management de projet et documentation technique. Ces projets sont réalisés dans les trois modes traditionnels du groupe consulting, plateaux ou forfait dans nos locaux.

Exemple de projet

AEROTEC Engineering renforce sa présence dans le domaine de la documentation technique sur le secteur Aéronautique.

Retenu comme le partenaire stratégique d'un des grands donneurs d'ordre du secteur aéronautique, une organisation transnationale a été déployée au sein du groupe ALTEN dont AEROTEC Engineering assure le pilotage. Cette organisation permet de traiter de façon coordonnée et efficace les besoins des structures locales Client en France, Allemagne, Angleterre et Espagne, équipes engagées sur l'ensemble des programmes aéronautiques. Dès la première année, les exigences exprimées en termes de qualité de services et de production en zone à faibles coûts de main d'œuvre ont été satisfaites.

S'appuyant sur les compétences capitalisées au cours de notre collaboration avec le client, AEROTEC Engineering a su également mettre en place une organisation de pilotage programme intégrée, une stratégie offshore efficace avec ses propres centres en Roumanie et prochainement en Asie, et une montée en compétences de plus de 100 collaborateurs impliqués sur ce projet.

Fort de ce savoir-faire et de la compétitivité de cette organisation, AEROTEC Engineering est en mesure de pouvoir satisfaire de nouveaux clients dans de nombreux secteurs d'activité.

Benelux

ALTEN Benelux

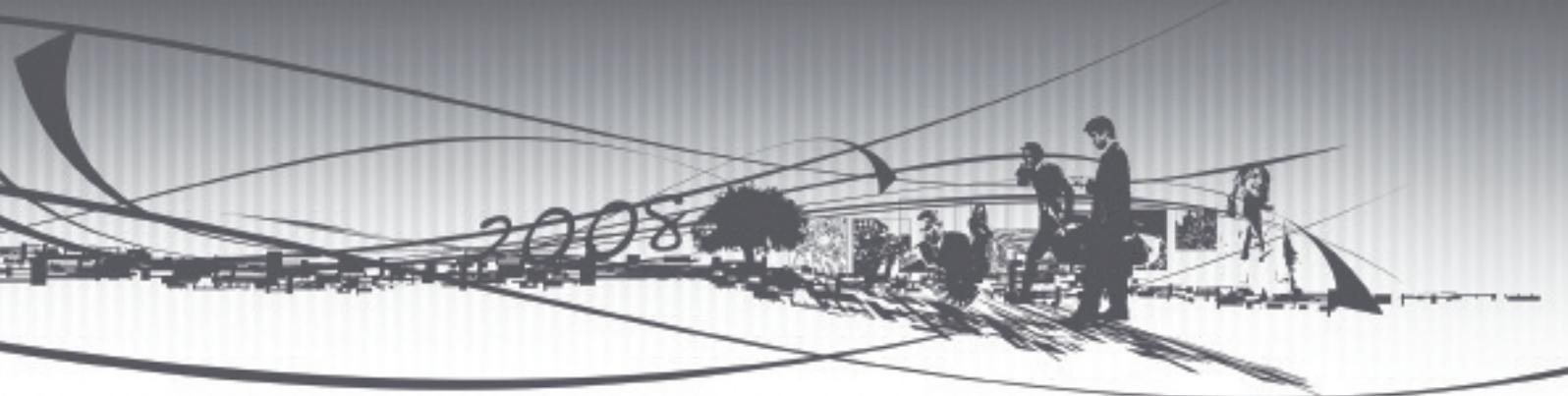
Après plusieurs années de croissance régulière, ALTEN Benelux est désormais un leader reconnu de la R&D externalisée en Belgique. Ce marché très diversifié compte deux types de clients principaux, les filiales de grands groupes internationaux et les sociétés locales.

Les technologies proposées par ALTEN en Belgique couvrent la gamme complète des métiers du Groupe : Electronique, Software, Mécanique, Ingénierie Systèmes...

Pour accélérer sa croissance, ALTEN a entrepris en 2008 une importante diversification vers de nouveaux secteurs industriels : pharmacie, chimie, pétrochimie, nucléaire, gaz, building engineering, etc.

Ces nouvelles activités offrent d'importantes opportunités vers les principaux acteurs du secteur de l'énergie, très présents au Benelux grâce à la proximité des deux plus grandes plateformes portuaires européennes que sont Anvers et Rotterdam.

Autre axe de diversification, le développement des activités sur les offres globalisées et le forfait. ALTEN Benelux possède déjà une expérience éprouvée en Belgique, avec une équipe forfait en



place depuis trois ans pour Mobistar. Pendant cette période, l'équipe est passée de quatre à seize collaborateurs et ce mode d'intervention a permis des réductions des coûts directs et indirects significatives, ainsi qu'une qualité et une flexibilité maximum pour le client.

ALTEN engage ses clients à suivre cette direction en mettant en évidence les avantages liés à ce mode d'intervention qui répond aux attentes du marché, ainsi que la valeur ajoutée qu'un grand groupe comme ALTEN peut apporter à un marché local très diversifié.

Plus que jamais, ALTEN Benelux innove et renforce ses positions. Les contraintes de coûts qui s'imposent à nos clients les poussent à s'appuyer de plus en plus sur la valeur ajoutée apportée par les prestataires qualifiés. La maîtrise des risques, notamment en termes de délais, les amènent à choisir des partenaires forts et offrant des perspectives stables et pérennes.

En cela, ALTEN Benelux est devenu un partenaire de référence.

AXEN

AXEN porte en Belgique l'offre systèmes d'information du Groupe ALTEN.

Après plusieurs années de croissance, le marché belge des TIC (technologies de l'information et de la communication) marque le pas. Il reste encore peu concentré par rapport au marché français, la majorité des acteurs de conseil en TIC sont des structures de taille moyenne, à l'instar d'AXEN.

L'activité reste concentrée sur un axe Bruxelles – Anvers, sur lequel sont installés de nombreux sièges d'entreprises internationales. La Belgique compte également une forte densité d'entreprises de taille moyenne très performantes qui détiennent souvent des position de leader dans leur domaine. Ses clients sont les grands noms des secteurs de la banque, finance, télécommunications, énergie, chimie, pharmacie.

AXEN Belgique est positionnée sur les métiers du management de projet, des technologies des systèmes d'information (.Net, J2E, Java...) et des télécoms (sécurité des réseaux, protocoles de communication...).

Pays-Bas

Présent en Hollande depuis 2003, ALTEN y mène des activités ciblées Ingénierie et Recherche & Développement. L'industrie des Pays-Bas est concentrée autour de deux centres principaux, Eindhoven dans le sud du Pays, et la région d'Amsterdam et de Rotterdam, le Randstadt.

Les secteurs d'activité les plus représentés sont la construction mécanique, la construction navale, l'énergie, l'ingénierie de process et procédés, l'aéronautique, le médical.

L'ingénierie tient une place importante dans l'économie hollandaise, et particulièrement dans le domaine de l'environnement, puisqu'une partie significative de la surface du pays a été gagnée sur la mer. Une nouvelle opportunité pour ALTEN de contribuer à un projet particulièrement ambitieux :

Système de Contrôle et Décision pour le « Maeslantkering » à Rotterdam.

Le Maeslantkering est le plus récent et le dernier des ouvrages du Plan Delta aux Pays-Bas. ALTEN accompagne le Ministère des Transports et de la Gestion des Eaux dans l'élaboration des spécifications et la validation du système, et intervient également dans la maintenance de l'ouvrage.

La présence internationale

■ L'offre Offshore et Nearshore d'ALTEN

Se positionner sur les offres Nearshore (pays géographiquement proches) et Offshore (pays géographiquement éloignés) est devenu une nécessité pour répondre aux besoins et stratégies des clients :

- Economies de coûts (20 %)
- Tarification (Offshore, prix d'achat en dollars, workpackages, flexibilité des ressources, etc.)
- Réduction du cycle de développement des produits
- Stratégie vis-à-vis des pays cible
- Localisation de produits spécifiques au pays
- Obligations relatives aux marchés de compensation (offsets) avec les gouvernements, investissements directs et indirects
- Support par le biais de partenaires ou de centres de R&D locaux propriétés des clients
- Manque de ressources compétentes en Europe / Accès à un vivier de compétences expérimentées

Les services de delivery Offshore et Nearshore font partie intégrante de la structure mondiale intégrée de delivery mise en place par ALTEN pour répondre aux impératifs des clients.

Ces projets mondiaux s'appuient sur une organisation Front-Office / Back-Office et sur des processus de travail éprouvés :

- ▶ Gestion de la relation client, gestion globale des programmes et conseil sous la direction du Front-Office ALTEN géographiquement proche du client en Europe
- ▶ Activités de support au développement et à la conception détaillée dirigées par les équipes de delivery des centres Back-Office ALTEN situés en Offshore
- ▶ Offre management de projet (ou PMO) Offshore spécifique, intégrée dans le Front-Office afin d'assurer l'assistance du Back-Office en termes de sécurité, performances, méthodes et fonctions qualité, développement des compétences et montée en puissance



Grâce à son offre Offshore et Nearshore, ALTEN est à même de proposer les deux grandes structures d'approvisionnement actuellement demandées par les clients : les programmes Offshore partiel et Offshore direct.

- ▶ Avec l'offre « Offshore partiel », ALTEN pilote les projets locaux importants et critiques en mettant en œuvre jusqu'à 50 % de la solution Offshore pour les activités de support à la conception détaillée
- ▶ Avec l'offre « Offshore direct », ALTEN gère des programmes comprenant plus de 70 % d'activités (généralement les moins complexes) en Offshore avec une présence réduite sur site.

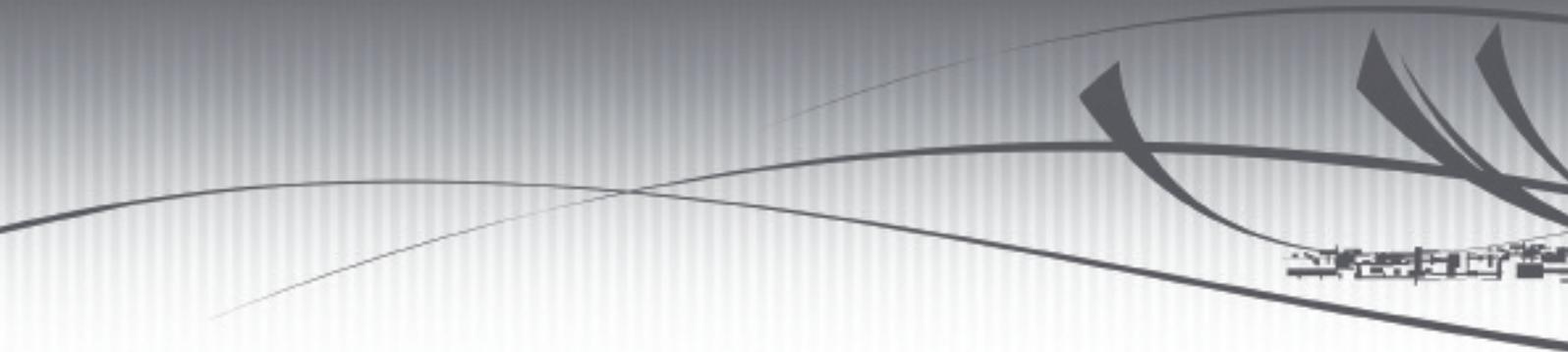


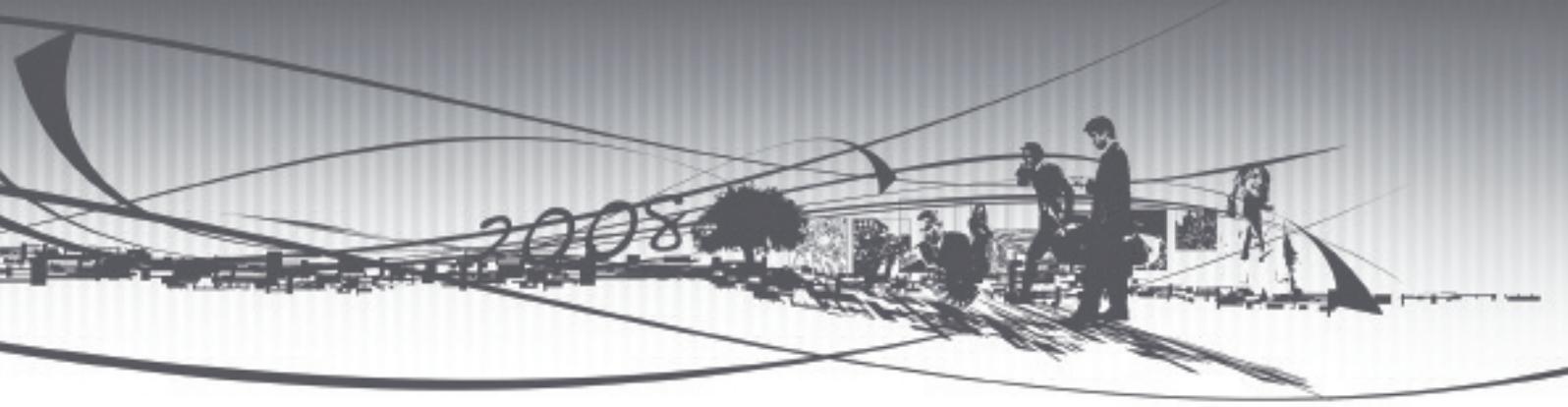
Les objectifs d'ALTEN sont :

- Apporter aux clients une valeur ajoutée maximale en reprenant les workpackages et en transférant les activités les moins complexes en Offshore, tout en ayant des contrôles efficaces intégrés au cycle de vie du projet pour limiter les risques,
- Un processus totalement intégré entre le Front-office et le Back-office pour apporter aux clients la garantie que les projets sont sécurisés et suivis
- Offrir un niveau de service équivalent à l'Europe de l'Ouest (qualité, réactivité, culture, langue et connaissances techniques)
- Optimiser les coûts globaux
- Offrir une solution souple et réactive permettant de disposer de ressources adéquates, sur des zones géographiquement stratégiques pour nos clients.

Les principales caractéristiques de nos plates-formes :

	Nearshore : Roumanie	Nearshore : Pologne	Offshore : Inde	Offshore : Vietnam
Entité	Filiales Alten	Filiale et partenaire Alten	Partenaire stratégique Alten	Partenaire stratégique Alten
Lieu	Bucarest, Laasi	Worclaw, Prague	Bangalore, Delhi	Hanoï
Personnel qualifié	70 % d'ingénieurs	80 % d'ingénieurs	100 % d'ingénieurs	100 % d'ingénieurs
Maîtrise des langues	70 % français 90 % anglais	60 % allemand 50 % anglais	100 % anglais 20 % français ou allemand	80 % français 100 % anglais
Une offre adaptée	Génie mécanique / calcul scientifique Logiciel embarqué en temps réel Conception numérique CAO Nouvelles technologies J2EE, .net Publication technique	Génie mécanique / calcul scientifique Électronique CAO Publication technique	Génie mécanique / calcul scientifique CAO / Conception numérique Logiciel intégré Logiciel embarqué en temps réel Électronique Publication technique Conception de canalisations, instrumentation et conception électrique Services informatiques : SAP, Java, J2EE, .Net, helpdesk	Logiciel intégré Logiciel embarqué en temps réel Électronique
Sécurité	Sécurité physique et logicielle	Sécurité physique et logicielle	Sécurité physique et logicielle	Sécurité physique et logicielle
Principaux clients	Automobile / Aéronautique	Automobile / Electronique	Auto., aéro., télécom, haute-tech., pétrole et gaz, énergie	Aérospatial, biens de consommation
Devise	Euro	Euro	Dollar, Euro	Dollar, Euro





IV - ALTEN, CATALYSEUR DE TALENTS

ALTEN, catalyseur de talents

■ Employeur de référence

ALTEN met tout en œuvre pour attirer les meilleurs talents et mobiliser les compétences les mieux adaptées à chaque client.

Nos partenariats avec les plus grandes écoles et universités, l'exigence de qualité de notre politique de recrutement garantissent le plus haut niveau d'expertise de nos équipes à l'échelon européen.

ALTEN est cité parmi les dix acteurs économiques les plus dynamiques dans le recrutement de cadres en France, avec plus de 2500 collaborateurs qui rejoignent le Groupe chaque année.

L'excellence par le développement des talents

ALTEN garantit à ses consultants un haut niveau d'intervention et une dynamique d'évolution permanente au sein des filières de management et d'expertise technique. Impliqués dans des projets à forte valeur ajoutée, ils sont au contact de technologies de pointe et bénéficient de formations ainsi que de l'appui des Directions Techniques pour l'enrichissement de leur savoir-faire. Soucieux d'offrir à ses consultants les conditions propices à leur épanouissement personnel et professionnel, ALTEN a créé un baromètre de satisfaction permettant d'identifier les axes d'amélioration avec un degré élevé d'anticipation.

La mobilité des consultants

La mobilité professionnelle constitue un enjeu majeur pour la croissance du Groupe. L'une des clés d'une mobilité réussie repose sur la convergence des intérêts du consultant et de ceux du Groupe.

La circulation des hommes et des métiers est une richesse pour l'Entreprise. C'est la raison pour laquelle ALTEN a construit des procédures d'évolution professionnelle, et créé des passerelles entre différents postes et secteurs, afin d'ouvrir de nouvelles perspectives de carrière pour nos collaborateurs.

Le processus de gestion de carrière permet d'identifier les compétences importantes pour le Groupe. Le bilan annuel, au cours duquel lui sont présentées les opportunités existantes, permet au collaborateur d'exprimer ses souhaits d'évolution et de mobilité.

La mobilité peut se traduire soit par une mobilité géographique, en France ou vers l'International où le Groupe a procédé à l'acquisition de plusieurs sociétés, soit par une mobilité verticale. Il est également possible de travailler sur un projet à l'International depuis la France.

Le programme RSI

Les Responsables de Site, présents dans la majorité des entités du Groupe, sont des ingénieurs dont le rôle est d'être le porte-parole des valeurs d'ALTEN auprès des clients et des consultants. Ils ont pour mission d'animer les équipes de consultants sur site et de faciliter la transmission des informations entre les différents interlocuteurs, consultants, managers, clients. Ils ont également un rôle de détection et de remontée des besoins clients et de dynamisation de la cooptation.

En 2008, une réflexion sur la montée en compétence des RSI a été menée, et a permis des avancées, notamment en termes de formation spécifique sur cette fonction-clé dans le dispositif d'accompagnement des consultants sur site.

■ Les partenariats et actions Écoles

L'ouverture internationale : ALTEN Training Solutions

Depuis septembre 2008 ALTEN accueille en stage au sein de ses équipes 8 étudiants indiens, boursiers de l'Etat français, encadrés par des ingénieurs du Groupe.

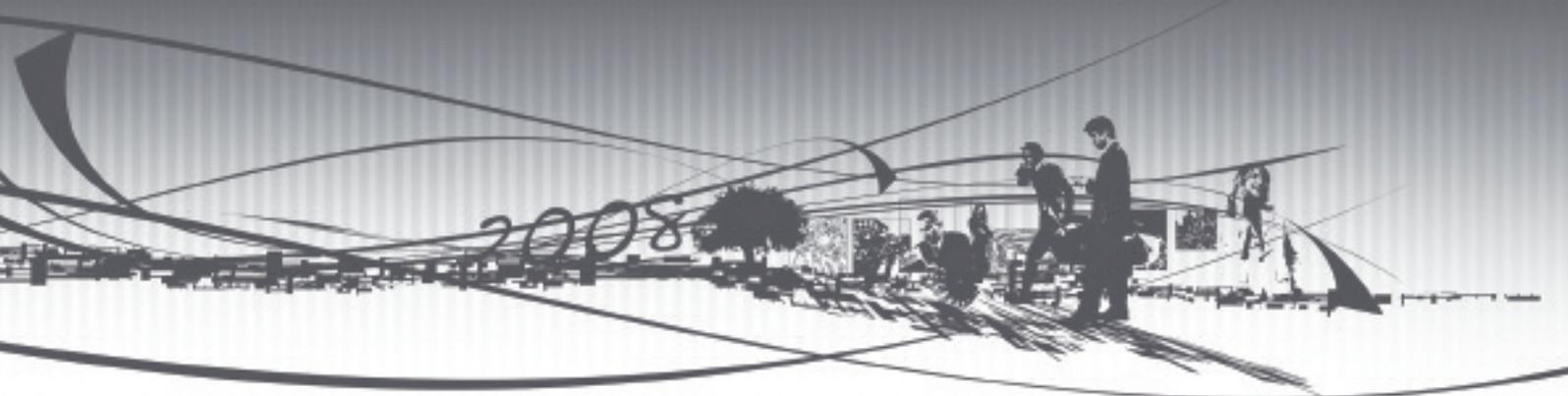
Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, le Groupe ALTEN et le réseau « n+i » fédérant 70 Grandes Ecoles d'Ingénieurs françaises ont mis en place en 2007 un programme visant à l'accueil et l'accompagnement d'étudiants étrangers de haut niveau en France. D'une durée de deux ans, il est composé d'une phase d'immersion à la langue et la culture françaises, d'une année de césure de 12 mois sur un projet technique et d'une année de formation en M2 (seconde année de Master) dans une des écoles du réseau « n+i ». A l'issue de ces deux années, le jeune diplômé est opérationnel par sa maîtrise de la langue française et des méthodologies projet, au bénéfice des clients d'ALTEN.

ALTEN Partenaire majeur du Concours WINSTRAT

WinStrat est un concours de stratégie d'entreprise en ligne dédié aux Grandes Ecoles d'ingénieurs et de management.

Organisés en équipe de quatre maximum, positionnés comme dirigeants d'une entreprise virtuelle, les étudiants doivent créer leur entreprise, pénétrer le marché et faire prospérer leur société, par des ressources humaines...).





WinStrat repose sur un modèle économique complet, où la concurrence s'établit sur les critères suivants : prix, délai de paiement, publicité, force de vente, qualité et technologie des produits... **ALTEN est l'un des partenaires majeurs et historiques du concours WinStrat**, et a participé à la remise des prix du concours 2008.

Le challenge 2008 a marqué un tournant avec l'adoption du nouveau simulateur WorldStrat. Les équipes ont été confrontées à la dure réalité de la mondialisation, au travers de scénarii toujours plus palpitants. En phase éliminatoire, les entreprises virtuelles ont créé leur activité sur le marché du jouet radiocommandé, implantant leurs usines en Chine ou au Mexique et distribuant les produits aux 4 coins du globe. De l'avis de tous, le nouveau moteur a permis de gagner en intérêt ludique et pédagogique !

L'équipe de l'ITEEM a su s'imposer en remportant le concours WinStrat 2008. L'ECP et l'IMERIR se sont classées respectivement à la 2ème et 3ème position.

4L Trophy

Le Groupe ALTEN a participé au travers de GIST, en février 2008, au 4L Trophy en tant que partenaire de l'ENSEA. Le 4L Trophy est un raid humanitaire dans le désert marocain, dont le but est d'apporter des fournitures scolaires qui seront distribuées par le biais de l'UNICEF.

Notre 4L a fait l'objet d'un reportage exclusif dans l'émission "Tout le sport" sur France 3, diffusée le mardi 26 février 2008.

40^{ème} Course Croisière EDHEC

Cette course est le 1^{er} événement étudiant sportif européen qui s'organise autour de la voile. GIST s'est associée étroitement au club de voile de l'ISEP et a couru cette course sur un A35 aux couleurs du Groupe. Toutes nos félicitations à notre équipage « mer » qui a su s'assurer une belle 5ème place dans la catégorie HND.

En 2009 encore, le Groupe ALTEN soutient l'équipage de l'Ispevoile à la Rochelle pour la 41^{ème} édition.

Coupe de France de Robotique

L'ESIEESPACE, association de l'ESIEE, avait pour objectif de créer un robot performant sur le thème des énergies renouvelables. Il a été présenté à la Coupe de France de Robotique du 28 avril au 04 mai 2008.

En 2009, le Groupe accompagne pour la deuxième fois, en tant que partenaire exclusif, l'association ESIEESPACE dans son aventure robotique. La 16^{ème} édition de la Coupe de France de Robotique, tout comme la finale Eurobot, se déroule en mai 2009 à La Ferté-Bernard.

ALTEN, catalyseur de talents

■ L'engagement d'ALTEN pour la valorisation du métier d'ingénieur

Le Prix des Ingénieurs de l'Année 2008

Partenaire historique du Prix des Ingénieurs de l'Année, Simon Azoulay, Président du Groupe ALTEN, a remis le Prix de l'Innovation qui récompense un projet industriel dont l'audace et la créativité sont exceptionnelles. Cette distinction visant à promouvoir l'image du métier de l'Ingénieur en France montre que l'esprit d'innovation reste une valeur essentielle de nos entreprises, valeur partagée par le Groupe ALTEN.

Cette prestigieuse cérémonie a distingué cette année **Yoël Rabinovitch pour son innovation concernant la céramique polycristalline transparente.**



grâce aux marraines les métiers et les postes, Alstom, Dassault Aviation, EADS, PSA Peugeot-Citroën, Valeo, Safran, SNCF, le GIFAS sont membres bienfaiteurs ainsi que des écoles d'ingénieurs comme ECAM, ECE, École des Mines de Douai, EIGSI, ENSAM, ENSIETA, ENSMA .

ALTEN, partenaire du 10e Prix des DSI

ALTEN s'est associée au magazine 01 Informatique qui organise depuis 10 ans les «Trophées des DSI».

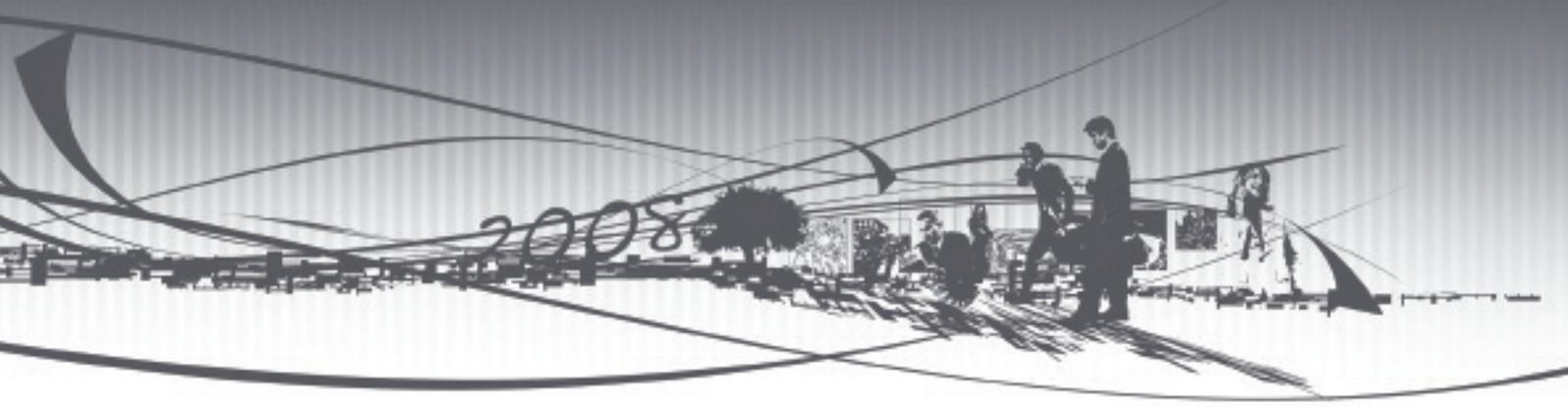
Cet événement réunit chaque année plus de 300 Directeurs des Systèmes d'Information et a pour objectif de favoriser la rencontre des acteurs majeurs de la profession. C'est un lieu d'échange et de réflexion stratégique sur les grandes évolutions des systèmes d'information des années à venir.

ALTEN s'est associé pour la première fois en 2008 à 01 Informatique pour remettre le Trophée DSI de l'année dans la catégorie « Banque/Assurance ».

En 2008, ALTEN devient "marraine" de l'Association "Elles bougent".

L'Association "elles bougent" regroupe lycéennes, étudiantes, ingénieures en activité pour susciter des vocations en partageant la passion de leur métier.

En France, les femmes sont sous-représentées dans les postes d'ingénieurs : sur moins de 60 000 filles en terminale S, seulement 10% sont en classes préparatoires aux grandes écoles ou écoles d'ingénieurs post-Bac. L'objectif concret est d'augmenter le nombre d'étudiantes dans la formation d'ingénieurs Automobile, Aéronautique, Spatial, Ferroviaire et faciliter, à terme, le recrutement de jeunes femmes. L'association par différentes activités (visite de sites, témoignages, parcours...) aide les jeunes filles dans leur choix d'orientation, sensibilise aux possibilités de carrière dans ces secteurs et font découvrir,



IV - LE CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Le carnet de l'Actionnaire

■ Fiche signalétique

Raison sociale	ALTEN
Activité	Conseil et Ingénierie en Technologies Avancées
Code APE	6202A
RCS	348 607 417 Nanterre
Adresse du Siège Social	40, avenue André Morizet – 92513 Boulogne-Billancourt
Date de création	1988
Nationalité	Française
Capital social	32 249 054,78
Nombre d'actions ALTEN inscrites au Capital	31 728 735
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Exercice social	1er janvier au 31 décembre
Marché de cotation	Le titre ALTEN est coté au compartiment B du marché d'Euronext Paris
Indices boursiers intégrant le titre ALTEN	SBF 120, SBF 250, IT CAC 50, CACMID 100
Code ISIN	FR 0000071946

■ Analystes financiers

Aurel Leven
 Avenir Finance Securities
 Bryan Garnier
 CIC Securities
 Crédit Agricole Cheuvreux
 Crédit du Nord
 Deutsche Bank
 Exane BNP Paribas
 Fortis
 Gilbert Dupont
 HSBC
 Kepler Equities
 ING
 IXIS Midcaps
 Jefferies
 Natixis
 Oddo Securities
 Société Générale

■ Calendrier

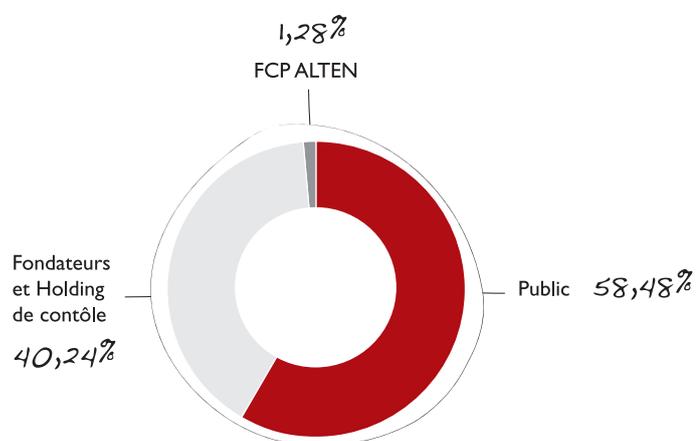
12 mai 2009 : Chiffre d'affaires 1er trimestre 2009
23 juin 2009 à 10h00 : Assemblée Générale sur les comptes annuels 2008
Juillet 2009 : Chiffre d'affaires semestriel 2009
30 septembre 2009 : Résultats semestriels 2009
Novembre 2009 : Chiffre d'affaires 3ème trimestre 2009
Janvier 2010 : Chiffre d'affaires annuel 2009

■ Contact

L'information financière est accessible :
 Sur internet : www.alten.fr (« espaces investisseurs »)
 Par mail : comfi@alten.fr



■ Répartition de l'actionnariat (au 30/04/2009)



■ Tableau évolution du cours de bourse

Date	Volume mensuel	K€	+ haut	+ bas	Cours moyen	Moyenne séance en titres	k€
janv-08	2 898 501	59 270 373	26,00	16,52	20,45	131 750	2 694 108
févr-08	2 484 739	52 805 128	22,90	19,65	21,25	118 321	2 514 530
mars-08	2 479 723	46 133 502	20,74	17,44	18,60	130 512	2 428 079
avr-08	1 836 698	38 138 487	22,62	18,60	20,76	87 462	1 816 118
mai-08	2 857 548	72 994 662	27,07	22,16	25,54	136 074	3 475 936
juin-08	1 807 039	44 109 293	25,99	22,09	24,41	90 352	2 205 465
juil-08	2 918 413	69 708 914	26,80	20,72	23,89	132 655	3 168 587
août-08	2 283 635	60 603 240	27,80	25,41	26,54	108 745	2 885 869
sept-08	2 947 630	65 549 405	26,99	19,82	22,24	133 983	2 979 518
oct-08	4 173 218	83 945 759	22,75	16,24	20,12	181 444	3 649 816
nov-08	1 563 812	29 295 297	21,53	16,40	18,73	78 191	1 464 765
déc-08	1 466 116	23 234 907	18,25	12,86	15,85	69 815	1 106 424
janv-09	2 672 891	32 773 705	15,69	10,26	12,26	127 281	1 560 653
févr-09	2 413 311	30 514 173	13,89	10,70	12,64	120 666	1 525 709
mars-09	2 752 235	31 802 436	12,33	9,55	11,56	125 102	1 445 565
avr-09	2 043 352	25 481 200	13,99	10,71	12,47	92 880	1 158 236



Rapport financier 2008



RAPPORT FINANCIER 2008

PROFIL DU GROUPE

ALTEN, leader Européen de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies (ICT) réalise des projets de conception et d'études pour les Directions Techniques et SI des grands comptes industriels, télécoms et tertiaire.

ALTEN a réalisé un chiffre d'affaires de 846,3 millions d'euros en 2008 et compte, à ce jour, plus de 12 600 collaborateurs répartis dans 12 pays en Europe.

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER

Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	46
Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	47
Renseignements concernant l'activité de l'émetteur	60
Rapport de Gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009	68
Annexes au Rapport de Gestion du Conseil d'administration	98
Tableau des résultats des cinq derniers exercices – Résultats ALTEN S.A.	106
Rapport du Président du Conseil d'administration relatif à la composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe ALTEN	107
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la société ALTEN pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	122
Projet de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009	124
Comptes consolidés au 31 décembre 2008	136
Note aux états financiers	140
Détail des comptes consolidés	154
Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe	177
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	178
Comptes annuels au 31 décembre 2008	180
Annexe aux comptes annuels	183
Rapport Général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	200
Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	202
Composition et fonctionnement des organes d'administration	204
Mention des schémas d'intéressement du personnel	208
Évolution récente et perspectives d'avenir	210
Table de concordance	212

I - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

A. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Simon AZOULAY
Président Directeur Général

Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document. La lettre de fin de travaux ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en page 178 du document. Ces rapports de contiennent pas d'observation. »

Fait à Boulogne-Billancourt, le 3 juin 2009

Simon AZOULAY - Président Directeur Général

B - RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

A) COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

GRANT THORNTON

Représentée par M. Laurent BOUBY - 100, rue de Courcelles 75017 PARIS

Date de 1^{ère} nomination : 25 juin 2003.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cabinet DAUGE & ASSOCIES

Représentée par M. Jean Louis ROUZÉ – 22, avenue de la Grande Armée 75017 Paris

Date de 1^{ère} nomination : 30 juin 1997.

Date de renouvellement : 25 juin 2003.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

B) COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

- suppléant de la société GRANT THORNTON : Société IGEC,
Représentée par M. Victor AMSELEM - 3, rue Léon Jost, 75017 Paris.

Date de 1^{ère} nomination : 25 juin 2003.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

- suppléant du cabinet DAUGE & ASSOCIES : Cabinet Kling

Représenté par M. Didier KLING - 41, avenue de Friedland 75008 PARIS.

Date de 1^{ère} nomination : 25 juin 2003.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

C - RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Bruno BENOLIEL
Directeur Financier Groupe
email : comfi@ALTEN.fr
Tél : (33)1 – 46 08 70 00

II - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET SON CAPITAL

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

I. DÉNOMINATION, SIÈGE SOCIAL ET PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT SI CELUI-CI EST DIFFÉRENT DU SIÈGE SOCIAL

ALTEN

Siège Social et Direction Groupe: 40, avenue André Morizet 92513 Boulogne Billancourt Cedex. Le numéro de téléphone du siège social est + 33 (0)1 46 08 72 00.

Direction commerciale: 221 bis, boulevard Jean Jaurès 92514 Boulogne Billancourt Cedex. Le numéro de téléphone de la Direction Commerciale est + 33 (0)1 46 08 70 00.

2. FORME JURIDIQUE DE L'ÉMETTEUR ET LEGISLATION

ALTEN est une Société Anonyme à Conseil d'administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de Commerce.

3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE

La société a été constituée le 28 octobre 1988.

Sa durée de vie est de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

4. OBJET SOCIAL

L'objet social de la société est défini à l'article 2 de ses statuts :

toutes prestations en France et à l'étranger dans les domaines technologique, informatique ou électronique, notamment, en matière de : conseil, études et ingénierie, formation, assistance, maintenance, exploitation de systèmes et réseaux, infogérance, développement et distribution de produits, matériels ou logiciels, et également la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités...et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

5. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 348 607 417 depuis le 16 novembre 1988.

6. CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les statuts de la Société, les comptes, les rapports des commissaires aux comptes, ainsi que les procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au Siège Social de la Société, dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les communiqués de la Société, les documents de référence annuels déposés auprès de l'AMF, ainsi que, le cas échéant, leur actualisation, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante :

www.alten.fr

7. EXERCICE SOCIAL (Article 22 des statuts)

L'exercice social de la société est de douze (12) mois. Il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

8. RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (Article 24 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou être affectées au report à nouveau.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, portées en report à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

9. MODALITÉS DU PAIEMENT DES DIVIDENDES (Article 25 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice, peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes, soit en numéraire, soit en actions.

10. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (Article 21 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Les Assemblées Générales ont lieu soit au siège social de la société, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

11. DROIT DEVOTE DOUBLE (Article 14 des statuts)

Il est précisé que depuis l'Assemblée Générale Mixte du 7 janvier 1999, il existe un droit de vote double soumis aux dispositions suivantes :

Dès l'inscription de leurs actions au nominatif, les actionnaires ont vocation à bénéficier du droit de vote double en fonction du délai en vigueur le jour de cette inscription. Toute modification ultérieure de ce délai leur est inopposable.

Nonobstant ce qui est précisé ci-dessus, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis 4 ans au moins, au nom du même actionnaire.

12. SEUIL DE DÉTENTION DU CAPITAL (Article 7 des statuts)

Les statuts rappellent l'obligation d'information à la charge des actionnaires telle que visée à l'article 233-7 du Code de Commerce en cas de dépassement des seuils légaux.

L'Assemblée Générale Mixte du 7 janvier 1999 a ajouté une obligation à la charge des actionnaires pour ceux qui viendraient à détenir seuls ou de concert un pourcentage de participation supérieur ou inférieur à 3% du capital social ou des droits de vote, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours du franchissement de seuil

En cas de non respect des obligations de déclaration, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi ; cette sanction s'applique si, à l'occasion d'une Assemblée Générale, le défaut de déclaration a été constaté par un ou plusieurs actionnaires détenant 3% au moins du capital et que le défaut de déclaration a été consigné dans le procès-verbal.

13. TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES (Article 8 des statuts)

La société est autorisée à demander, à tout moment, auprès du dépositaire central, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

14. MODIFICATIONS DU CAPITAL ET DES DROITS SOCIAUX (Article 9 des statuts)

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux prescriptions légales. Aucune clause statutaire ne soumet ces modifications à des conditions plus restrictives que les obligations légales.

15. CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMPOSITION – DURÉE DES FONCTIONS (Article 15 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les statuts de la Société stipulent que sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'une action au minimum. En application de la loi sur la Modernisation de l'Economie (LME) du 4 août 2008, entrée en vigueur au 1er janvier 2009, concernant notamment la qualité d'actionnaire des administrateurs, il sera proposé aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009, de supprimer l'obligation pour les administrateurs de détenir une action au moins de la société au sein de laquelle ils détiennent leur mandat et ainsi de modifier les statuts de la Société.

Statutairement, la durée des fonctions des administrateurs est fixé au maximum légal, soit six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible. Afin de se conformer aux recommandations AFEP/MEDEF, qui préconisent que la durée statutaire des mandats ne doit pas excéder quatre (4) ans et qu'un échelonnement des mandats doit être organisé, une résolution proposant une modification statutaire visant à réduire la durée des mandats des administrateurs de six (6) à quatre (4) ans, sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte de juin 2009.

Il est rappelé que les mandats des administrateurs font déjà l'objet d'un échelonnement (voir tableau récapitulatif des mandats).

16. PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Article 16 des statuts)

Le Conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les

administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les Assemblées. En l'absence du Président et des vice-présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

17. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – PROCÈS-VERBAUX (Article 17 des statuts)

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du Directeur Général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

18. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Article 18 des statuts)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

19. DIRECTION GÉNÉRALE (Article 19 des statuts)

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 21 choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un Directeur Général. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de Président du Conseil d'administration. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration.

Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le Conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur. Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le Directeur Général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Le Conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués.

20. DECLARATIONS RELATIVES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la Société, au cours des cinq (5) dernières années, (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration, (ii) aucun des membres du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire, (iii) aucun membre du Conseil d'Administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, et (iv) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration par des autorités statutaires ou réglementaires.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord conclu avec des clients ou partenaires financiers, en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration aurait été sélectionné en tant qu'administrateur ou membre de la Direction Générale de la Société.

21. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN VIGUEUR À CE JOUR DONNÉES PAR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Se reporter à l'Annexe 2 du Rapport de Gestion (page 103).

B - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

I. CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élevait à la date du 31 décembre 2008 à la somme de 32 246 005,58 euros, divisé en 31 725 735 actions. Il a fait l'objet d'une augmentation constatée par le Conseil d'administration du 12 mai 2009 et s'élève à ce jour à la somme de 32 249 054,78 euros, divisé en 31 728 735 actions ordinaires, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

Les actions sont librement négociables, elles sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

2. CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

Il est rappelé que le Conseil d'administration de la société a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2007, et ce pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximal de 15 507 000 €, en une ou plusieurs fois, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions, de bons, et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à termes, à tout moment ou date fixe, à des actions de la société par souscription, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'exception d'action de priorité, et/ou incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres.

D'autre part, le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2007, et ce pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature.

Il est également rappelé que le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale du 27 juin 2008, et ce pour une durée de 26 mois, à procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un PEE, à hauteur de 5% du capital.

Il est rappelé enfin, que le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale du 27 juin 2008, et ce pour une durée de 18 mois, à émettre des Bons de Souscription d'Actions (BSA) réservés à une catégorie de personnes, le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pouvant être supérieur à 510 000 euros.

Le Conseil d'administration n'a pas utilisé les délégations visées ci-dessus.

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2007, et ce pour une durée de 38 mois, à procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre à hauteur de 3% du capital social. Conformément à cette délégation, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 11 avril 2008, a décidé l'attribution de 105 600 actions gratuites à 2 bénéficiaires.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale du 27 juin 2006 pour une durée de 38 mois, à attribuer des options de souscription d'actions à hauteur de 14% du capital. Conformément à cette délégation, le Conseil d'administration, lors de ses réunions des 23 octobre 2006 et 18 février 2008, a décidé l'attribution d'une part, de 1 189 780 options de souscription d'actions à 598 bénéficiaires (soumises, pour certains, à la condition suspensive de réalisation, d'objectifs fixés par la Direction) et, d'autre part, de 622 790 options de souscription d'actions à 794 bénéficiaires.

Pour les options attribuées en 2008, l'hypothèse de dividende retenue est un dividende nul. Le taux sans risque à 6 ans, date de maturité théorique est de 3,62%, la volatilité estimée de 32,38%, le taux de turnover de 3% par an et le discount de liquidité de 15%. En conséquence, la juste valeur de l'action déterminée selon le modèle binomial est de 7.86 € pour un prix d'attribution de 19,13€.

L'information relative à l'intégralité des plans d'options de souscription d'actions figure en page 55 et 165 du présent Rapport Annuel.

3. CAPITAL POTENTIEL

Plans d'options de souscription d'actions

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2003 a délégué au Conseil d'administration la faculté d'attribuer des options de souscription d'actions dans la limite de 14% du capital. À cet effet, elle a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour consentir ces options de souscription d'actions en une ou plusieurs fois pendant un délai de 38 mois, et en fixer les modalités pratiques.

Il est rappelé, également, que l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2006 a délégué au Conseil d'administration la faculté d'attribuer des options de souscription d'actions dans la limite de 14% du capital. À cet effet, elle a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour consentir ces options de souscription d'actions en une ou plusieurs fois pendant un délai de 38 mois, et en fixer les modalités pratiques.

En application de ces délégations, les Conseils d'administration des 27 septembre 2000, 9 janvier 2001, 28 mars 2001, 21 août 2001, 25 janvier 2002, 5 septembre 2002, 13 mars 2003, 25 juillet 2003, 6 janvier 2004, 24 mars 2005, 23 octobre 2006 et 18 février 2008, ont mis en place des plans d'attribution d'options de souscription d'actions décrits page 55.

Il est par ailleurs rappelé que les Conseils d'administration du 25 janvier 2002 et 13 mars 2003 ont décidé de proposer à certains bénéficiaires des plans du 27 septembre 2000, 9 janvier 2001 et 25 janvier 2002, de leur attribuer de nouvelles options à la condition suspensive de renonciation à de précédentes options qui leur avaient été consenties.

Ces opérations de repricing ont porté sur un nombre total de 209 500 options anciennes.

Au total, les options de souscription d'actions (déduction faite des options renoncées dans le cadre des repricings et des options caduques), donnent droit à des actions représentant 5,81% du nombre d'actions composant le capital social.

4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Date de l'attribution par l'Assemblée	Date de l'attribution par le Conseil	Nombre de bénéficiaires	Date de l'ère levée possible	Date d'échéance du plan	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice en €	Nombre d'options renoncées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options Caducues	Nombre d'options exerçables
07/01/99	27/01/99	34	27/01/03	28/01/07	27 950	6,86	0	18 880	9 070	0
07/01/99	16/12/99	190	16/12/03	17/12/05	292 900	27,4	0	17 150	275 750	0
07/01/99	27/09/00	50	27/09/04	28/09/08	174 250	27,2	85 000	1 750	52 500	0
07/01/99	09/01/01	180	09/01/05	10/01/09	283 000	28	64 500	14 670	174 000	29 830
07/01/99	28/03/01	3	28/03/05	28/03/09	30 000	26	0	0	30 000	0
07/01/99	21/08/01	2	21/08/05	21/08/09	28 500	16,85	0	28 500	0	0
07/01/99	25/01/02	214	25/01/06	25/01/10	438 400	15,72	60 000	290 705	73 475	14 220
07/01/99	05/09/02	1	05/09/06	05/09/10	10 000	6	0	10 000	0	0
07/01/99	13/03/03	237	13/03/07	13/03/11	359 150	5,9	0	296 700	37 000	25 450
07/01/99	25/07/03	6	25/07/07	25/07/11	450 000	7,3	0	359 500	500	90 000
07/01/99	06/01/04	259	06/01/08	06/01/12	318 970	10,73	0	117 652	84 800	116 518
23/06/03	24/03/05	356	24/03/09	24/03/13	496 500	17,98	0	0	201 125	295 375
27/06/06	23/10/06	598	23/10/10	23/10/14	1 189 780	24,1	0	0	503 940	685 840
27/06/06	18/02/08	794	18/02/12	18/02/16	622 790	19,13	0	0	37 250	585 540
TOTAL					4 722 190		209 500	1 155 507	1 479 410	1 842 773

(1) Sur délégation de l'Assemblée Générale du 7 janvier 1999, du 25 juin 2003 et du 27 juin 2006.

(2) Au titre de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2006, le Conseil d'administration a, en date du 23 octobre 2006, attribué 1 189 780 options de souscription d'actions soumises à la condition suspensive de réalisation, pour certains bénéficiaires, d'objectifs fixés par la Direction.

Tous les plans d'attribution sont des plans de souscription d'actions.

Au total, les options de souscription d'actions donnent droit à 1 842 773 actions représentant 5,81 % du capital "pré-money".

5. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2008 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'achat d'actions dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital, soit 110 111 365 euros ou 3 146 039 actions à 35 euros (prix maximum d'achat). Cette délégation expire le 26 décembre 2009.

Cette autorisation a été utilisée, d'une part, dans le cadre du contrat de liquidité (voir paragraphe « contrat de liquidité ») et d'autre part, dans le cadre d'acquisitions successives d'actions réalisées courant 2008, représentant un nombre total de 450 794 actions.

Il sera proposé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009 de se prononcer sur une nouvelle délégation à conférer au Conseil, également à hauteur de 10% du capital.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Néant.

7. OBLIGATIONS CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES, REMBOURSABLES EN INSTRUMENTS FINANCIERS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, À WARRANT OU AUTRES

Néant.

8. CONTRAT DE LIQUIDITÉ

La société ALTEN a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, à SG SECURITIES PARIS.

A l'ouverture de l'exercice, le nombre de titres auto-détenus est de 1 342 (quote-part ALTEN 786 titres), au cours de l'exercice 2008 au cours de l'exercice 2008, le nombre d'actions achetées via le contrat de liquidité s'est élevé à 270 593 (quote-part ALTEN 58,58% soit 158 514 titres) et le nombre d'actions vendues à 270 990 (quote-part ALTEN 58,58% soit 158 746 titres), soit un solde de 945 titres (quote-part ALTEN 58,58% soit 554 titres).

Montant en espèce : 14 354,55 € (quote-part ALTEN 58,58% soit 8 408,89 €).

A la date du 30 avril 2009, le nombre de titres auto-détenus est de 140 titres (quote-part ALTEN : 82 titres). Valeur comptable du portefeuille 1 922,20 € (quote part ALTEN : 1 126,02 €) et valeur de marché du portefeuille: 1 922,20 € (quote part ALTEN : 1 126,02 €).

9. NANTISSEMENTS, GARANTIES OU SÛRETÉS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

À la connaissance de la société, les titres ci-après font l'objet des nantisements suivants dans le cadre de couverture de différents prêts, de cautions bancaires ou de convention de trésorerie.

Nom	Nombre de titres nantis	Date d'échéance	Nature	Pourcentage du capital social
Simon Azoulay	562 000	27/06/2011	Couverture de prêt	1,77%
	500 000	22/02/2011	Couverture de prêt	1,58%
	1 358 000	30/06/2009	Couverture de prêt	4,28%
	280 000	27/04/2010	Couverture de prêt	0,88%
	444 888	31/03/2010	Couverture de prêt	1,40%
SGTI	9 000 000	25/06/2011	Couverture de prêt	28,37%
Laurent Schwarz	250 000	01/12/2010	Couverture de prêt	0,79%
TOTAL	12 394 888			39,07%

10. TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL (au 12/05/09)

DATE	Opération	Capital	Primes cumulées	Nombre d'actions	Nominal de l'action
06/10/1997		2 000 000 F	300 621 F	20 000	100 F
19/08/1998	Suppression de la valeur nominale	2 000 000 F	300 621 F	20 000	Suppression
27/10/1998	Augmentation de capital par apport en numéraire	40 000 000 F	300 621 F	6 000 000	
25/01/1999	Levées d'options de souscription	40 444 000 F	966 843 F	6 066 600	
31/12/1999	Apport de la société ABILOG	40 583 346 F	14 414 809 F	6 087 502	
28/06/2001	Conversion du capital en euros	30 935 000 €	2 197 523 €	6 087 502	
10/08/2001	Division du nominal par 5	30 935 000 €	2 197 523 €	30 437 510	
31/12/2003	Levées de BSPCE	30 962 726 €	2 357 005 €	30 464 800	
27/01/2004	Levées de BSPCE	31 008 232 €	2 618 758 €	30 509 590	
31/12/2004	Levées de Stocks-Options	31 021 043 €	2 682 285 €	30 520 460	
28/09/2005	Levées de Stocks-Options	31 026 471 €	2 713 490 €	30 525 800	
20/10/2005	Levées de Stocks-Options	31 056 140 €	3 168 779 €	30 554 990	
30/12/2005	Fusion/absorption GROUPECYBER	31 095 815 €	3 693 888 €	30 594 025	
03/03/2006	Levées de Stocks-Options	31 129 978 €	4 186 538 €	30 627 650	
28/04/2006	Levées de Stocks-Options	31 302 535 €	6 675 980 €	30 797 490	
27/06/2006	Fusion/absorption QUATERNOVE	31 324 391 €	6 965 628 €	30 818 993	
27/06/2006	Levées de Stocks-Options	31 391 268 €	8 002 355 €	30 884 791	
03/10/2006	Levées de Stocks-Options	31 392 488 €	8 019 999 €	30 885 991	
18/12/2006	Levées de Stocks-Options	31 399 786 €	8 063 072 €	30 893 171	
29/01/2007	Levées de Stocks-Options	31 408 750 €	8 154 070 €	30 901 991	
06/03/2007	Levées de Stocks-Options	31 439 858 €	8 818 203 €	30 932 597	
02/05/2007	Levées de Stocks-Options	31 496 724 €	9 134 363 €	30 988 545	
27/06/2007	Levées de Stocks-Options	31 538 966 €	9 453 746 €	31 030 105	
27/07/2007	Levées de Stocks-Options	31 553 439 €	9 550 298 €	31 044 345	
02/10/2007	Levées de Stocks-Options	31 640 575 €	10 046 344 €	31 130 075	
31/10/2007	Levées de Stocks-Options	31 729 244 €	10 596 197 €	31 217 313	
30/11/2007	Levées de Stocks-Options	31 923 155 €	11 727 346 €	31 408 095	
29/01/2008	Levées de Stocks-Options	31 976 308 €	12 035 095 €	31 460 390	
11/03/2008	Levées de Stocks-Options	32 001 718 €	12 235 796 €	31 485 390	
11/04/2008	Levées de Stocks-Options	32 010 053 €	12 314 482 €	31 493 590	
27/06/2008	Levées de Stocks-Options	32 206 465 €	13 690 591 €	31 686 382	
28/07/2008	Levées de Stocks-Options	32 211 496 €	13 738 697 €	31 691 782	
13/11/2008	Levées de Stocks-Options	32 244 888 €	14 054 011 €	31 724 635	
20/01/2009	Levées de Stocks-Options	32 246 006 €	14 064 696 €	31 725 735	
12/05/2009	Levées de Stocks-Options	32 249 055 €	14 091 905 €	31 728 735	

La valeur nominale induite de l'action est de 1,016 euros

II. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE (au 30/04/2009)

	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
<u>Actions nominatives</u>				
Simon Azoulay	3 217 938	10,14%	6 435 876	14,70%
Laurent Schwarz	251 410	0,79%	502 820	1,15%
Gérald Attia	11 690	0,04%	23 380	0,05%
SGTI ¹	9 000 000	28,37%	18 000 000	41,10%
Autres	506 891	1,60%	539 599	1,23%
Sous-Total Action de concert ²	12 469 348	39,30%	24 938 696	56,95%
Sous-Total	12 987 929	40,93%	25 501 675	58,23%
<u>Actions au porteur</u>				
FCPE Alten ³	405 800	1,28%	405 800	0,93%
Public	17 599 499	55,47%	17 599 499	40,19%
Fondateurs	285 184	0,90%	285 184	0,65%
Auto-détention	450 323	1,42%	(sans droit de vote)	-
TOTAUX	31 728 735	100%	43 792 158	100%

1 Holding détenu par Simon Azoulay.

Il n'existe aucun flux financier entre SGTI et les sociétés du Groupe ALTEN.

2 Actions de concert : entre Simon Azoulay, Laurent Schwarz et la société SGTI.

3 Actions des salariés qui font l'objet d'une gestion collective.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, 3% ou plus du capital de la société et des droits de vote.

12. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

	2006	2007	2008
Actions au Nominatif (en %)			
Simon AZOULAY	10,41	10,23	10,14
Laurent SCHWARZ	3,81	0,80	0,79
Gérald ATTIA	0,04	0,04	0,04
SGTI	29,12	28,61	28,37
Autres	0,40	0,47	1,60
Actions au Porteur (en %)			
FCP	1,47	1,53	1,28
Public	50,82	57,67	55,45
Fondateurs	3,92	0,95	0,90
Auto-détention	0,01	0,00	1,43
	100%	100%	100%

13. OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE

Aucune offre publique d'achat, d'échange ou de garanties de cours n'a été lancée par des tiers sur les actions de la société.

Par ailleurs la société n'a lancée aucune offre publique d'échange sur les actions d'une autre société, sur un marché réglementé.

14. ACTION DE CONCERT

La société SGTI est un holding constitué par les fondateurs de la société ALTEN afin d'assurer une stabilité de l'actionariat et un niveau de contrôle dans la société ALTEN. La société SGTI ne détient pas d'autres actifs que les titres ALTEN.

L'action de concert déclarée à l'AMF entre Monsieur Simon AZOULAY, Laurent SCHWARZ et la société SGTI s'est poursuivie sur l'exercice 2008.

15. FRANCHISEMENTS DE SEUIL

Aucun franchissement de seuil n'a été porté à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2008, ni au cours de la période comprise entre le 1er janvier 2009 et l'élaboration du présent Rapport Annuel.

16. PACTE D'ACTIONNAIRES

A la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires n'est actuellement en vigueur.

17. MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ÉMETTEUR

Il existe une seule catégorie de titres cotés en Bourse : actions ordinaires cotées sur EURONEXT PARIS de NYSE EURONEXT.

18. DIVIDENDES

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes soit en numéraire, soit en actions.

Depuis la date de son introduction en Bourse, ALTEN n'a jamais distribué de dividendes. Par ailleurs, le Conseil d'administration réuni le 27 avril 2009 à l'effet de convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires ne s'est pas prononcé en faveur d'une distribution de dividende dans le cadre de la proposition d'affectation du résultat qu'il doit soumettre à l'Assemblée.

19. EVOLUTION DU COURS DEPUIS 12 MOIS

Cette information figure en page 41 du Rapport d'Activité.

C - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR

I. HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU GROUPE

Depuis sa création, la croissance d'ALTEN suit deux axes stratégiques : la proximité géographique de ses clients (en France comme à l'étranger) et l'enrichissement continu de son offre par le développement de nouvelles compétences et prestations. ALTEN est ainsi devenu rapidement l'un des leaders européens du secteur du Conseil et Ingénierie en Technologies Avancées.

1988

Création d'ALTEN par trois ingénieurs issus de Grandes Écoles, qui assurent depuis la Direction du Groupe.

1989

ALTEN crée ses premières filiales en France : ALTEN Sud-Ouest, ALTEN Industrie (Intégration au forfait dans le domaine ferroviaire), GIST et à l'étranger : ALTEN Ltd (UK).

1991

Malgré la crise économique, ALTEN poursuit sa croissance, double ses effectifs et reste bénéficiaire pendant la période 1991-1994.

1994

ALTEN élargit ses prestations avec la création de filiales spécialisées en matière d'Architectures Réseaux, de Systèmes ouverts, de Client/serveur, et de Technologies Objet.

1997

ALTEN poursuit son déploiement régional à travers les agences ALTEN Ouest et ALTEN Est.

1999

ALTEN est introduit au Second Marché de la Bourse de Paris le 1er février. Le Groupe complète son implantation régionale avec ALTEN P.A.C.A, ALTEN Nord et filiale ses activités en Belgique avec la création de la société ALTEN Benelux fin décembre.

2000

ALTEN poursuit son implantation à l'étranger en créant ALTEK en Allemagne, ALTEN Espagne, AXEN au Benelux, et prend le contrôle à 100% d'ALTEN Ltd en Grande-Bretagne. Le Groupe acquiert ABILOG, ANOTECH, COGITEL et le Groupe TECHNIQUES AVANCÉES.

2001

ALTEN accélère sa politique de croissance externe pour maintenir son rythme de développement dans un environnement économique moins favorable et procède à l'acquisition de trois nouvelles sociétés dont une à l'étranger: EBEN Technologies, SD PARTNERS et ETIC.

2002

Le Groupe ALTEN poursuit sa croissance tout en préservant ses marges. La société acquiert 4 nouvelles sociétés (SBD Technologies et SIATCOM en Espagne, ORION aux Pays-Bas et GROUPECYBER en France) et renforce ses positions à l'international.

2003

L'international représente 20% du Chiffre d'Affaires du Groupe ALTEN à fin 2003 grâce au déploiement sur l'Italie (acquisition de DEC INFORMATICA) et l'Allemagne (acquisition de IMP GMBH).

ALTEN acquiert également une société en France, le Groupe GSO, spécialisée dans le management de projets en R&D.

2004

ALTEN renoue de façon significative avec la croissance organique en France et poursuit son développement à l'international. Le Groupe réalise plus de 25% de son Chiffre d'Affaires hors de France. ALTEN acquiert 3 nouvelles sociétés : CRONOS en Espagne, SYSELOG en France et AEROTEC en Allemagne.

Cette dernière acquisition lui permet de devenir l'un des leaders européens dans le management de projets en R&D.

2005

ALTEN poursuit son développement à un rythme soutenu et dépasse son objectif de 6000 personnes avec un an d'avance (effectif de 6 540 personnes fin 2005). Le Groupe réalise plus de 27% de son chiffre d'affaires hors de France. Au 1er juillet 2005, GIST absorbe la société HUMELEC, et APTECH, la société COGITEL. En septembre, ALTEN acquiert la société QUA TERNOVE en France. Au 31 décembre, ALTEN détient 81,86% du capital. Enfin, au 30 décembre, ALTEN absorbe sa filiale GROUPECYBER et procède, immédiatement après, à l'apport partiel d'actif de la branche d'activité constituée par la société GROUPECYBER à la société ALTEN SI.

2006

ALTEN devient le leader européen du Conseil en Hautes Technologies (source : PAC¹).

Le Groupe ALTEN a poursuivi sa progression par croissance organique et externe, en adaptant et élargissant son offre.

Pour répondre à la demande croissante des clients en workpackage² et offshore/nearshore³ ALTEN a regroupé au sein d'une division dédiée, l'offre « Projets Structurés ».

Une société spécialisée dans les bureaux d'études R&D et Design en workpackage a été acquise en juillet 2006.

L'offre nearshore s'est étoffée grâce à une acquisition en Roumanie. Elle comprend désormais la Tchéquie, la Slovaquie, la Pologne, la Roumanie et le Vietnam.

2007

ALTEN a confirmé son statut de leader du Conseil et de l'ingénierie en Technologies.

1. Etude réalisée par Pierre Audoin Consultants.

2. Prestations sous-traitées avec mise à disposition de moyens techniques (locaux, moyens informatiques, logiciels métiers).

3. Services consommés en France et réalisés à l'étranger (dans des pays proches géographiquement : nearshore ou dans des pays éloignés voire très éloignés : offshore).

2008

ALTEN a confirmé la quasi intégralité de ses référencements et partenariats en Europe et fait partie des prestataires référencés E2S, dans le monde (cinq premiers prestataires en ingénierie du groupe EADS). L'année 2008 s'est également traduite pour ALTEN, par une croissance organique soutenue (16,2%) réalisée principalement dans les secteurs de l'Énergie, du Ferroviaire, de l'Aéronautique et de la Banque.

ALTEN a ainsi renforcé sa position de leader sur le marché de l'ICT (source : PAC 2009).

2009

La détérioration de l'activité économique a été ressentie brusquement au tout début de l'année 2009. Elle a affecté tous les secteurs d'activité mais principalement l'Automobile où le recul est sensible. Le Groupe met en oeuvre toutes les mesures nécessaires pour résoudre rapidement cette situation et s'adapter au niveau d'activité. Il a confirmé ses référencements en 2009 et poursuit sa croissance sur d'autres secteurs tels que l'Aéronautique, l'Énergie ou la Banque./ Finance.

2. RÔLE D'ALTEN S.A.

1) Rôle de Holding

ALTEN S.A. gère l'ensemble des participations des sociétés du Groupe et est en charge de la croissance externe.

ALTEN S.A. rend des services fonctionnels à l'ensemble des sociétés du Groupe tels que :

- juridique (droit des sociétés, contrats, gestion des litiges, droit social, contentieux, fusions-acquisitions...),
- financier (comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie...),
- administration et gestion du personnel (gestion des carrières, paie, relations sociales...),
- services généraux (logistique, entretien, maintenance...),
- informatique (Systèmes d'information et Réseaux/ Télécoms),
- développement interne (recrutement et formation des managers commerciaux...).

Ces services sont refacturés aux filiales selon le principe du coût réel majoré d'un mark-up (cost plus).

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée en France, ALTEN a mis en place des conventions de trésorerie avec les filiales concernées.

2) Une activité opérationnelle :ALTEN Techno et ALTEN Régions

Les Pôles ALTEN Techno (Paris – Ile de France) et ALTEN Régions comptent environ 2 900 ingénieurs. Ils sont organisés en agences (centres de profits), comme l'ensemble des sociétés du Groupe.

3. ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE au 31/12/2008

Voir note aux états financiers pages 152 et 153.

4. DESCRIPTIF DES ACTIVITES DES PRINCIPALES SOCIETES DU GROUPE

ALTEN	Holding et structure de direction du Groupe. Activité opérationnelle ALTEN en France : Conseil et Ingénierie en Télécommunication, Système embarqués et Temps réel, Electronique, Sciences physiques, Mécanique.
GIST	Calcul scientifique, Mécanique, Système embarqués et Temps réel.
ALTEN SIR	Conseil en Architecture Systèmes d'Information et Réseaux.
ALTEN SUD OUEST	Etudes, R&D, consulting, PMO dans le secteur aéronautique, spatial, télécoms.

ALTEN S.A, le holding opérationnel, réalise 38,5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Les autres sociétés contribuant de façon significative au chiffre d'affaires consolidé du Groupe sont : ALTEN SIR (11,7% du chiffre d'affaires consolidé), GIST (6% du chiffre d'affaires consolidé), ALTEN SUD OUEST (4,4% du chiffre d'affaires consolidé).

ALTEN n'a aucune restriction à l'accès à la trésorerie et au résultat de ses filiales.

5. PLACE DE L'ÉMETTEUR SUR LES MARCHÉS

1) PRINCIPAUX CLIENTS D'ALTEN

ALTEN travaille principalement avec des clients grands comptes (près de 95% du C.A.). Le risque d'insolvabilité est donc limité. Les délais de recouvrement de créances clients s'établissent à 115 jours, en diminution de 4 jours par rapport à 2007.

Part des premiers clients (en % du C.A.)

	2006	2007	2008
1er	8	8,5	8,3
5 premiers	32	29	29,1
10 premiers	45	42	41,7

2) CONTRATS CLIENTS

ALTEN facture la quasi-totalité de ses prestations au temps passé.

Les contrats conclus par ALTEN sont des contrats d'assistance technique ou en mode workpackage dont la durée est variable en fonction des projets.

Le Groupe ne réalise que 6% de son Chiffre d'Affaires au forfait. Ces contrats font l'objet d'un reporting mensuel spécifique pour valider la marge prévisionnelle. Toute dérive constatée dans l'évolution de la marge à fin d'affaire est immédiatement identifiée et des actions correctrices mises en place.

Si nécessaire, des pertes à terminaison sont enregistrées dès qu'elles sont identifiées dans le cadre des normes de projet. En 2008, le Groupe a comptabilisé 1 009 K€ de pertes à terminaison (384 K€ en 2007).

Dans le cadre des certifications ISO, une procédure de validation et de suivi des contrats clients a été mise en place au sein du Groupe ALTEN.

Ainsi, les contrats clients sont validés par les services Qualité, Sécurité et Juridique.

a. Partenariat

Néant.

b. Politique de financement des comptes clients

Le Groupe ALTEN ne recourt pas à la titrisation de ses comptes clients, ni au factoring*. Il finance l'intégralité de son poste clients sur fonds propres ou utilise ponctuellement des lignes de crédit court terme.

*A l'exception d'une société acquise en juillet 2006. Dans les comptes consolidés, les créances factorées sont retraitées au bilan en créances et passifs financiers et ne figurent donc pas en hors bilan.

3) MARCHÉ ET POSITIONNEMENT D'ALTEN

Le marché adressé par ALTEN recouvre l'ensemble des prestations de conseil, assistance technique, réalisation de projets au forfait et plateaux externalisés dans le domaine du conseil en technologies. On distingue notamment les logiciels embarqués, le contrôle et la supervision, la recherche et développement. Ces prestations trouvent leur principal débouché dans les secteurs où ALTEN réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires : les constructeurs et opérateurs télécoms, de matériel électrique et électronique et les industriels de l'aéronautique, automobile, espace, défense...

a. Le marché du Conseil en technologies accessible à ALTEN

Le marché sur lequel se situe ALTEN fait partie du segment nommé par Pierre Audoin Consultants « CAR-IS » (Conseil, Assistance technique, Réalisation d'application et Intégration de Systèmes). Le marché accessible à ALTEN est constitué essentiellement de deux (2) segments regroupés sous l'appellation « Conseil en technologies ».

a) Le CAR-IS en systèmes et applications scientifiques et techniques.

Ce segment couvre les domaines suivants :

- Applications scientifiques (calcul, simulation...)
- Contrôle / Commande / Supervision
- Applications temps réel
- Applications "embarquées" ou intégrées dans des produits, systèmes, services...
- Externalisation R&D à contenu informatique (développement logiciel exclusivement).

b) Le CAR-IS en externalisation Recherche & Développement (R&D), constitué de sous-traitance en mode "assistance" ou en mode "projets" d'études et développement dans des domaines technologiques divers : chimie, énergie, électronique, mécanique, aérodynamique, environnement...

La différence essentielle entre ces 2 segments est que le premier est constitué exclusivement de prestations relatives aux technologies de l'information (IT), qui ont généralement pour objet le développement des logiciels. Le second est par contre, pour l'essentiel, constitué des prestations dans les sciences de l'ingénierie, hors informatique traditionnelle.

Ces deux segments représentent respectivement :

- 2 790 Meuros pour le domaine des applications scientifiques et techniques (STIE)
 - 3 018 Meuros pour le domaine de l'externalisation R&D
- soit un total de 5 808 Meuros en 2008.

Le périmètre d'ALTEN se situe à la frontière de deux marchés :

- un périmètre restreint, représenté par le marché du Conseil en technologies sans les projets de type forfait, soit 3 043 Meuros en 2008,
- un périmètre élargi, incluant le forfait, soit 5 808 Meuros en 2008.

Meuros	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Conseil en Technologies hors forfait (périmètre ALTEN restreint)	2852	3043	2947	3016	3156	3316
Croissance	-	6,7%	-3,1%	2,3%	4,6%	5,1%
Total Conseil en Technologies	5422	5808	5786	5982	6274	6608
Croissance	-	7,1%	-0,4%	3,4%	4,9%	5,3%
Total CAR-IS	17167	18271	18439	19065	19955	20983
Croissance	-	6,4%	0,9%	3,4%	4,7%	5,2%

L'année 2008 affiche une croissance de 7%. La crise économique va impacter fortement le secteur du Conseil en Technologies à partir de 2009. Seuls certains secteurs comme l'Aéronautique/Défense et l'Energie résisteront. A l'opposé, l'Automobile qui avait une bonne croissance sur le premier semestre 2008, affiche de très mauvais résultats à partir du dernier trimestre 2008.

b. L'environnement concurrentiel

ALTEN est communément inclus dans l'environnement concurrentiel des SSII (Sociétés de Services en Ingénierie Informatique). Toutefois, il est plus judicieux de positionner ALTEN parmi les sociétés proposant le même type d'offre. Pierre Audoin Consultants a établi les classements des prestataires de services en technologies de l'information, puis celui des spécialistes sur le marché "Conseil en Technologies". Sur le marché "Conseil en Technologies", ALTEN se situe au 1er rang, (source PAC : mars 2009 - Classement effectué sur la base de chiffre d'affaires réalisé en France sur le marché du Conseil en Technologie).

On note dans ce classement 2 types d'acteurs :

- Les grandes SSII, présentes par "effet de taille" sans disposer généralement d'unités spécifiques (Capgemini...),
- Les "spécialistes" tels qu'ALTEN, ALTRAN, ASSYSTEM, AKKA/COFRAMI, SII, SEGULA TECHNOLOGIES...

ALTEN a gagné des parts de marché en 2008 en France par rapport à ses concurrents directs.

c) Conclusions sur le positionnement d'ALTEN

Le marché du Conseil en technologies a été dynamique en 2008.

La plupart des secteurs ont porté cette demande : aéronautique, énergie, automobile, télécoms...

On devrait assister à une consolidation du marché, probablement marquée par des rachats d'acteurs qui n'ont pas la taille critique. De plus en plus d'acteurs du Conseil en Technologie souhaitent disposer d'une offre de gestion des projets de bout en bout.

6) REVUE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'EMETTEUR

6.1 Risques crédit

Cf. page 71.

6.2 Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse

Cf. page 71.

ALTEN dispose de financements bancaires à court terme indexés sur l'Eonia. Il encourt un risque de variation de taux en fonction des évolutions de l'indice de référence. Du fait de la structure de ses financements, le Groupe n'a mis en place aucune couverture de taux.

6.3 Risque de liquidité

Cf. page 71.

Le Groupe n'encourt pas de risque de liquidité et dispose de lignes de crédit court terme négociées auprès de six grandes banques. Ces facilités de caisse ne font l'objet d'aucun covenant particulier. La classification court terme/long terme est disponible pages 160 et 161. Au total, les lignes de crédit non confirmées négociées s'élèvent à 105 millions d'euros dont l'utilisation varie quotidiennement. Elles sont utilisées en moyenne à hauteur de 30 millions d'euros.

6.4 Risque juridique

Cf. page 71.

6.5 Risques liés à l'exposition sectorielle

Cf. page 11.

Du fait de son exposition au secteur automobile, ALTEN a enregistré une baisse importante de son activité dans ce secteur au premier trimestre 2009 (-30% à périmètre constant). L'activité prospère en revanche dans le secteur bancaire (+8,5%) et dans l'aéronautique (+28%) à périmètre constant.

7) EFFECTIFS FIN DE PERIODE GROUPE ALTEN

	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/03/2009
Consultants (1)	7 600	9 200	11 000	11 050
Fonctionnels (2)	1 100	1 280	1 500	1 600
Total	8 700	10 480	12 500	12 650

(1) Effectif salarié réalisant des projets techniques chez les clients, dont les prestations sont facturées.

(2) Effectif fonctionnel interne ne donnant pas lieu à facturation.

8) 35 HEURES

Fin décembre 1999, ALTEN et ses filiales françaises, représentant alors plus de 90 % de l'activité et des effectifs, ont mis en place un accord d'entreprise.

Toutes les filiales françaises du Groupe sont aux 35 heures.

9) BILAN SOCIAL D'ALTEN S.A.

La société remplit ses obligations concernant la diffusion de son bilan social qui fait chaque année l'objet d'une présentation au Comité d'Entreprise.

10) REGLEMENT INTERIEUR

La société ALTEN dispose d'un règlement intérieur qui régit les dispositions en matière d'hygiène et de sécurité, de conditions de travail, d'horaires, de discipline, de prévention...

11) TAUX D'ACTIVITE D'ALTEN

Le taux d'occupation des consultants calculé mensuellement est défini comme le ratio entre le nombre de jours facturés et le nombre de jours facturables (hors CP/RTT/autres obligations...).

Ce taux était de 93,8% en 2008 (versus 94,7 % en 2007).

12) POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

a. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Se référer au Rapport de Gestion page 73, paragraphe 7.

b. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN 2008

Se reporter à la note aux états financiers page 138, 141, 156 et 171.

c. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS

Aucun investissement futur n'a fait l'objet d'engagement ferme de la part des organes de direction, à l'exception des clauses d'earn-out sur acquisitions de filiales. Ces montants ont été dûment enregistrés à l'actif des comptes consolidés du Groupe, dans les écarts d'acquisition au passif, en dettes sur immobilisations pour un montant total estimé à 9,6 M€ au 31 décembre 2008.

d. PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE

Hormis ALTEN S.A. pour laquelle les comptes sociaux sont détaillés page 180, les trois principales filiales du Groupe sont GIST, ALTEN SIR et ALTEN SUD OUEST (voir informations pages 63 et page 75).



III - RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 JUIN 2009

A. LE GROUPE ALTEN

I. L'ACTIVITÉ

1) L'activité de l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Nous vous rappelons que toutes les filiales d'ALTEN S.A sont consolidées dans les comptes du Groupe selon les méthodes décrites dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Commentaires sur l'activité globale du Groupe au cours de l'exercice écoulé

a. Le marché et l'activité

ALTEN, leader Européen de l'Ingénierie et du Conseil en Technologie (ICT) réalise des projets de conception et d'études pour les Directions Techniques et SI, des grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.

Le marché recouvre l'ensemble des prestations d'Ingénierie et de Conseil en Technologie (ICT) :

- Etudes Scientifiques et Techniques,
- Architectures Réseaux et Systèmes.

Sur ce marché, qui comporte de réelles barrières à l'entrée, les projets d'ALTEN sont au cœur de l'innovation technologique et sont stratégiques pour ses clients.

Le marché ICT, estimé à 6,8 milliards d'Euros (étude PAC) a cru de 5% à 7% par an depuis 2005, et devrait continuer à croître sur une tendance de moyen-long terme. En France, il est estimé à plus de 80 000 ingénieurs. Le taux d'externalisation est de 27-30% en France, et plus de 15% en Europe.

Il s'agit d'un marché atomisé composé d'une dizaine d'acteurs principaux et d'une multitude d'acteurs locaux. La réduction des short-lists et la crise économique devraient probablement provoquer une concentration des acteurs.

L'évolution du marché ICT en 2008 s'est inscrite, jusqu'en novembre, dans la continuité des années précédentes, à savoir :

- activité en croissance,
- marché du recrutement tendu, avec un turn-over élevé (>25%)
- des politiques « achats » exigeantes : pressions tarifaires, réduction du nombre de fournisseurs référencés, nécessité de disposer d'une offre complète (consulting, mode projet, forfait, workpackage, offshore).

Au cours de l'exercice 2008, ALTEN a confirmé la quasi intégralité de ses référencements et partenariats en Europe, et fait partie des prestataires référencés E2S, dans le monde, pour EADS. L'année 2008 s'est également traduite par une croissance organique soutenue (16,2%), un taux d'activité relativement stable (94% environ sur l'année), une croissance significative réalisée dans les secteurs de l'Energie, du Ferroviaire, de l'Automobile et de la Banque.

b. Le recrutement des ingénieurs

ALTEN a continué à mener une politique active de recrutement en 2008, avec plus de 3000 ingénieurs recrutés (soit une croissance nette de 870 ingénieurs).

ALTEN compte à ce jour plus de 12 600 collaborateurs dont 88% sont des consultants ingénieurs de haut niveau. Cette population d'ingénieurs de haut niveau, aux compétences pluridisciplinaires, constitue un élément déterminant dans la stratégie de gain de parts de marché.

c. La croissance externe

Le Groupe a accéléré sa politique de croissance externe ciblée et a concrétisé, en France et à l'international, huit (8) acquisitions en 2008 (1 100 consultants, Chiffre d'affaires annuel cumulé de 86,2M€) :

a) Au 1er semestre 2008 :

- 2 sociétés spécialisées en management de projet (PMO) en France, au premier trimestre (70 consultants, CA annuel 5,2M€),
- 1 société spécialisée en logiciels embarqués / temps réel aux Pays-Bas, au premier trimestre (90 consultants, CA annuel 7,8M€),
- 1 société spécialisée en ingénierie documentaire, en Roumanie, au deuxième trimestre (80 consultants, CA annuel: 1,7M€).

b) Au 2nd semestre 2008 :

- 1 société d'experts en technologie Microsoft en France, en juillet 2008 (80 consultants, CA annuel : 7,5M€),
- 2 sociétés spécialisées dans les technologies de l'information en Espagne en septembre (300 consultants, CA annuel : 24M€),
- 1 société spécialisée dans le domaine de la mécanique, de l'électronique et du calcul scientifique, en Suède, en décembre 2008 (400 consultants, CA annuel : 40M€).

Ces acquisitions ont été autofinancées.

2. RÉSULTATS DU GROUPE ALTEN

Les comptes consolidés du Groupe ALTEN font apparaître un chiffre d'affaires de 846,3 M€, en progression de 20,7 % par rapport à 2007. La part de l'activité à l'étranger est de 26,3 %.

Le Groupe ALTEN a réalisé une croissance organique de 16,2 % (15,7 % en France et 17,6 % à l'international).

Les 8 sociétés acquises en 2008, moins rentables que le Groupe, ont pesé sur la marge opérationnelle d'activité, en particulier au second semestre.

De même, le taux d'activité, légèrement inférieur en 2008 par rapport à 2007, a légèrement pénalisé la marge de cette année.

En conséquence, le résultat opérationnel d'activité ressort à 97,1 M€ (11,5 % du Chiffre d'affaires), en progression de 15 % par rapport à 2007 (84,5 M€ soit 12,1 % du Chiffre d'affaires).

Après prise en compte du coût des stock-options pour 4,4 M€, des moins-values sur cession d'immeubles pour 0,3 M€ et des dépréciations des écarts d'acquisition pour 5,5 M€, le résultat opérationnel s'élève à 87 M€, soit 10,3 % du chiffre d'affaires, contre 73,1 M€ en 2007 (soit 10,4% du chiffre d'affaires), en progression de 19 %.

Le résultat financier est négatif de 1,3 M€, en raison du coût financier sur actualisation des dettes à moyen terme (-0,1 M€), du coût net de l'endettement financier (-0,6 M€) et de dépréciation sur actifs financiers (-0,6 M€).

Après prise en compte d'une charge d'impôt de 30,9 M€ et des intérêts minoritaires de 0,3 M€, le résultat net part du Groupe s'établit donc à 54,5 M€, soit 6,4 % du chiffre d'affaires, en augmentation de 27 % par rapport à 2007 (42,9 M€).

Le Groupe ALTEN a généré un Free Cash Flow (flux générés par l'activité) de 51,5 M€ (22,4 M€ en 2007), qui lui a permis d'autofinancer en grande partie ses investissements, pour un montant de 50,3 M€, grâce à la réduction de son besoin en fonds de roulement.

Les flux financiers liés aux opérations de financement sont positifs de 10,3 M€ grâce aux augmentations de capital réalisées suite à des levées de stock-options (2,3 M€), une augmentation du recours au découvert bancaire (16,1 M€) et après prise en compte des rachats d'actions propres pour 7,5 M€.

Après prise en compte des découverts et des emprunts bancaires, la position de trésorerie nette est négative de 15,1 M€. En conséquence, le gearing est de - 4,8%.

Les résultats du groupe ALTEN sont détaillés dans le tableau suivant :

En millions d'Euros	2007		2008		Variation
	M€	%	M€	%	%
Chiffres d'affaires	701,1	100	846,3	100	20,7
Résultat opérationnel d'activité	84,5	12,1	97,2	11,5	15,0
Coût des stocks options	-4,2		-4,4		
Résultat opérationnel courant	80,3	11,5	92,8	11	15,6
Résultat non récurrent	- 1,6		0		
Dépréciation des Goodwill	- 5,6		-5,5		
Résultat de cession	0		-0,3		
Résultat opérationnel	73,1	10,4	87,0	10,3	19
Résultat financier	-0,7		-1,3		
Résultat net part du Groupe	42,9	6,1	54,5	6,4	27

Approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés conformément à l'Article L 225-100 du Code de Commerce.

3. FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs autres que ceux présentés ci-après :

1) Risques crédit

La société dispose de lignes de crédit à court terme renouvelables annuellement pour financer principalement son BFR et les opérations de croissance externe. La trésorerie générée est affectée au remboursement des découverts bancaires, ainsi qu'au financement du besoin en fonds de roulement généré par la croissance organique, des opérations de croissance externe et des investissements corporels et incorporels.

Le Groupe s'est néanmoins assuré la capacité à mettre en place dans des délais courts des financements à moyen terme pour financer une opération de croissance externe qui requerrait des investissements significativement supérieurs à la génération de trésorerie annuelle.

Par ailleurs, le Groupe envisage de confirmer ses lignes de crédit, dans le cadre de financements structurés, au cours du premier semestre 2009.

2) Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse

Le Groupe ALTEN est peu endetté à court terme et ne l'est pas à moyen ou long terme. Néanmoins, ses financements bancaires étant indexés sur l'Eonia, il encourt un risque de variation de taux en fonction des évolutions de l'indice de référence.

Le Groupe facture ses prestations en euros, à l'exception de ses filiales au Royaume-Uni, en Roumanie et en Suisse. Son risque de change est donc quasiment nul.

Le risque lié au cours de Bourse est faible. En effet, à l'exception des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, la société ALTEN ne détient que 450 794 actions propres, représentant 1,42% du capital social de cette dernière, au 31 décembre 2008. Ces acquisitions de titres, qui se sont échelonnées entre le 9 janvier 2008 et le 22 décembre 2008, ont été réalisées par la société ALTEN, dans le cadre de son Programme de rachat d'actions, conformément aux autorisations données par les Assemblées Générales Mixtes des 27 juin 2007 et 27 juin 2008.

Par ailleurs, les valeurs mobilières donnant à terme accès au capital émises en 2008 par la société ALTEN ne représentent que 0,33% du capital social de cette dernière. Ces valeurs mobilières ont été émises dans le cadre d'une attribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'administration du 11 avril 2008, conformément aux délégations octroyées par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2007.

3) Risque de liquidité

Le Groupe n'encourt pas de risque de liquidité.

4) Risques juridiques

Les prestations d'ALTEN sont essentiellement facturées au temps passé. En pratique, les risques liés aux activités de contrats avec engagement de résultat restent faibles (environ 7% du chiffre d'affaires).

Les procédures internes élaborées par certains grands clients industriels pour émettre les bons de commande et procéder à la mise en paiement des factures affectent les délais de paiement. Face à cette difficulté croissante, le Groupe a dû renforcer ses process pour limiter l'augmentation des encours clients, ceci ne traduisant pas une augmentation du risque d'insolvabilité des clients.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est partie à un certain nombre de procédures judiciaires principalement dans le domaine social. Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

5) Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

6) Risques liés aux délocalisations

Depuis quelques années, les clients souhaitent faire réaliser une partie de leurs études et développements dans des pays dits à « bas coûts ». Le Groupe ALTEN a donc mis en place des structures dédiées pour répondre à cette demande et accompagner certains clients dans les pays à « bas coûts ». Néanmoins, en pratique et à ce jour, cette offre reçoit un écho très faible de la part des clients.

7) Risques liés à l'Activité

Les clients du Groupe sont parmi les plus grands comptes français et européens. Le Groupe ALTEN réalise 53% de son chiffre d'affaires avec une vingtaine de clients et le premier client représente 6,5%* du chiffre d'affaires du Groupe. Aucun risque de dépendance à l'égard d'un client en particulier n'a été identifié.

8) Risques industriels liés à l'environnement

Ces risques sont non significatifs. Le Groupe ALTEN réalise des prestations de services intellectuelles. Par nature, ces activités ont peu d'impact sur l'environnement.

4. PRINCIPALES POLICES D'ASSURANCES

1) Assurance Responsabilité Civile

Le Groupe ALTEN a souscrit une police d'assurance de Responsabilité Civile Exploitation et professionnelle couvrant les filiales françaises et internationales.

Les filiales internationales ont par ailleurs souscrit des polices locales de responsabilité civile qui a notamment pour objet de garantir des risques soumis à une obligation d'assurance locale, moyennant une cotisation forfaitaire par pays.

2) Assurances Multirisques bureaux et informatiques

Ces polices couvrent les dommages (dégâts des eaux, incendies, vols...) susceptibles d'être causés aux bâtiments loués par ALTEN ainsi qu'aux mobiliers, matériels informatiques, présents ou non dans ces locaux. Ces polices couvrent également la reconstitution de médias et de fichiers.

3) Assurance aéronautique

La police aéronautique « Groupe » couvre les dommages corporels matériels et immatériels causés par l'activité de conseil et Ingénierie dans le domaine aéronautique.

* Lire 8,3%

4) Assurance « Prévoyance » et « Frais de Santé »

ALTEN offre à ses collaborateurs un niveau de couverture performant, avec des conditions attractives pour les frais de santé. La société a dépensé en France au titre de ces polices un montant d'environ 3,2 M€ (part patronale + part salariale) en 2008.

5. NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE L'ÉMETTEUR

Les actifs financés en crédit-bail sont détenus juridiquement par les organismes financeurs mais le Groupe dispose systématiquement d'une option d'achat pour un prix résiduel faible.

6. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité représentent 51,5 M€, ce qui permet à ALTEN d'autofinancer sa croissance et ses investissements.

Concernant les opérations de croissance externe, ALTEN verse généralement un prix initial, auquel s'ajoute un complément de prix qui sera déterminé à l'issue d'une période de 2 ou 3 ans. Ce complément de prix est un multiple du résultat net ou du résultat d'exploitation des années futures, duquel est déduit le prix initial. Les multiples appliqués dépendent du taux de croissance et des taux de marge qui seront constatés les années suivant l'acquisition.

7. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

ALTEN participe à des projets de recherche et de développement pour ses clients, mais ne réalise généralement aucune activité de recherche et de développement pour son propre compte.

Exceptionnellement, dans le cadre de la mise en place de son programme « ERP » (« Enterprise Resource Planning ») (voir Rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques) ALTEN participe à un projet de développement pour son propre compte. A à ce titre une somme de 460 K€ a été engagée en 2008.

8. PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

ALTEN a poursuivi ses efforts de structuration, notamment dans le domaine commercial et managérial.

Le développement de l'offre en projets structurés a conduit le groupe à mettre en place une Direction Technique dédiée, chargée d'accompagner les différentes sociétés du Groupe, de réponse à appel d'offres à l'exécution du projet, qu'il soit en mode « workpackage » ou au forfait.

Les acquisitions réalisées, à rentabilité plus faible, sont en cours d'intégration : diverses mesures mises en place ont commencé à porter leurs fruits au second semestre 2008.

9. MECENAT

ALTEN soutient des associations caritatives et réalise chaque année plusieurs dons en numéraire. Au titre de l'exercice 2008, le montant de ces dons s'est élevé à 198 330 euros.

10. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE

1) Les prises de participations :

Hormis les acquisitions décrites au paragraphe « Croissance Externe » du rapport de gestion, en page 69 du présent Rapport Annuel, aucune prise de participation n'a été réalisée au titre de l'exercice écoulé.

2) Les acquisitions :

Les acquisitions réalisées au titre de l'exercice 2008 sont décrites au paragraphe « Croissance Externe » du rapport de gestion, soit en page 69 du présent Rapport Annuel.

3) Les cessions :

NEANT.

4) Les opérations de restructurations internes:

a. En Europe (hors France)

a) En Espagne

Absorption de la société ALPES par la société ALTEN INGENIERIA, en date du 9 juin 2008,

b) En Allemagne

Absorption de la société ALTEK par la société IMP Engineering, en date du 4 juillet 2008 et changement de la dénomination sociale de IMP Engineering en ALTEN GmbH en date du 16 juillet 2008.

b. En France

a) Confusion de patrimoine entre la société ALTEN SIR et la société KEATON, ayant entraîné la dissolution sans liquidation de la société KEATON, en date du 2 janvier 2008.

b) Confusion de patrimoine entre la société DEVELOP@ALL et la société ALTEN, ayant entraîné la dissolution sans liquidation de la société DEVELOP@ALL, en date du 15 juin 2008.

c) Confusion de patrimoine entre la société SAGEIS CSO et la société ALTEN, ayant entraîné la dissolution sans liquidation de la société SAGEIS CSO, en date du 15 juin 2008.

d) Confusion de patrimoine entre la société ALTEN SERVICES et la société ALTEN, ayant entraîné la dissolution sans liquidation de la société ALTEN SERVICES, en date du 15 juin 2008.

e) Confusion de patrimoine entre la société MANAGEMENT & PILOTAGE (M&P) et la société MI-GSO, ayant entraîné la dissolution sans liquidation de la société M&P, en date du 1er juillet 2008.

f) Confusion de patrimoine entre la société RSYS et la société MI-GSO, ayant entraîné la dissolution sans liquidation de la société RSYS, en date du 1er juillet 2008.

g) Acquisition de 18% des actions de la société AVENIR CONSEIL FORMATION par la société IDESTYLE SERVICES, en date du 26 mai 2008 et confusion de patrimoine entre la société AVENIR CONSEIL FORMATION et la société IDESTYLE SERVICES, ayant entraîné la dissolution sans liquidation de la société AVENIR CONSEIL FORMATION, en date du 1er juillet 2008.

h) Acquisition de 18% des actions de la société AVENIR CONSEIL PRODUCTIQUE par la société IDESTYLE SERVICES, en date du 26 mai 2008 et confusion de patrimoine entre la société AVENIR CONSEIL PRODUCTIQUE et la société IDESTYLE SERVICES, ayant entraîné la dissolution sans liquidation de la société AVENIR CONSEIL PRODUCTIQUE, en date du 1er juillet 2008. Le nouvel ensemble a pris le nom d'AVENIR CONSEIL FORMATION.

i) Confusion de patrimoine entre la société METAGAME FACTORY et la société WINWISE, ayant entraîné la dissolution sans liquidation de la société METAGAME FACTORY, en date du 15 octobre 2008.

j) Confusion de patrimoine entre la société WISE ONE et la société WINWISE, ayant entraîné la dissolution sans liquidation de la société WISE ONE, en date du 15 octobre 2008.

11. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

- Acquisition par le Groupe, en date du 6 janvier 2009, d'une société française spécialisée dans les activités de conception des systèmes « véhicule » : contrôle moteur et systèmes de motorisation, logiciels embarqués et temps réel, qui compte 180 consultants et qui réalise un chiffre d'affaires annuel de 14 M€.

- Acquisition par le Groupe, en date du 28 janvier 2009, d'une société italienne spécialisée dans les activités télécom et logiciels embarqués, qui compte 150 consultants et qui réalise un chiffre d'affaires annuel de 10 M€.

- Aux Pays-Bas, Fusion par absorption de la société PTS Software dans la société Axen BV, puis fusion par absorption de la société Axen BV dans ALTEN Nederland (redénommée ALTEN PTS BV), en date du 20 février 2009.

12. AUTRES PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE

Aucune autre prise de participation n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

13. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DES PRINCIPALES FILIALES FRANÇAISES DU GROUPE

Sociétés	Activité	Chiffres d'affaires (en K€)		Résultat (en K€)		Effectifs	
		2008	2007	2008	2007	2008	2007
GIST	Calcul scientifique, Mécanique, Systèmes embarqués et Temps réel.	92 103	82 815	9 166	10 298	1 010	1 094
ALTEN SIR	Conseil en Architecture Systèmes d'Information et Réseaux	118 598	103 903	9 319	8 059	1 210	1 271
ALTEN SUD OUEST	Etudes, R&D, consulting, PMO dans les secteurs aéronautiques, spatial, énergie, télécoms	51 925	43 644	3 387	4 289	726	506

GIST, spécialisée dans les activités mécanique, calcul scientifique, logiciels embarqués et temps réel, est complémentaire de l'offre d'ALTEN SA et permet au Groupe d'adresser des marchés ou des clients distincts de ceux d'ALTEN.

ALTEN SIR, permet au Groupe ALTEN de se positionner comme l'un des acteurs majeurs en France dans le domaine du conseil en architecture des systèmes d'information et réseaux.

ALTEN SUD OUEST, filiale d'ALTEN pour la région Midi Pyrénées Aquitaine, décline l'offre d'ALTEN auprès d'un portefeuille de clients locaux, en particulier EADS.

14. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE

Le ralentissement d'activité ressenti en décembre 2008 s'est accentué au cours du premier trimestre 2009, en particulier dans le secteur de l'automobile.

Le Groupe ALTEN a pris les mesures d'accompagnement nécessaires pour le management de la crise, telles que l'optimisation des coûts de production et du taux d'activité :

- gestion des couts de revient (revue des grilles salariales, contrôle des recrutements...),
- monitoring des intercontrats,
- cartographie détaillée des compétences pour améliorer la fluidité des consultants entre les différents secteurs d'activité,
- mise en place de programmes de formation pour faciliter l'évolution des consultants en intercontrat sur de nouveaux projets, dans des secteurs d'activité hors automobile.

Des mesures de gestion seront également mises en place telles que la maîtrise des frais généraux :

- ajustement des coûts salariaux fonctionnels (commerciaux, Ressources Humaines, Structure),
- revue des dépenses générales et renégociation des principaux contrats,
- réduction des dépenses de communication RH.

En 2009, le Groupe ALTEN va poursuivre la mise en place d'une organisation managériale et administrative adaptée à la taille future du Groupe et à l'évolution de son offre. ALTEN va également capitaliser sur la sectorisation et l'activité Systèmes d'Informations et Réseaux pour accélérer le développement en Régions et à l'international. Par ailleurs, des opportunités de croissance externe devraient se concrétiser en 2009 dans un contexte plus favorable (détente sur les prix, moindre concurrence des fonds de private equity) et permettre ainsi à ALTEN de se renforcer sur des marchés stratégiques.

Le Groupe ALTEN devrait sortir renforcé de la période de crise actuelle et consolider sa position de leader de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies.

15. L'ACTIVITÉ DU GROUPE PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

Le Groupe n'est présent que sur une seule branche d'activité : Conseil et Ingénierie en Technologie.

B. ALTEN S.A.

I. L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ALTEN S.A.

1) Commentaires sur l'activité de la société ALTEN S.A. au cours de l'exercice écoulé

Les commentaires sur l'activité d'ALTEN SA au cours de l'exercice 2008 sont similaires à ceux développés pour le Groupe ALTEN au début du rapport de gestion.

La société ALTEN, a réalisé un chiffre d'affaires de 373 489 849 €, en progression de 27,9% par rapport à 2007.

Ce chiffre d'affaires inclut le chiffre d'affaires « portage » pour un montant de 67 200 000 €, correspondant aux prestations réalisées par certaines filiales du Groupe chez des clients pour lesquels seule ALTEN SA est référencée. Dans cette hypothèse, ALTEN SA est facturée par sa filiale et refacture le client final à l'euro l'euro.

Hors activité portage, le chiffre d'affaires réalisé par ALTEN SA s'établit à 306 290 000 €, contre 249 504 000 € en 2007, soit une progression sur l'activité opérationnelle propre d'ALTEN SA de 22,8 %.

Le résultat d'exploitation, après participation des salariés, s'établit à 27 148 173 €, soit 7,3 % du chiffre d'affaires, contre 25 412 187 euros en 2007 (soit 8,7 % du chiffre d'affaires).

Le résultat financier s'établit à - 17 280 685 € en 2008 contre 1 030 831 € en 2007. Il se compose essentiellement de dotations aux immobilisations financières pour 15 491 993 € (principalement 9 921 001 € de dépréciations de titres Groupe Idestyle, 4 662 000 € de dépréciations de titres Cisia, 966 897 € de dépréciations d'actions propres) et de charges d'intérêts pour 1 991 628 €. Les produits financiers s'élèvent à 202 937 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à - 201 360 € (13 300 519 € en 2007), principalement constituée par une plus-value de cession de titres interne au Groupe.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 7 120 480 €, le résultat net s'établit à 2 545 647,25 €, contre 30 253 636 € pour l'exercice 2007.

La société ALTEN, principalement positionnée sur l'ingénierie et le conseil en technologie (ICT), a continué à croître plus vite que son marché et à gagner des parts de marché.

L'année 2008 a été marquée par la poursuite d'une forte croissance organique, d'un turn-over élevé et de pressions toujours fortes sur les tarifs alors que les salaires ont continué à progresser. Dans ce contexte, malgré un taux d'activité satisfaisant et stable par rapport à 2007, ALTEN SA a vu sa marge d'exploitation s'éroder d'un point et demi environ.

2) Approbation des comptes sociaux

Nous vous proposons d'approuver les comptes sociaux, conformément à l'Article L 225-100 du Code de Commerce.



2. LES RÉSULTATS FINANCIERS

1) L'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008, qui s'élève à la somme de 2 545 647,25 € de la façon suivante :

- Affectation de la somme de 26 969,71 € au poste « réserve légale », qui se trouverait ainsi porté à la somme de 3 224 600,56 € ;

- Affectation du solde, soit la somme de 2 518 677,54 € au Poste « report à nouveau », qui se trouverait ainsi porté à la somme de 93 264 573,39 €.

2) Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois (3) derniers exercices.

3) Les charges non déductibles fiscalement

Nous vous informons n'avoir enregistré aucune dépense et charge non déductible fiscalement.

4) Conséquences sociales de l'activité

Ces informations sont traitées en Annexe I au présent rapport de gestion.

5) Conséquences environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en Annexe I au présent rapport de gestion.

3. LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

1) L'actionnariat de la société

Nous vous communiquons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2008, plus de 3%, de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33%, de 50%, ou de 66,66%, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

2) Répartition du capital et des droits de vote (au 31/12/2008)

	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
<i>Actions nominatives</i>				
Simon Azoulay	3 217 938	10,14%	6 435 876	14,70%
Laurent Schwarz	251 410	0,79%	502 820	1,15%
Gérald Attia	11 690	0,04%	23 380	0,05%
SGTI ¹	9 000 000	28,37%	18 000 000	41,11%
Autres	508 886	1,60%	541 594	1,24%
Sous-Total Action de concert ²	12 469 348	39,30%	24 938 696	56,95%
Sous-Total	12 989 924	40,94%	25 503 670	58,24%
<i>Actions au porteur</i>				
FCPE Alten ³	374 700	1,18%	374 700	0,86%
Public	17 625 132	55,55%	17 625 132	40,25%
Fondateurs	285 184	0,90%	285 184	0,65%
Auto-détention	450 795	1,42%	(sans droit de vote)	-
TOTAUX	31 725 735	100%	43 788 686	100%

¹ Holding détenu par Simon Azoulay.

Il n'existe aucun flux financier entre SGTI et les sociétés du Groupe ALTEN.

² Actions de concert : entre Simon Azoulay, Laurent Schwarz et la société SGTI.

³ Actions des salariés qui font l'objet d'une gestion collective.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, 3% ou plus du capital de la société et des droits de vote.

Aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2008.

3) Les actions d'autocontrôle

NEANT.

4) Avis de détention et aliénation de participations croisées

NEANT.

5) Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, la société a procédé aux opérations d'achat et de vente d'actions suivantes, entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice :

a. Au titre du contrat de liquidité :

- a) Nombre d'actions achetées : 270 593 (quote part ALTEN 58.58% soit 158 513 actions)
Cours moyen des achats : 21,65 €
- b) Nombre d'actions vendues : 270 990 (quote part ALTEN 58,58 % soit 158 746 actions)
Cours moyen des ventes : 21,71 €
- c) Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 945 (quote part ALTEN 58.58% soit 554 actions)
Valeur évaluée au cours d'achat : 15,19 €
Valeur nominale : 14 354,55 € (montant total).

Motifs des acquisitions	% du capital
Animation du cours	100
Actionnariat salarié	Néant
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	Néant
Opérations de croissance externe	Néant
Annulation	Néant

b. Au titre d'acquisitions d'actions propres :

La société a acheté 450 241 titres pour un montant total de 8 429 835,98 €
Soit un cours moyen d'achat de 18,72 €

Ces actions ont été acquises aux fins de couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés, ainsi que pour financer des opérations de croissance externe.

105 600 de ces actions ont été utilisées dans le cadre d'une attribution d'actions gratuites.

c. Bilan total:

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 450 795

Valeur évaluée au cours d'achat :

- au titre du Contrat de liquidité : 15,19 €
- au titre de la couverture de l'actionnariat salarié : 18,72 €

Valeur nominale :

- au titre du Contrat de liquidité : 14 354,55 €
- au titre de la couverture de l'actionnariat salarié : 8 428 335,98 €

Frais de négociation :

- au titre du Contrat de liquidité : Néant
- au titre de la couverture de l'actionnariat salarié : 9 891,26 €

Au cours de l'exercice 2008, il n'a été procédé à aucune réallocation d'actions.

4. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER REALISEES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS)

Nom du dirigeant	Fonction exercée au sein d'ALTEN	Référence AMF	Dates des opérations	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre total d'instruments financiers cédés /souscrits	Prix unitaire en €
Bruno BENOLIEL	Directeur Financier du Groupe	208D3429	15/05/2008	actions ALTEN	Souscription	80 000	7,300
		208D3428	15/05/2008	actions ALTEN	Souscription	30 000	5,900
		208D3430	22/05/2008	actions ALTEN	Cession*	9 293	25,086
		208D3432	22/05/2008	actions ALTEN	Cession*	9 294	25,086
		208D3431	27/05/2008	actions ALTEN	Cession*	8 078	25,087
		208D3433	27/05/2008	actions ALTEN	Cession*	8 077	25,087
		208D3508	29/05/2008	actions ALTEN	Cession*	37 629	25,247
		208D3509	29/05/2008	actions ALTEN	Cession*	37 629	25,247

* Cessions effectuées par les deux enfants mineurs de Monsieur Bruno Benoliel, suite à donation.

5. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital d'ALTEN révèle que les actionnaires de référence (SGTI, Messieurs Simon AZOULAY et Laurent SCHWARZ) détiennent ensemble la majorité aux Assemblées Générales, en termes de droits de vote.

Les statuts de la société ALTEN prévoient en outre dans leur article 14 « qu'il est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis quatre ans au moins, un droit de vote double. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit ».

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles de droit commun. Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membre du Conseil d'Administration.

Les délégations de pouvoirs au Conseil d'administration, actuellement en vigueur, sont décrites dans le présent rapport de gestion (pages 82 à 89 du présent Rapport Annuel).

La société ALTEN est, par ailleurs, dûment informée des prises de participation (directes ou indirectes) significatives dans son capital :

- par application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce.
- par application de l'article 7 des statuts qui stipule que « toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à franchir le seuil de détention de 3 % au moins du capital social ou des droits de vote (à la baisse ou à la hausse) est tenue d'informer la société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle le seuil de 3% a été dépassé ».

Enfin, une action de concert existe depuis le 1^{er} avril 1999, entre plusieurs actionnaires de la société ALTEN actant de leur intention d'adopter une position commune afin de voter dans le même sens lors des Assemblées Générales. Messieurs Thierry WOOG et Gérald ATTIA s'étant retirés en octobre 2001, l'action de concert existe toujours, à ce jour, entre Messieurs Simon AZOULAY, Laurent SCHWARZ et la société SGTI.

A la connaissance de la Société, il n'existe par ailleurs aucun pacte d'actionnaires.

6. DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

1) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de racheter les actions de la Société, dans le cadre du Programme de Rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 juin 2008 a, dans sa sixième résolution, délégué au Conseil d'administration, sa compétence, à l'effet de racheter les actions de la Société, dans le cadre du Programme de Rachat d'actions.

Cette délégation donnée pour une durée de 18 mois, expirera le 26 décembre 2009.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et d'autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter ou faire acheter des actions de la Société, en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ALTEN par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder cinq (5) % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 juin 2008 dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à trente (30) euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 95 177 205 euros.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Cette délégation serait donnée pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à l'effet de procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

2) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 juin 2007 a, dans sa sixième résolution, délégué au Conseil d'administration, sa compétence, à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

Cette délégation donnée pour une durée de vingt-six (26) mois, expirera le 26 août 2009.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et d'autoriser le Conseil d'Administration à décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 16 662 400 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette délégation aurait une durée de validité de vingt-six (26) mois, décomptée à compter du jour de l'Assemblée et priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

3) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservé aux actionnaires

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 juin 2007, a, dans sa sixième résolution, délégué au Conseil d'administration, sa compétence, à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservés aux actionnaires.

Cette délégation donnée pour une durée de vingt-six (26) mois, expirera le 26 août 2009.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence, seraient fixées comme suit :

- Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 16 256 000 euros.

- Sur ce montant s'impute le montant nominal global des actions émises en vertu de la résolution qui suit.

Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 16 256 000 euros.

En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées ci-dessus :

a) la ou les émissions seraient réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b) si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés prévues par la loi et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

c) le nombre de titres à émettre pourrait être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par la présente résolution.

Le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

Cette autorisation aurait une durée de validité de vingt-six (26) mois, décomptée à compter du jour de l'Assemblée et mettrait fin toute autorisation antérieure ayant le même objet.

4) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 juin 2007 a, dans sa septième résolution, délégué au Conseil d'administration, sa compétence, à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Cette délégation donnée pour une durée de vingt-six (26) mois, expirera le 26 août 2009.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 41 I-2 du Code monétaire et financier; par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence seraient fixées comme suit :

- Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 16 256 000 euros, étant précisé qu'en cas d'émission par une offre visée au II de l'article L. 41 I-2 du Code monétaire et financier; ce montant sera en outre limité à 20% du capital par an.
- Ce montant s'imputerait sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la résolution qui précède.
- Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourrait être supérieur à 16 256 000 euros.

L'émission sans droit préférentiel de souscription pourrait être réalisée par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 41 I-2 du Code monétaire et financier:

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, serait supprimé. En cas d'émission par une offre au public sans droit préférentiel de souscription, le conseil d'administration pourrait conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

En cas d'offre au public ou d'une offre visée au II de l'article L. 41 I-2 du Code monétaire et financier; la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, sera déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'Administration disposerait, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les

limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par la présente résolution.

Le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

La présente délégation donnée pour vingt-six (26) mois, priverait d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

5) Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 juin 2007 a, dans sa neuvième résolution, délégué au Conseil d'administration, sa compétence, à l'effet d'augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières.

Cette délégation donnée pour une durée de vingt-six (26) mois, expirera le 26 août 2009.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'Administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.

Cette autorisation aurait une durée de validité de vingt-six (26) mois, décomptée à compter du jour de l'Assemblée et mettrait fin toute autorisation antérieure ayant le même objet.

6) Délégation de compétence à donner de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 juin 2008 a, dans sa neuvième résolution, délégué au Conseil d'administration, sa compétence, à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Cette délégation donnée pour une durée de vingt-six (26) mois, expirera le 26 août 2010.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation serait supprimé en faveur de ces personnes

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation serait fixé à cinq (5) % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

Le prix des actions à émettre, en application du 1er paragraphe ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Si le Conseil d'Administration décidait de mettre en œuvre la présente autorisation, ce dernier pourrait prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation aurait une durée de validité de vingt-six (26) mois, décomptée à compter du jour de l'Assemblée et mettrait fin toute autorisation antérieure ayant le même objet.

7) Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 juin 2006 a, dans sa sixième résolution, délégué au Conseil d'administration, sa compétence, à l'effet d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux).

Cette délégation donnée pour une durée de trente-huit (38) mois, expirera le 26 août 2009.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et d'autoriser le Conseil d'Administration à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

Les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :

- d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société ALTEN et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourrait donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à quatorze (14)% du capital social existant au jour de la première attribution.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration de la façon suivante : Le prix ne pourra pas être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur.

Aucune option ne pourra être consentie :

- ni dans le délai de dix (10) séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
- ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix (10) séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,
- moins de vingt (20) séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

La présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Le Conseil d'administration aurait tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :

- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce ;
- fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de huit ans, à compter de leur date d'attribution ;
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Cette autorisation aurait une durée de validité de trente-huit (38) mois, décomptée à compter du jour de l'Assemblée et mettrait fin toute autorisation antérieure ayant le même objet.

8) Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 juin 2008 a, dans sa huitième résolution, délégué au Conseil d'administration, sa compétence, à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions.

Cette délégation donnée pour une durée de dix-huit (18) mois, expirera le 26 décembre 2009.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, à l'émission, au profit des dirigeants,

mandataires sociaux ou non, et cadres salariés de la Société et ou des sociétés, françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens de l'Article L.225-180 du Code de commerce, de bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, conformément dispositions des articles L.225-129-2, L. 225-138 et L.228-91 du Code de commerce ;

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 510 000 euros ;

Le prix de souscription des actions auxquelles donneraient droit les bons de souscription d'actions après prise en compte le cas échéant du prix d'émission des bons de souscription d'actions, serait égal ou supérieur de vingt (20) % maximum à la moyenne des cours de clôture de l'action ALTEN aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons de souscription d'actions ;

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de la Société susceptibles d'être émises sur exercice des bons de souscription d'actions serait supprimé au profit des titulaires de bons de souscription d'actions ;

Tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus seraient délégués au Conseil d'administration pour procéder aux émissions de bons de souscription d'actions et notamment :

- Fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, le nombre de bons de souscription d'actions à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon de souscription d'actions, le prix d'émission des bons de souscription d'actions et des actions auxquelles donneront droit les bons de souscription d'actions dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons de souscription d'actions, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission des bons de souscription d'actions ;
- Etablir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'émission de bons de souscription d'actions objet de la présente autorisation ;
- Constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des bons de souscription d'actions et procéder à la modification corrélative des statuts de la Société ;
- A sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital social après chaque augmentation de capital ;
- Et plus généralement, faire tout ce qui est utile et nécessaire.

Le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'Article L. 225-184 du Code de commerce, informera chaque année l'Assemblée Générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente délégation.

Cette autorisation aurait une durée de validité de dix-huit (18) mois, décomptée à compter du jour de l'Assemblée et mettrait fin toute autorisation antérieure ayant le même objet.

7. MODIFICATIONS STATUTAIRES

Afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur la Modernisation de l'Economie (LME) du 4 août 2008, entrée en vigueur au 1er janvier 2009, concernant notamment la qualité d'actionnaire des administrateurs, il sera proposé aux actionnaires de supprimer l'obligation pour les administrateurs de détenir une action au moins de la société au sein de laquelle ils détiennent leur mandat.

Par ailleurs, afin de se conformer aux recommandations AFEP/MEDEF, il sera également proposé aux actionnaires de modifier la durée statutaire des mandats des administrateurs, qui passerait de six (6) à quatre (4) ans.

En conséquence, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 juin 2009 devra se prononcer sur la modification de l'article 15 des statuts de la Société.

8. LES MANDATAIRES SOCIAUX

1) Mode d'exercice de la Direction Générale

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration de la Société a opté le 28 juin 2002 pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ainsi, la Direction Générale de la Société est exercée par Monsieur Simon AZOULAY.

2) Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

La liste exhaustive des mandats et fonctions exercées au sein et hors du groupe ALTEN figure en *Annexe 3* du présent rapport de gestion (page 36 du Rapport Financier).

3) Les nominations, renouvellements et ratifications de cooptations

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Simon AZOULAY expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, nous vous proposons de renouveler ce mandat pour une durée de quatre (4) ans, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires de la résolution relative à la réduction des mandats des administrateurs. Le mandat d'Administrateur de Monsieur Simon AZOULAY viendrait ainsi à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Un Conseil d'administration dont l'ordre du jour portera sur le renouvellement du mandat de Président-Directeur Général de Monsieur Simon AZOULAY se réunira à l'issue de cette assemblée.

4) Les jetons de présence

Aucun jeton de présence n'a été versé au titre de l'exercice écoulé par la société ALTEN.

9. LES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

1) Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

<i>Simon AZOULAY Président Directeur Général</i>	2007	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	109 080,00 €	259 080,00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	109 080,00 €	259 080,00 €
<i>Gérald ATTIA Directeur Général Délégué</i>	2007	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	103 907,63 €	148 159,00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	103 907,63 €	148 159,00 €

2) Tableau récapitulatif des rémunérations perçues par chaque dirigeant mandataire social

Simon AZOULAY	2007		2008	
	versés	Reste dû	Versés	Reste dû
- rémunération fixe	109 080,00 €	0,00 €	109 080,00 €	0,00 €
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
-rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
-jetons de présence	Néant	Néant	0,00 €	150 000,00 €
- avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	109 080,00 €	0,00 €	109 080,00 €	150 000,00 €
Gérald ATTIA	2007		2008	
	versés	Reste dû	versés	Reste dû
- rémunération fixe	103 907,63 €	0,00 €	148 159,00 €	0,00 €
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
-rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
-jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	103 907,63 €	0,00 €	148 159,00 €	0,00 €

3) Tableau sur les jetons de présence

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2007	Jetons de présence versés en 2008
Simon AZOULAY	Néant	Néant*
Gérald ATTIA	Néant	Néant
Catherine AZOULAY	Néant	Néant
Laurent SCHWARZ	Néant	Néant

* 150 000 € restent dûs au titre de l'exercice 2008 et seront versés en 2009

4) Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

	Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	Numéro et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Simon AZOULAY	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Gérald ATTIA	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

5) Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

	Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	Numéro et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Simon AZOULAY	Néant	Néant	N/A	N/A	N/A
Gérald ATTIA	Néant	Néant	N/A	N/A	N/A

6) Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	Numéro et date du plan	Nombres d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Simon AZOULAY	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Gérald ATTIA	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

7) Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

	Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	Numéro et date du plan	Nombres d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Années d'attribution
Simon AZOULAY	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Gérald ATTIA	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A

10. ENGAGEMENTS DE TOUTES NATURES CORRESPONDANT À DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION, DES INDEMNITÉS OU DES AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA PRISE, DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS DU MANDATAIRE OU POSTÉRIEUREMENT À CELLE-CI :

Aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci, n'a été pris au cours de l'exercice 2008.

11. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE SOUS FORME D'ATTRIBUTION DE TITRES DE CAPITAL, DE TITRES DE CRÉANCES OU DE TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES DE LA SOCIÉTÉ OU DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES OU CONTRÔLANTES :

1) Options de souscription d'actions

Le Conseil d'administration du 18 février 2008 a décidé, conformément à la délégation que lui a accordée l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2006, d'attribuer 622 790 options d'actions à 794 salariés (soit 1,96% du capital). Cette attribution d'options de souscription d'actions a été soumise aux conditions suivantes :

- prix de souscription à 19,13 euros par action (correspondant à 95 % de la moyenne des cours cotés de l'action ALTEN lors des vingt (20) dernières séances de bourse),
- fixation de la période de levée d'option entre le 18 février 2012 et le 18 février 2016, à l'exclusion des périodes de suspension définies dans le règlement.

2) Actions gratuites

Le Conseil d'administration du 11 avril 2008 a décidé, conformément à la délégation que lui a accordée l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2008, la distribution de 105 600 actions gratuites (représentant 0,33% du capital) à deux hauts responsables, à hauteur de 52 800 actions chacun. Cette attribution d'actions gratuites a été soumise aux conditions suivantes :

- délai d'acquisition : 3 ans à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration (soit 3 ans à compter du 11 avril 2008)
- délai de conservation : 2 ans à compter de la date d'attribution effective des actions. A l'expiration de ce délai les bénéficiaires pourront librement céder ces actions.

Aucune autre rémunération et/ou avantages n'ont été versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes au cours de l'exercice 2008.

Aucun mandataire social de la société ALTEN ne s'est vu attribuer d'actions gratuites ou d'options de souscription d'actions, au cours de l'exercice écoulé.

Il est cependant rappelé que 16 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à Monsieur Gérald ATTIA au titre de l'exercice 2006 (plan du 23/10/06).

12. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux comptes titulaires le cabinet DAUGE & ASSOCIES et la société GRANTTHORNTON, ainsi que les mandats des Commissaires aux comptes suppléants, le cabinet KLING & ASSOCIES et la société IGEC, arrivent à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009 de :

- renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet DAUGE & ASSOCIES, ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet KLING pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société GRANT THORNTON, ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société IGEC, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

13. LES SALARIÉS

1) La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

A la clôture de l'exercice 2008, la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce représentait 1,18 % du capital social de la Société.

2) L'augmentation de capital réservée

Les actionnaires seront invités à statuer à nouveau et par anticipation sur des projets d'augmentation de capital, il leur appartiendra également de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un P.E.E, effectuée dans les conditions de l'article L. 3332-18 du Code du travail.

14. LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 et 225-39 DU CODE DE COMMERCE

1) Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

a. Conventions nouvelles conclues au titre de l'exercice écoulé

Nous vous proposons d'approuver les conventions suivantes, mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes :

- a) Signature le 7 mai 2008, avec effet au 1er janvier 2008, d'une convention d'intégration fiscale, entre la société ALTEN et la société GROUPE IDESTYLE,
- b) Signature le 7 mai 2008, avec effet au 1er janvier 2008, d'une convention d'intégration fiscale, entre la société ALTEN et la société AVENIR CONSEIL FORMATION (ex IDESTYLE SERVICES),
- c) Signature le 7 mai 2008, avec effet au 1er janvier 2008, d'une convention d'intégration fiscale, entre la société ALTEN et la société IDESTYLE TECHNOLOGIES,
- d) Signature le 7 mai 2008, avec effet au 1er janvier 2008, d'une convention d'intégration fiscale, entre la société ALTEN et la société ECAM,
- e) Signature le 7 mai 2008, avec effet au 1er janvier 2008, d'une convention d'intégration fiscale, entre la société ALTEN et la société CISIA INVESTISSEMENTS,
- f) Signature le 7 mai 2008, avec effet au 1er janvier 2008, d'une convention d'intégration fiscale, entre la société ALTEN et la société GROUPE CISIA INGENIERIE,
- g) Signature le 7 mai 2008, avec effet au 1er janvier 2008, d'une convention d'intégration fiscale, entre la société ALTEN et la société CISIA INGENIERIE,
- h) Signature le 7 mai 2008, avec effet au 1er janvier 2008, d'une convention d'intégration fiscale, entre la société ALTEN et la société CISIA EXATERM,
- i) Signature le 7 mai 2008, avec effet au 1er janvier 2008, d'une convention d'intégration fiscale, entre la société ALTEN et la société CISIA CETOP,

j) Signature le 29 septembre 2008, avec effet au 1er janvier 2008,, d'une convention d'intégration fiscale, entre la société ALTEN et la société HPTI,

k) Signature le 29 septembre 2008, avec effet au 1er janvier 2008, d'une convention d'intégration fiscale, entre la société ALTEN et la société ABILOG,

l) Signature le 29 septembre 2008, avec effet au 1er janvier 2008, d'une convention d'intégration fiscale, entre la société ALTEN et la société ANOTECH ENERGY France.

b. Conventions conclues au titre d'un exercice antérieur mais dont les effets se sont poursuivis au titre de l'exercice écoulé

a) Prêt accordé par la société ALTEN à la société ALTEN Gmbh (ex-IMP Engineering)

Ce prêt consenti pour un montant initial de 6 591 963 €, a été ramené à un montant de 1 100 222 € en 2005 suite à des remboursements partiels successifs. Ce dernier est rémunéré selon la formule suivante : EURIBOR 12 mois +3 %.

- Intérêts 2005 versés à ALTEN : 78 102,75 €.
- Intérêts 2006 versés à ALTEN : 91 679,42 €.
- Intérêts 2007 versés à ALTEN : 0.
- Intérêts 2008 versés à ALTEN : 0.

Les intérêts exigibles s'élèvent, à ce jour, à la somme de 87 414,18 €.

Ce prêt n'a fait l'objet d'aucun remboursement au titre de l'exercice 2008.



b) Intégration fiscale

Sociétés	Date du Conseil d'Administration ayant autorisé la convention	Date de signature de la convention	Date d'effet	Dirigeants Communs	Détention des droits de votes à plus de 10%
ALTEN SIR	03/01/2000	05/01/2000	01/01/2000	Simon AZOULAY	Oui
GIST	02/01/2001	02/07/2001	01/01/2001	Simon AZOULAY	Oui
ALTEN SUD OUEST	06/01/2004	05/01/2004	01/01/2004	Simon AZOULAY	Oui
MI-GSO	06/01/2004	05/01/2004	01/01/2004	Néant	Oui
ALTEN CASH MANAGEMENT	03/01/2005	03/01/2005	01/01/2005	Simon AZOULAY	Oui
ALTEN EUROPE	03/01/2005	03/01/2005	01/01/2005	Simon AZOULAY	Oui
ALTEN AEROSPACE	30/12/2005	02/01/2006	01/01/2006	Néant	Oui
AVENIR CONSEIL FORMATION (ex IDESTYLE SERVICES)	6/05/2008	7/05/2008	01/01/2008	Néant	Oui
IDESTYLE TECHNOLOGIES	6/05/2008	7/05/2008	01/01/2008	Néant	Oui
GRUPE IDESTYLE	6/05/2008	7/05/2008	01/01/2008	Néant	Oui
ECAM	6/05/2008	7/05/2008	01/01/2008	Néant	Oui
CISIA INVESTISSEMENTS	6/05/2008	7/05/2008	01/01/2008	Néant	Oui
GRUPE CISIA INGENIERIE	6/05/2008	7/05/2008	01/01/2008	Néant	Oui
CISIA INGENIERIE	6/05/2008	7/05/2008	01/01/2008	Néant	Oui
CISIA EXATERM	6/05/2008	7/05/2008	01/01/2008	Néant	Oui
CISIA CETOP	6/05/2008	7/05/2008	01/01/2008	Néant	Oui
ABILOG	26/09/2008	29/09/2008	01/01/2008	Néant	Oui
HPTI	26/09/2008	29/09/2008	01/01/2008	Néant	Oui
ANOTECH ENERGY France	26/09/2008	29/09/2008	01/01/2008	Néant	Oui

2) Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce

Il est également porté à votre connaissance les conventions courantes et conclues à des conditions normales significatives, conclues au cours de l'exercice écoulé :

- Au titre des conventions cadres conclues entre la société ALTEN et ses filiales françaises et étrangères, dont l'objet est de fournir en fonction des besoins des filiales, des prestations courantes (prestations de services Groupe) mais également des prestations plus spécifiques (sous-location de locaux), le montant total facturé par ALTEN sur l'exercice 2008 s'est élevé à la somme de 13 012 029,31 euros (8 090 225,77 euros au titre des prestations de services groupe et 4 921 803,54 euros au titre des sous-locations).

- Au titre des contrats de référencement, dont l'objet est de permettre aux filiales de bénéficier du référencement d'ALTEN auprès de certains clients et de se prévaloir sur un plan commercial de l'ensemble de son image et de ses moyens, le montant total facturé par ALTEN sur l'exercice 2008 s'est élevé à la somme de 3 593 000 euros.

- Au titre de l'utilisation de la marque ALTEN par les filiales, le montant total facturé par ALTEN sur l'exercice 2008 s'est élevé à la somme de 2 531 548 euros.

C. CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, ainsi qu'aux Commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le 27 avril 2009
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION





ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE I :

LES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

A. CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ :

1) L'emploi :

- Effectif total : le Groupe ALTEN comptait 12 600 collaborateurs au 31 décembre 2008, dont 3 726 collaborateurs au sein d'ALTEN S.A.

- Embauche à durée indéterminée : 1 526

- Embauche à durée déterminée : 102

- Difficultés éventuelles de recrutement : ALTEN recrute des ingénieurs de haut niveau. Les profils recherchés sont concentrés sur des secteurs qui restent très concurrentiels.

- Départs : 1 619

- Démissions : 1008

- Licenciements : 59

- Fin PE : 359

- Fin CDD : 58

- Autres (dont mutations) : 135

- Heures supplémentaires : 2 232

- Main d'œuvre extérieure : recours à la sous-traitance pour la réalisation de projets technologiques

- Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement : Néant.

2) Le temps de travail :

- Durée du temps de travail :

- Temps plein : 35 heures

- Temps partiel : supérieur ou égal à 20 heures : 38 salariés
inférieur à 20 heures : 2 salariés.

• Absentéisme et ses motifs : 25 664 jours répartis comme suit,

- Congés sans solde, paternité, évènements familiaux 44,8%
- Congé maternité 17%
- Congé maladie 37,5%
- Accident du travail 0,7%.

3) La rémunération, l'intéressement, la participation et l'épargne salariale:

Les charges sociales au 31/12/2008 se sont élevées à 55 957 K€ liées à la masse salariale.

La plupart des sociétés du Groupe, dont l'effectif est supérieur à 50 personnes, ont mis en place des accords de participation, et des PEE prévoyant la possibilité de versements volontaires. Les sommes sont investies, au choix des salariés, dans le FCPE « ALTEN » ou dans des fonds de commun profilés (monétaire – prudence – dynamique).

En 2008, les sommes à verser au titre de la participation des salariés, au niveau Groupe, se sont élevées à 7 391 K€, en progression de 2,9 % par rapport à 2007 (7 183 K€). Les sommes à verser au titre de la participation des salariés d'ALTEN SA se sont élevées à la somme de 2 587 K€.

Les sociétés du groupe ALTEN s'attachent à promouvoir, à situation comparable, l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'évolution des carrières, l'accès à la formation, les salaires et le positionnement dans l'entreprise.

4) Les relations sociales :

Les sociétés du Groupe ont poursuivi une politique de dialogue avec les partenaires sociaux.

Pour ALTEN SA, 15 réunions du Comité d'entreprise et 12 réunions des Délégués du personnel au cours de l'année 2008.

5) Les conditions d'hygiène et de sécurité :

15 réunions du CHSCT se sont tenues en 2008 au niveau d'ALTEN S.A. Les autres filiales du Groupe qui ont atteint les seuils réglementaires ont également mis en place des CHSCT, qui se réunissent selon les périodicités légales.

La plupart des consultants exécutent les prestations de services sur les sites des clients, dans des laboratoires ou bureaux ; les autres collaborateurs travaillent au siège dans les services fonctionnels.

Du fait de l'activité d'ALTEN, les salariés ne sont pas soumis à des conditions de travail difficiles ou éprouvantes.

Au titre de l'exercice 2008, le Groupe ALTEN n'a enregistré qu'un pourcentage très faible d'accident du travail (0,7%).

6) La formation :

La société ALTEN consacre un budget important aux actions de formation. Il représente 2,29% de la masse salariale pour l'année 2008.

L'effort de formation est réparti entre les axes suivants :

- l'adaptation des collaborateurs aux besoins opérationnels des pôles,
- le développement professionnel et personnel des collaborateurs afin qu'ils puissent saisir les opportunités de carrière offertes par l'entreprise,
- le renforcement des compétences managériales et la gestion de projets.

7) La mobilité :

Tous les consultants sont mobiles au sein de la société ALTEN. Au 31 décembre 2008, 510 déplacements de consultants à l'étranger dans le cadre de missions définies ont été enregistrés.

8) L'emploi et le recrutement de salariés étrangers :

Au 31 décembre 2008, 225 salariés de nationalité étrangère, dont 177 hors Union Européenne, sont enregistrés dans les effectifs de la société ALTEN, (soit 6% de l'effectif global).

9) L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés :

En matière d'emploi des travailleurs handicapés, les sociétés du Groupe se sont engagées dans une politique volontariste pour permettre une meilleure insertion de ces salariés dans l'entreprise.

La société compte 8 salariés handicapés, mais il est à noter que ce chiffre est sans doute inférieur à la réalité, certains salariés handicapés ne se faisant pas connaître de leurs employeurs.

Par ailleurs, la société ALTEN a fait réaliser des opérations de sous-traitance et achète des fournitures auprès d'associations favorisant l'insertion de travailleurs handicapés. La société ALTEN a versé auprès de l'AGEFIPH une taxe de 1 143 K€.

10) Les œuvres sociales et culturelles :

Le budget alloué aux œuvres sociales s'établit à 0,8% de la masse salariale.

11) La sous-traitance :

Le recours d'ALTEN à la sous-traitance se fait majoritairement à l'intérieur du Groupe. Pour l'exercice 2008, les dépenses liées à la sous-traitance se sont élevées à 84 947 661,25 euros. Le Groupe ALTEN veille à ce que ses filiales respectent les dispositions fondamentales du droit du travail national et international dans leurs relations avec les sous-traitants. Le Groupe ALTEN essaie notamment de promouvoir auprès de ses sous-traitants et de ses filiales le respect d'un code éthique et notamment les dispositions de l'OIT, sachant que les ingénieurs proviennent principalement de pays membres de l'Union Européenne, dans lesquels les normes fondamentales de l'OIT sont appliquées.

Les dépenses liées au recours à l'intérim pour l'exercice 2008 se sont élevées à 595 962,45 euros.

12) Les relations avec l'environnement local et régional :

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, des relations de partenariats ont été nouées avec de nombreuses écoles de formation d'ingénieurs et les écoles de commerce dont les formations sont en relation avec les besoins de l'entreprise.

A cela s'ajoute la participation de la Présidence à une commission emploi et la mise en place du GEICET, groupement professionnel orienté vers la revalorisation du métier d'ingénieur.

ALTEN avec le réseau n+i, a également mis en place des filières de formation d'étudiants indiens, qui viendraient terminer leurs études d'ingénieur en France, dans des écoles prestigieuses.



B. CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ :

Ces risques sont non significatifs. Le Groupe ALTEN réalise des prestations de services intellectuelles. Par nature, ces activités ont peu d'impact sur l'environnement.

ANNEXE 2 :

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DEVALIDITE

	Date AGM	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation aux fins d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	27/06/2007	26/08/2009	15 507 000 €	Néant	Néant	15 507 000 €
Délégation aux fins d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS	27/06/2007	26/08/2009	15 507 000 €	Néant	Néant	15 507 000 €
Délégation aux fins d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	27/06/2007	26/08/2009				
Délégation aux fins d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	27/06/2008	26/08/2010	5% du montant du capital	Néant	Néant	5% du montant
Délégation aux fins d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	27/06/2007	26/08/2009	10% du capital	Néant	Néant	10% du capital
Délégation aux fins d'émettre des options de souscription d'actions (1)	27/06/2006	26/08/2009	14% du capital	Néant	Néant	14% du capital
Délégation aux fins d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux) (2)	27/06/2007	26/08/2010	3% du capital	Néant	Néant	3% du capital
Délégation aux fins d'émettre des BSA réservés à catégorie de personnes	27/06/2008	26/12/2009	510 000 €	Néant	Néant	510 000 €

(1) au titre de la délégation du 7 janvier 1999, 2 413 120 options ont été attribuées et donnent droit à 276 018 actions non encore levées à la date du présent rapport soit 0,87 % du capital.

(1) au titre de la délégation du 25 juin 2003, 496 500 options ont été attribuées et donnent droit à 295 375 actions non encore levées à la date du présent rapport soit 0,93 % du capital.

(1) au titre de la délégation du 27 juin 2006, 1 812 570 options ont été attribuées et donnent droit à 1 271 380 actions non encore levées à la date du présent rapport, soit 4 % du capital.

Au total, 1 842 773 options attribuées sont encore exerçables, soit 5,81 % du capital.

NB : Au titre de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2006, le Conseil d'administration a, en date du 23 octobre 2006, attribué 1 189 780 options de souscription d'actions soumises à la condition suspensive de réalisation, pour certains bénéficiaires, d'objectifs fixés par la Direction.

(2) au titre de la délégation du 27 juin 2007, 105 600 actions gratuites ont été attribuées (soit 0,33% du capital).

ANNEXE 3 :

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nom et prénom du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours de l'exercice 2008
Simon AZOULAY Né le 29/05/1956 à Rabat (Maroc)	22/09/1998 (PDG) 19/02/1997 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2008	Président-Directeur Général		<ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent de la société ALTEN, personne morale Président de : ALTEN SUD OUEST, GIST, ALTEN SIR, ANOTECH ENERGY, DEVELOP4@LL* • Président de la SAS SGTI • Administrateur de la SA AVENIR CONSEIL FORMATION (ex IDESTYLE SERVICES) • Gérant de : ABILOG, ALTEN EUROPE, ALTEN SERVICES*, ALTEN CASH MANAGEMENT • Gérant de : ALTEN BENELUX Sprl (Belgique), AXEN Sprl (Belgique) • Director de la société ALTEN LIMITED (Grande-Bretagne) • Vocal de : GRUPO ALTEN SOPORTE GLOBAL S.L. (Espagne), ALTEN T.I.C. S.L. (Espagne) • Administrateur de SA DES SYSTEMES ET DES HOMMES (hors Groupe) • Gérant de : SCI AVENIR MONTMORENCY, SIMALEP et CAKCIV (hors Groupe)
Gérald ATTIA Né le 6/04/1962 à Livry-Gargan	21/12/1998 (DGD) 23/01/1998 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2008 (DGD) et AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009 (Administrateur)	Directeur Général Délégué et Administrateur		<ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent de la société ALTEN SA, Administrateur de la société SMART TRADE TECHNOLOGIES SA (hors Groupe) • Représentant permanent de la société ALTEN SA, membre du Conseil de surveillance de la société X ANGE CAPITAL SA (hors Groupe) • Gérant de la SARL PROXYM (hors Groupe) • Director de la société SD PARTNERS Limited (Grande-Bretagne) • Apoderado de la société ALTEN INGENIERIA S.L. (Espagne) • Styrelse ledamot de la société XDIN Aktiebolag (publ) (Suède)
Laurent SCHWARZ Né le 29/11/1957 à Courbevoie	30/06/1999 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2011	Administrateur (jusqu'au 21 mai 2008)		<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil de surveillance de Novedia SA (hors Groupe) • Administrateur de la SA NOVEDIA DECISION (hors Groupe) • Gérant de Luckyway SARL (hors Groupe)
Catherine AZOULAY Née le 18/11/1958 à Paris (XIVème)	28/06/2002 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2013	Administrateur		<ul style="list-style-type: none"> • Gérant de CAKCIV (hors Groupe)

* sociétés dissoutes durant l'exercice

ANNEXE 4 :

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE ALTEN S.A. (en K€)

TABLEAU FINANCIER	31/12/08	31/12/07	31/12/06	31/12/05	31/12/04
Capital social					
Nombre d'actions ordinaires	32 246	31 976	31 400	31 096	31 021
Nombre d'actions à dividendes prioritaires	31 725 735	31 460 390	30 893 171	30 594 025	30 520 460
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligation					
- par exercice de droits de souscription	1 948 373	2 137 433	2 861 202	2 257 375	2 192 750
Chiffre d'Affaires hors taxes	373 490	291 946	241 027	176 707	135 434
Résultat avant impôts, participation, dotations	29 936	43 261	31 875	21 351	23 642
Impôts sur les bénéfices	7 120	9 490	6 921	7 105	4 199
Participation des salariés	2 587	2 695	2269	2381	1047
Résultat après impôts, participation, dotations	2 546	30 254	20 772	9 848	23 441
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Par action résultat après impôts avant dotations	0.64	0.99	0.75	0.39	0.60
Par action résultat après impôts et dotations	0.08	0.97	0.67	0.32	0.77
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
Effectif moyen des salariés de l'exercice	3 726	3 084	2390	2059	1590
Montant de la masse salariale	130 532	106 430	91 237	71 883	58 228
Cotisations sociales et avantages sociaux	64 767	51 765	43 097	33 267	25 224

IV - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF A LA COMPOSITION, AUX CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL, AINSI QU'AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LE GROUPE ALTEN

Le présent rapport du Président du Conseil d'administration, approuvé par le Conseil d'administration du 27 avril 2009, conformément aux exigences de l'article L.225-37 du Code de commerce, est destiné à rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Un rapport des commissaires aux comptes, joint au rapport général relatant l'accomplissement de leur mission, présente leurs observations sur ce rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.



I. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société ALTEN se réfère au Code consolidé de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008 (ci-après le « Code de référence ») dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance.

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration permanente, le Conseil d'administration a initié une réflexion, visant à une mise en conformité prochaine avec certaines dispositions du Code de référence, à savoir la nomination d'un administrateur indépendant, la mise en œuvre d'un processus d'évaluation des travaux du Conseil et la création d'un Comité des nominations et des rémunérations.

Suite à l'ordonnance de décembre 2008, la Société devrait utiliser la faculté qui lui est offerte au titre de l'article L 823-20 du Code de commerce, à savoir opter pour la réunion de son Conseil d'administration sous la forme d'un Comité d'audit, auquel participeront les Commissaires aux comptes et le Directeur Financier du Groupe.

I. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a adopté un Règlement Intérieur le 20 janvier 2004, dont l'objet est de préciser les modalités de fonctionnement et d'organisation du Conseil d'administration, ainsi que les règles relatives aux opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Ce Règlement Intérieur a été modifié par décision du Conseil d'administration en date du 6 mars 2007, afin notamment de se conformer aux nouvelles dispositions figurant dans le règlement général de l'AMF et relatives aux opérations sur titres effectuées par les dirigeants.

Le Règlement intérieur a, en outre, été enrichi par des informations faisant notamment référence au gouvernement d'entreprise en mars 2008.

I.1 Règles de fonctionnement et d'organisation

I.1.1 Composition du Conseil d'administration :

L'Article 15 des statuts de la Société dispose que le Conseil d'Administration comprend trois (3) membres au moins et dix-huit (18) au plus.

Il n'y a pas à ce jour d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, qui est composé de :

- Monsieur Simon Azoulay, qui exerce également les fonctions de Président-Directeur Général ;
- Madame Catherine Behar, épouse Azoulay ;
- Monsieur Gérald Attia, qui exerce également les fonctions de Directeur Général Délégué.

Monsieur Simon Azoulay, né le 29 mai 1956, à Rabat (Maroc) est diplômé de SUPELEC. Au 31 décembre 2008, il détient 10,13% du capital (soit 3216 438 actions) en son nom propre, et 28,37 % (soit 9 000 000 actions) via la société SGTI qu'il contrôle à 100%.

Monsieur Gérald Attia, né le 6 avril 1962, à Livry Gargan (93) est Titulaire d'un MBA Hartford. Au 31 décembre 2008, il détient 0,94% (soit 11 690 actions)* du capital en son nom propre.

* lire : 0,97%, soit 308 564 actions (incluant les actions au porteur).

Madame Catherine Behar, épouse Azoulay, née le 18 novembre 1958, à Paris 14ème. Au 31 décembre 2008, Madame Catherine Azoulay détient une participation à hauteur de 0,008% du capital (soit 1 500 actions).

Le mandat d'administrateur de Monsieur Simon Azoulay arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, une résolution proposant son renouvellement sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte de juin 2009.

Monsieur Laurent Schwarz a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 21 mai 2008. Le Conseil d'administration a pris acte de cette démission le 27 juin 2008. Il n'a pas été pourvu à son remplacement à ce jour.

Il n'existe à ce jour, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration vis-à-vis de la Société et leurs intérêts privés.

1.1.2 Durée et cumul des mandats

La durée des mandats des membres du Conseil d'administration est statutairement fixée au maximum légal, soit six (6) années.

Afin de se conformer au Code de référence, qui stipule que la durée statutaire des mandats ne doit pas excéder quatre (4) ans et qu'un échelonnement des mandats doit être organisé, une résolution proposant une modification statutaire visant à réduire la durée des mandats des administrateurs de six (6) à quatre (4) ans, sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte de juin 2009.

Il est rappelé que les mandats des administrateurs font déjà l'objet d'un échelonnement (voir tableau récapitulatif des mandats).



La liste des mandats exercés par les membres du Conseil d'administration au cours du dernier exercice est la suivante :

Nom et prénom du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours de l'exercice 2008
Simon AZOULAY Né le 29/05/1956 à Rabat (Maroc)	22/09/1998 (PDG) 19/02/1997 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2008	Président-Directeur Général		<ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent de la société ALTEN, personne morale Président de : ALTEN SUD OUEST, GIST, ALTEN SIR, ANOTECH ENERGY, DEVELOP4@LL* • Président de la SAS SGTI • Administrateur de la SA AVENIR CONSEIL FORMATION (ex IDESTYLE SERVICES) • Gérant de : ABILOG, ALTEN EUROPE, ALTEN SERVICES*, ALTEN CASH MANAGEMENT • Gérant de : ALTEN BENELUX Sprl (Belgique), AXEN Sprl (Belgique) • Director de la société ALTEN LIMITED (Grande-Bretagne) • Vocal de : GRUPO ALTEN SOPORTE GLOBAL S.L. (Espagne), ALTEN T.I.C. S.L. (Espagne) • Administrateur de SA DES SYSTEMES ET DES HOMMES (hors Groupe) • Gérant de : SCI AVENIR MONTMORENCY, SIMALEP et CAKCIV (hors Groupe)
Gérald ATTIA Né le 6/04/1962 à Livry-Gargan	21/12/1998 (DGD) 23/01/1998 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2008 (DGD) et AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009	Directeur Général Délégué et Administrateur		<ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent de la société ALTEN SA, Administrateur de la société SMART TRADE TECHNOLOGIES SA (hors Groupe) • Représentant permanent de la société ALTEN SA, membre du Conseil de surveillance de la société X ANGE CAPITAL SA (hors Groupe) • Gérant de la SARL PROXYM (hors Groupe) • Director de la société SD PARTNERS Limited (Grande-Bretagne) • Apoderado de la société ALTEN INGENIERIA S.L. (Espagne) • Styrelse ledamot de la société XDIN Aktiebolag (publ) (Suède)
Laurent SCHWARZ Né le 29/11/1957 à Courbevoie	30/06/1999 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2011	Administrateur (jusqu'au 21 mai 2008)		<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil de surveillance de Novedia SA (hors Groupe) • Administrateur de la SA NOVEDIA DECISION (hors Groupe) • Gérant de Luckyway SARL (hors Groupe)
Catherine AZOULAY Née le 18/11/1958 à Paris (XIVème)	28/06/2002 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2013	Administrateur		<ul style="list-style-type: none"> • Gérant de CAKCIV (hors Groupe)

* sociétés dissoutes durant l'exercice

1.1.3 Convocation aux réunions du Conseil d'administration

Conformément à la loi et au Règlement Intérieur, les administrateurs sont convoqués par lettre simple ou par courrier électronique. Le délai moyen de convocation du Conseil d'administration sur l'exercice 2008 est de cinq (5) jours.

Les délégués du Comité d'Entreprise (un représentant du collège cadre et un représentant du collège non cadre) ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration par courrier électronique et par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui arrêtent les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnelle.

1.1.4 Information des administrateurs

Pour permettre aux membres du Conseil d'administration de préparer utilement les réunions, le Président fournit aux administrateurs, dans un délai raisonnable et suffisant, les informations nécessaires à la prise de décision et, plus généralement, à l'exercice de leur mission, et ce, en toute indépendance. Chaque administrateur peut se faire communiquer les informations complémentaires nécessaires à l'exercice de sa mission.

Les administrateurs estiment que l'information communiquée est claire, précise et leur permet notamment de débattre de façon constructive et de contribuer à l'élaboration de la stratégie du Groupe en matière de développement et de croissance externe.

Les délégués du Comité d'Entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais des mêmes informations que les membres du Conseil.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et soumis à l'approbation du Conseil d'administration lors de sa réunion suivante.

1.1.5 Représentation des administrateurs

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit. Au cours de l'exercice 2008, un administrateur a usé de cette faculté.

1.1.6 Visioconférence

Les statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'administration prévoient la possibilité, pour les administrateurs, de participer aux délibérations du Conseil d'administration par visioconférence. Les administrateurs qui participent aux délibérations du Conseil d'administration par ce moyen sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, sauf pour l'adoption des décisions pour lesquelles cette faculté ne serait pas permise par la loi ou les règlements (actuellement comptes annuels et rapport de gestion).

Cette faculté n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2008.

1.1.7 Présidence des séances

Le Président a présidé les treize (13) réunions du Conseil d'administration tenues au cours de l'exercice 2008.

1.1.8 Invités du Conseil

Au cours de l'exercice, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur Juridique du Groupe ont régulièrement assisté aux réunions du Conseil.

1.2 Fréquence des réunions et taux moyen de présence des administrateurs

Le Conseil d'administration s'est réuni treize (13) fois au cours de l'exercice 2008, au siège social, sous la présidence de Monsieur Simon Azoulay, avec un taux de présence moyen de ses membres de 55 %.

1.3 Principales missions

Le Conseil d'administration a pour mission principale de déterminer les orientations de l'activité de la Société, définir sa stratégie, et veiller à leur mise en œuvre. Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'administration a notamment : arrêté les comptes annuels de l'exercice 2007 et les documents de gestion prévisionnelle, revu les opérations de croissance externe et de restructuration interne, examiné et autorisé les communiqués financiers, statué sur les rémunérations à percevoir par les mandataires sociaux.

I.4 Mode d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'administration de la Société a opté le 28 juin 2002 pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Ainsi, la Direction Générale de la Société est exercée par Monsieur Simon Azoulay. Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

Jusqu'au 30 juin 2007, la société ALTEN comptait deux Directeurs Généraux Délégués : Monsieur Laurent Schwarz et Monsieur Gérald Attia, nommés jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

En date du 30 juin 2007, Monsieur Laurent Schwarz a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société. Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général Délégué. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont ainsi investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Ils représentent la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Simon Azoulay sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte de juin 2009. En conséquence, le Conseil d'administration devra se réunir à l'issue de cette Assemblée aux fins de statuer sur le renouvellement de son mandat de Président Directeur-Général.

I.5 Délégations en matière de cautions, avals et garanties – Art. L225-35 du Code de Commerce

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 20 janvier 2009, a renouvelé l'autorisation qu'il avait donnée au Président lors de sa réunion du 29 janvier 2008, d'émettre, avec faculté de subdélégation, au nom de la Société des cautions, avals et garanties dans la limite d'un montant de cinq (5) millions d'euros, Cette autorisation donnée pour une période de douze (12) mois expire le 29 janvier 2010.

A ce titre, en date du 28 janvier 2009, ALTEN s'est engagée à ce que sa filiale ALTEN Europe puisse remplir ses obligations de paiement à l'égard des cédants de la société de droit italien Onion, acquise le même jour.

En 2008, il n'a pas été fait usage de cette délégation.

I.6 Conventions de l'Article L225-38 du Code de Commerce :

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'administration a autorisé douze (12) conventions nouvelles entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce. Ces conventions concernent l'entrée de certaines filiales dans le périmètre de l'intégration fiscale du Groupe ALTEN.

I.7 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Seuls le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué perçoivent une rémunération au titre de leur mandat. Le Conseil d'administration se prononce en début d'année sur le montant à attribuer à ces derniers pour l'exercice en cours, comme indiqué ci-après.

1.7.1 Rémunération versée au Président-Directeur Général cours de l'exercice 2008

Lors de sa réunion du 29 janvier 2008, le Conseil d'administration avait déterminé les principes de la rémunération à percevoir par le Président-Directeur Général au cours de l'exercice, au travers de l'attribution d'une enveloppe maximale de 400 000 euros.

La rémunération brute que Monsieur Simon Azoulay a perçue, au titre de son mandat, au cours de l'exercice 2008 s'est élevée à la somme de 109 080 euros. Il lui reste à percevoir la somme de 150 000 euros au titre de 2008.

Monsieur Simon Azoulay n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle ni aucun avantage en nature versés par la société ALTEN ou par une société contrôlée par ALTEN (au sens de l'Article L 233-16 du Code de commerce) au cours de l'exercice 2008.

Stock options et actions gratuites : Le Conseil d'administration n'a pas attribué de stock-options ou d'actions gratuites à Monsieur Simon Azoulay au cours de l'exercice 2008.

1.7.2 Rémunération versée au Directeur Général Délégué au cours de l'exercice 2008

Lors de sa réunion du 29 janvier 2008, le Conseil d'administration avait déterminé les principes de la rémunération du Directeur Général Délégué au cours de l'exercice, au travers de l'attribution d'une enveloppe maximale de 200 000 euros.

La rémunération brute que Monsieur Gérald Attia a perçue au titre de son mandat, au cours de l'exercice 2008, s'est élevée à la somme de 148 159 euros.

Monsieur Gérald Attia n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle, aucun avantage en nature et aucun jeton de présence, versés par la société ALTEN ou par une société contrôlée par ALTEN (au sens de l'Article L 233-16 du Code de commerce) au cours de l'exercice 2008.

Stock options et actions gratuites : Le Conseil d'administration n'a pas attribué de stock-options ou d'actions gratuites à Monsieur Gérald Attia au cours de l'exercice 2008.

Il est précisé que jusqu'à ce jour, la Société n'a jamais prévu, pour les mandataires sociaux, de rémunérations différées, ni d'indemnités de départ, ni d'engagements de retraite.

1.7.3 Jetons de présence

Aucune rémunération versée sous la forme de jetons de présence n'est allouée par ALTEN SA aux administrateurs.

1.8 Actions détenues et opérations sur titres

Le Règlement Intérieur du Conseil comporte un certain nombre de dispositions régissant la réalisation par les membres du Conseil d'administration d'opérations sur les titres de la Société et notamment :

- les membres du Conseil d'administration signifient à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et à la Société (selon les modalités fixées par la loi, les règlements ou autorités de marché et actuellement définies dans l'instruction AMF du 3 février 2006 et les questions réponses de l'AMF en date du 16 avril 2008) toutes opérations (transfert, achat, vente, nantissement...) portant sur les titres de la Société et ce, dans le délai légal (actuellement de cinq (5) jours de bourse maximum à compter de la date de l'opération).

Il est rappelé que les titres détenus par les membres du Conseil d'administration doivent être mis au nominatif (pur ou administré). La Loi de Modernisation de l'Economie (dite loi LME) du 4 août 2008 a supprimé l'obligation faite aux administrateurs de détenir une action de la Société et a laissé aux statuts la possibilité de fixer ou non, le nombre d'actions dont chaque administrateur doit être propriétaire. Une résolution proposant une modification de l'article 15 des statuts de la Société sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009.

- les membres du Conseil d'administration signifient à l'AMF tout seuil réglementaire ou légal qu'ils pourraient franchir en capital et / ou droits de vote à la hausse ou à la baisse. Ces déclarations doivent être signifiées à l'AMF dans un délai de cinq (5) jours de bourse maximum. Les membres du Conseil d'administration adressent par ailleurs à la Direction Juridique de la société copie de la déclaration faite auprès de l'AMF.

1.9 Le Comité Exécutif et le Comité Administratif

Le Conseil d'administration s'appuie notamment, pour préparer efficacement la prise de ses décisions, sur les travaux du Comité Exécutif et du Comité Administratif.

1.9.1 Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif, qui se réunit une (1) fois par mois, est composé du Président Directeur-Général, des directeurs des différents Pôles d'activité du Groupe, du Secrétaire Général et du Directeur Financier du Groupe, ainsi que de la Directrice des Ressources Humaines. Il est présidé par le Président-Directeur Général.

Ses principales missions sont :

- de définir les grandes stratégies commerciales, d'organisation et de développement,
- d'analyser les résultats commerciaux et financiers et de décider des mesures opérationnelles à mettre en œuvre,
- de suivre les projets en cours.

1.9.2 Le Comité Administratif

Le Comité administratif, qui se réunit une (1) fois par mois, est composé du Président Directeur-Général, du Directeur Financier du Groupe, du Secrétaire Général, du Directeur Juridique ainsi que de la Directrice des Ressources Humaines. Il est présidé par le Président-Directeur Général. En fonction de l'ordre du jour, le Directeur Général Délégué, le Directeur des Systèmes d'Information et les Directeurs de Pôle peuvent être conviés aux réunions du Comité Administratif.

Ses principales missions sont:

- d'harmoniser au sein des différents pôles, la politique de communication du Groupe,
- de définir les politiques sociales et de rémunération,
- de proposer au Conseil d'administration la mise en place de procédures administratives internes, de gestion et de contrôle, des règles de gestion et de délégations,
- de proposer la mise en place et/ou l'évolution des systèmes d'information, de façon coordonnée avec les processus de gestion opérationnelle et administratifs définis en amont.

Il est par ailleurs consulté sur la politique de rémunération et d'incitation des cadres dirigeants du groupe.

Par ailleurs, au sein de chaque Pôle d'activité du Groupe, les Comités de Direction se réunissent à intervalles réguliers, sous la présidence des Directeurs de Pôle (eux-mêmes membres du Comité Exécutif) afin notamment de mettre en œuvre la stratégie définie par la Direction Générale.

1.10 Les commissaires aux comptes

Les comptes sociaux et consolidés sont certifiés conjointement par la société GRANT THORNTON, représentée par Monsieur Laurent BOUBY, et par la société DAUGE & ASSOCIES, représentée par Monsieur Jean-Louis Rouzé.

L'ensemble des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Une résolution proposant le renouvellement de leurs mandats sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009.

2. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro (0) heure, heure de Paris

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ;
- Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq (25) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

3. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont fournies dans le Rapport de gestion, en pages 16 et 17 du présent Rapport Financier.



II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le cadre de référence utilisé pour la rédaction de la partie contrôle interne et gestion des risques du présent rapport fait l'objet d'une recommandation de l'AMF en date du 22 janvier 2007.

I. DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES - PÉRIMÈTRE

Le contrôle interne est défini dans le Groupe ALTEN comme étant un processus mis en œuvre par la Direction et le personnel, pour donner une assurance raisonnable sur la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations ;
- la mise en œuvre des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- l'optimisation des activités opérationnelles ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la protection de ses actifs ;
- la fiabilité et la qualité de l'information exploitée à l'intérieur de la société et celle diffusée à l'extérieur, et d'une façon générale, la maîtrise de ses activités, l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficace de ses ressources.

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à l'ensemble du Groupe ALTEN, le Groupe ALTEN étant défini comme la société mère ALTEN ainsi que toutes les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe s'appuie sur une longue pratique et sur des systèmes documentaires et d'informations formalisés. Certaines sont accessibles à tous les collaborateurs et d'autres uniquement à certaines directions (Finance, Ressources Humaines, Juridique) ainsi qu'aux Directeurs Opérationnels.

Ce système de contrôle ne peut cependant fournir une garantie absolue sur l'atteinte des objectifs et l'élimination des risques dont il vise à réduire la probabilité de réalisation et l'impact potentiel.

2. RÉFÉRENCES ET COMPOSANTES DU CONTRÔLE INTERNE D'ALTEN

La Direction Financière est responsable des procédures de contrôle internes liées à l'élaboration et au traitement de l'information financière. La production et l'analyse de l'information financière s'appuient ainsi sur les services de la Comptabilité, de la Consolidation et du Contrôle de gestion ainsi que sur les Directions Financières des différentes filiales du Groupe.

Toutes les sociétés du Groupe communiquent un reporting opérationnel complété par un reporting financier mensuel, validés par le Contrôle de Gestion. Chaque reporting trimestriel fait l'objet d'une revue approfondie.

Pour les structures étrangères, des audits financiers complémentaires annuels dont les programmes de travail sont élaborés par la Direction Financière au vu des zones de risques, sont mis en place. Il s'agit d'un outil essentiel pour le groupe ALTEN dans le pilotage de ses opérations. Les écarts éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités en cours d'année, ce qui contribue d'autant à fiabiliser les clôtures intermédiaires et annuelles.

Des revues mensuelles, voire hebdomadaires, sur les reportings financiers, commerciaux et techniques sont réalisées.

En outre, il convient de mentionner certaines règles spécifiques élaborés par les différentes directions fonctionnelles du Groupe ALTEN :

2.1 Recrutement :

L'embauche d'un salarié est encadrée par une liste de procédures définies et régulièrement remises à jour par la Direction des Ressources Humaines Groupe (démarches à suivre, contrats types...). Dès son embauche, le salarié est référencé dans les systèmes informatiques du Groupe. La paie des effectifs "France" est centralisée pour plus de 90% des effectifs.

2.2 Ventes :

Toute ouverture de compte client, en France, est validée par la Trésorerie Groupe afin de s'assurer de sa solvabilité. L'intégralité des comptes clients sont scorés et font l'objet de procédures de recouvrement différenciées selon les niveaux de scoring.

A ce titre, ALTEN a déployé en 2007 un logiciel de gestion des comptes clients et du recouvrement. Cette application intervient à différents niveaux à partir de la facturation : identification des retards de paiements, relances, identification et centralisation des litiges, recouvrement...

Des règles internes strictes précisent, selon la nature des projets (principalement régie et forfaits) les modalités de reconnaissance du Chiffre d'Affaires.

Ces règles sont diffusées et appliquées de manière homogène pour toutes les filiales du Groupe, en France et à l'étranger.

Les factures sont émises par les services administratifs des entités concernées.

Le Groupe s'est doté de Conditions Générales de Services renforcées qui devront être systématiquement intégrées dans les réponses à appels d'offre.

En 2008, un process a été instauré aux fins d'encadrer la réalisation de projets structurés. Dès la réception d'un appel d'offres, le Responsable Chargé d'affaires (RCA) et le Responsable Technique (RT) examinent les risques commerciaux et les risques techniques avant de se prononcer sur la suite à donner à l'appel d'offres, le Directeur des Opérations (DOP) intervenant en qualité d'arbitre.

Le process se poursuit, le cas échéant, avec la conception, le développement de la proposition financière ainsi que de la proposition technique, puis par la revue d'offre à laquelle participent notamment le Directeur Technique, le Directeur de Département, le Contrôle de gestion et le Directeur des Opérations.

La Direction Juridique est systématiquement intégrée à ce process.

Eu égard à la clientèle du Groupe, le risque de change et le risque crédit sont faibles.

2.3 Achats :

Toute procédure d'achat est soumise à des contrôles indépendants :

- émission du besoin par le donneur d'ordre interne,
- achat du matériel ou de la prestation par le service Groupe concerné (Services Généraux, Informatique...),
- validation de la prestation et/ou de la livraison par le service concerné,
- validation du bon à payer et de la facture par la Comptabilité au vu des différents documents.

Le règlement des factures, organisé par la Comptabilité, est validé par une tierce personne indépendante, qui s'assure que les contrôles en amont ont été effectués et qui, par sondage, procède également à une vérification des informations ayant permis de valider les factures.

Le Groupe s'est doté de Conditions Générales d'Achat renforcées.

2.4 Juridique :

Courant 2008, le Groupe s'est doté de procédures juridiques impliquant l'intervention de la Direction Juridique à différents niveaux des process déjà existants.

Des audits juridiques des filiales du Groupe sont conduits régulièrement, sur la base d'un questionnaire préalable d'auto-évaluation.

2.5 Croissance externe :

L'identification des cibles et leur pré-qualification sont initiées par une Direction dédiée, puis sont validées par la Direction Générale, la Direction Financière et la Direction opérationnelle du Pôle concerné.

Toutes les propositions sont revues par la Direction Financière, la Direction Juridique et nécessitent l'accord préalable de la Direction Générale.

À l'issue des audits opérationnel, financier, RH, fiscal et juridique, dont l'objectif est de valider l'adéquation des cibles au "business model", les performances financières et l'identification des risques éventuels, les dossiers d'acquisition sont présentés au Conseil d'administration pour approbation.

Une fois le projet validé, l'opération est pilotée par la Direction Juridique, qui rédige et négocie la documentation associée.

Les sociétés acquises sont immédiatement intégrées dans le process de reporting opérationnel et de gestion du Groupe. Selon leur taille, les systèmes d'information du Groupe sont déployés pour garantir la fiabilité des informations. Elles subissent des tests de valorisation sur un rythme annuel.

2.6 Immobilier :

La première étape qui concerne l'expression des besoins et la recherche de nouveaux locaux se matérialise par un formulaire que le Responsable de Région adresse au Directeur des opérations (DOP), lequel signe pour accord et transmet à son tour aux Services Généraux du Groupe pour traitement. L'étude du projet et la validation des locaux retenus revient au Secrétaire Général.

Toutes les obligations légales de communication de l'information sont respectées, le Comité d'Entreprise et le CHSCT (Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de travail) font notamment l'objet d'une information garantissant le respect du formalisme social.

La Direction Juridique intervient ensuite aux différents niveaux de la négociation des baux et assure leur suivi avec les Services Généraux.

2.7 Communication :

Le Groupe ALTEN met en œuvre tous les moyens pour fournir une information régulière, fiable, claire et transparente à ses actionnaires, ainsi qu'aux analystes financiers. L'information est assurée par des communiqués diffusés dans la presse, ainsi que par la publication trimestrielle du chiffre d'affaires du Groupe et par la publication semestrielle et annuelle de ses résultats.

Le Groupe organise deux fois par an des réunions « SFAF », à l'occasion de la publication de ses résultats et répond, dans le cadre de sa communication financière, aux questions des analystes et de ses actionnaires.

2.8 Délégations de pouvoir :

Les principes de délégations de pouvoir mis en place répondent à un triple objectif :

- Sensibilisation des Directeurs opérationnels à leurs responsabilités en matière d'hygiène et sécurité;
- Création d'un pouvoir de représentation du groupe ALTEN au profit des Directeurs opérationnels;
- Fixation d'un cadre précis dans lequel s'exercent les pouvoirs des directeurs opérationnels (en ce compris la faculté de subdélégation).

Les délégations portent principalement sur des engagements directement liés à la partie opérationnelle (embauches de consultants ou de managers commerciaux, signature de contrats clients, gestion des litiges etc.).

La signature bancaire n'est que partiellement déléguée, en France et à l'International, et pour des montants limités.

2.9 Systèmes d'Information :

Le Groupe a mis en place des Systèmes d'Information dont l'objectif est triple :

- réaliser des gains de productivité,
- sécuriser les flux d'informations financières, et
- contrôler les opérations réalisées par les différentes sociétés du Groupe et disposer d'une information opérationnelle pertinente permettant de gérer l'activité de façon réactive.

Les principaux applicatifs existants sont :

- Customer Relationship Management (« CRM ») ;
- Ressources Humaines et gestion du recrutement des consultants ;
- Gestion commerciale et reporting, suivi des missions ;
- Gestion et suivi des temps des collaborateurs (validation de la facturation et des éléments de paie et RH) ;
- Gestion et suivi des frais (adossée à la gestion des temps et des projets) ;
- Administration des ventes et facturation ;
- Paie ;
- Gestion financière ;
- Consolidation ;
- Gestion de trésorerie.

Des interfaces ont été réalisées entre les différents applicatifs, afin de disposer d'une information fiable et homogène à toutes les étapes du traitement des données.

2.9.1 Rappel des travaux réalisés en 2007

Pour améliorer et sécuriser les processus afférant à la gestion de l'activité, le Groupe a lancé un projet de refonte de ses systèmes d'information, baptisé « VISION », visant à rationaliser et intégrer les flux de données de nature « back office ».

Un projet de refonte des applicatifs de gestion de trésorerie et de la consolidation statutaire a également été engagé.

2.9.2 Travaux réalisés en 2008

Dans le cadre de la refonte de ses Systèmes d'Information (Projet «VISION»), une solution SAP a été retenue pour rationaliser l'ensemble des opérations back-office et servir de socle aux fonctions middle et back-office, en France comme à l'international.

Le premier déploiement sur la filiale pilote ALTEN SIR en France est effectif début 2009.

Le logiciel de consolidation financière a été remplacé par un applicatif leader du marché, utilisé par le Groupe depuis juin 2008.

Un projet de rénovation du CRM a également été initié.

2.10 Trésorerie

La trésorerie centralisée du Groupe gère les liquidités de l'ensemble des filiales françaises. Tous les flux sont sécurisés ETEBAC 5 (norme française).

Les flux de trésorerie des filiales étrangères seront intégrés progressivement dans un cash pooling international. Néanmoins, les flux de trésorerie des filiales étrangères sont contrôlés et les excédents centralisés dans le cadre de conventions de compte courants, dans l'attente des remontées annuelles de dividendes.

2.10.1 Travaux réalisés en 2008

Dans le cadre de l'extension du cash pooling à l'international et dans le souci d'augmenter la sécurité, la rapidité et la confidentialité des processus de traitement des données financières, une refonte des systèmes d'information de la trésorerie du Groupe a été décidée.

La solution retenue associe d'une part, un logiciel de gestion de trésorerie appelé à couvrir l'ensemble des filiales du Groupe (tant en France qu'à l'international) et qui aura pour objet notamment la centralisation et l'optimisation du cash, ainsi que l'intégration rapide de nouvelles filiales et, d'autre part, l'adhésion à SWIFT, réseau mondial de communication bancaire utilisant des normes standard hautement sécurisées.

Les données sont ainsi intégrées dans un format spécifique et envoyées vers les banques selon le protocole de transport SWIFT qui utilise des réseaux qui lui sont propres (tel que SWIFTNET).

Après quelques tests ayant donné lieu à différents paramétrages, la phase de production a été entamée et est actuellement en cours. Le déploiement sur les filiales Belges (filiales test) devrait avoir lieu courant 2009.

3. GESTION DES RISQUES

Les risques identifiés et les moyens mis en œuvre pour la gestion desdits risques figurent en pages 71, 72 et 73 du présent Rapport Annuel.

4. CONCLUSION – PERSPECTIVES

Le Groupe ALTEN va poursuivre la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, afin notamment d'adapter en performance ses outils de gestion et de contrôle à l'évolution du Groupe et de ses enjeux.

L'année 2009 comprendra notamment les actions suivantes :

- refonte des délégations de pouvoirs, en France et à l'international,
- validation de la solution « Vision » et préparation des déploiements majeurs pour 2010 et 2011,
- déploiement du cash pooling à l'international dans le cadre des nouveaux outils de gestion de trésorerie.

Le 27 avril 2009

Le Président du Conseil d'administration
Simon Azoulay



V - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ALTEN et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes :

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Laurent Bouby
Associé

Cabinet Dauge & Associés

Jean-Louis Rouzé
Associé



VI - PROJET DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 JUIN 2009

À CARACTÈRE ORDINAIRE :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 – Quitus aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration, du rapport établi par le Président du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense et charge non déductible n'a été enregistrée au titre de l'exercice 2008.

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2008.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires :

- constate que les comptes arrêtés au 31 décembre 2008 et approuvés par la présente Assemblée font ressortir un bénéfice net de 2 545 647,25 euros.

- décide d'affecter ce bénéfice comme suit :

- Affectation de la somme de 26 969,71 € au poste « réserve légale », qui se trouverait ainsi porté à la somme de 3 224 600,56 € ;
- Affectation du solde, soit la somme de 2 518 677,54 € au Poste « report à nouveau », qui se trouverait ainsi porté à la somme de 93 264 573,39 €.

L'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME RÉOLUTION

Examen et approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L233-16 et suivants du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

L'Assemblée Générale, statuant sur le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Simon AZOULAY, demeurant 5, rue de Montmorency, 92100 Boulogne Billancourt, expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre (4) ans, sous réserve de l'adoption de la dix-huitième résolution à caractère extraordinaire, ou à défaut pour une durée de six (6) ans. Le mandat d'Administrateur de Monsieur Simon AZOULAY viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Monsieur Simon AZOULAY a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de son mandat d'Administrateur et qu'il satisfait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne les cumuls de mandats.

SIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet DAUGE & ASSOCIES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet DAUGE & ASSOCIES situé 22, avenue de la Grande Armée 75017 Paris, expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six (6) exercices. Le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet DAUGE & ASSOCIES viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Monsieur Jean-Louis ROUZE a déclaré accepter le renouvellement des fonctions de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet DAUGE & ASSOCIES.



SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet KLING & ASSOCIES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet DAUGE & ASSOCIES, exercé par le Cabinet KLING & ASSOCIES situé 41, avenue de Friedland 75008 Paris, expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six (6) exercices. Le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet KLING & ASSOCIES viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Monsieur Didier KLING a déclaré accepter le renouvellement des fonctions du Cabinet KLING & ASSOCIES en qualité de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet DAUGE & ASSOCIES.

HUITIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société GRANT THORNTON

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société GRANT THORNTON située 100, rue de Courcelles 75017 Paris, expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six (6) exercices. Le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société GRANT THORNTON viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Monsieur Laurent BOUBY a déclaré accepter le renouvellement des fonctions de la société GRANT THORNTON.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société IGEC

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société GRANT THORNTON, exercé par la société IGEC situé 3, rue Léon Jost, 75017 Paris, expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six (6) exercices. Le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société IGEC viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Monsieur Victor AMSELEM a déclaré accepter le renouvellement des fonctions de la société IGEC en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société GRANT THORNTON.

DIXIÈME RÉOLUTION

Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital

social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 27 juin 2008.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ALTEN par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 juin 2008 dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à trente (30) euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 95 177 205 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.



À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE :

ONZIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1) Délègue au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

2) Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

3) Fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

4) Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 16 662 400 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

5) Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès aux capitaux réservés aux actionnaires

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs

mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

2) Fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 16 256 000 euros.

Sur ce montant s'impute le montant nominal global des actions émises en vertu de la résolution qui suit.

Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 16 256 000 euros.

4) En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1/a/ ci-dessus :

a. décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b. décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés prévues par la loi et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

c. décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par la présente résolution.

5) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription
L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L. 225-129-2 :

1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier; par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2) Fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 16 256 000 euros, étant précisé qu'en cas d'émission par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code de monétaire et financier, ce montant sera en outre limité à vingt (20)% du capital par an.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la résolution qui précède.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 16 256 000 euros.

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.

5) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

6) Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

7) Décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par la présente résolution.

8) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

9) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- 1) Autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
- 2) Fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée.
- 4) Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- 2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.
- 3) Fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation.
- 4) Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à cinq (5) % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
- 5) Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de vingt (20) %, ou de trente (30) % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de

l'action lors des vingt (20) séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

SEIZIÈME RÉOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1) Autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

2) Fixe à trente-huit (trente huit) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation.

3) Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :

- d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société ALTEN et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;

- d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.

4) Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à quatorze (14)% du capital social existant au jour de la première attribution.

5) Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration de la façon suivante : le prix ne pourra pas être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur.

6) Décide qu'aucune option ne pourra être consentie :

- ni dans le délai de dix (10) séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,

- ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,

- moins de vingt (20) séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

7) Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

8) Délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :

- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce ;

- fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de huit ans, à compter de leur date d'attribution ;

- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;

- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;

- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1) autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, à l'émission, au profit des dirigeants, mandataires sociaux ou non, et cadres salariés de la Société et ou des sociétés, françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens de l'Article L.225-180 du Code de commerce, de bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, conformément dispositions des articles L.225-129-2, L. 225-138 et L.228-91 du Code de commerce ;

2) Fixe à dix-huit (18) mois à compter de ce jour, soit jusqu'au 22 décembre 2010, la durée de validité de la présente autorisation;

3) décide que le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 510 000 euros ;

4) décide que le prix de souscription des actions auxquelles donneront droit les bons de souscription d'actions après prise en compte le cas échéant du prix d'émission des bons de souscription d'actions, sera égal ou supérieur de vingt (20)% maximum à la moyenne des cours de clôture de l'action ALTEN aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons de souscription d'actions ;

5) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de la Société susceptibles d'être émises sur exercice des bons de souscription d'actions au profit des titulaires de bons de souscription d'actions ;

6) Délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de bons de souscription d'actions et notamment :

- Fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, le nombre de bons de souscription d'actions à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon de souscription d'actions, le prix d'émission des bons de souscription d'actions et des actions auxquelles donneront droit les bons de souscription d'actions dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons de souscription d'actions, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission des bons de souscription d'actions ;

- Etablir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'émission de bons de souscription d'actions objet de la présente autorisation ;

- Constaté la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des bons de souscription d'actions et procéder à la modification corrélative des statuts de la Société ;

- A sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital social après chaque augmentation de capital ;

- Et plus généralement, faire tout ce qui est utile et nécessaire.

Le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'Article L. 225-184 du Code de commerce, informera chaque année l'Assemblée Générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

Modification de l'article 15 des statuts de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration, décide :

- de supprimer l'obligation pour les administrateurs d'avoir la qualité d'actionnaire,
- de réduire la durée du mandat d'administrateur pour la passer de 6 ans à 4 ans,
- de modifier en conséquence et comme suit l'article 15 des statuts de la Société.

1) Ancienne rédaction :

« ARTICLE 15 – CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMPOSITION – DUREE DES FONCTIONS »

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'une action au minimum.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible. »

2) Nouvelle rédaction :

« ARTICLE 15 – CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMPOSITION – DUREE DES FONCTIONS »

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit (18) personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

L'acceptation et l'exercice du mandat d'administrateur entraînent l'engagement, pour chaque intéressé, d'attester par écrit à tout moment qu'il satisfait personnellement aux conditions et obligations requises par les lois en vigueur, notamment en ce qui concerne les cumuls de mandats.»

Dix neuvième résolution

Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

VII - COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008

I. BILAN

ACTIF	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Ecart d'acquisition	1	162 561	124 427	121 976
Immobilisations incorporelles	2	10 211	3 038	1 879
Immobilisations corporelles	2	11 428	11 498	8 702
Actifs financiers non courants	3	15 016	13 977	6 618
Actifs d'impôts	4	6 883	5 737	4 649
ACTIFS NON COURANTS		206 100	158 677	143 823
Clients	5	377 096	299 025	243 091
Autres actifs courants	5	27 117	22 215	17 775
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	43 719	32 167	28 744
ACTIFS COURANTS		447 932	353 407	289 610
TOTAL ACTIF		654 032	512 084	433 433

PASSIF	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capital social		32 246	31 976	31 400
Primes		14 065	12 036	8 063
Réserves consolidées		216 754	177 353	127 776
Résultat consolidé		54 483	42 879	45 797
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)		317 549	264 244	213 037
INTERETS MINORITAIRES		0	428	91
TOTAL CAPITAUX PROPRES		317 549	264 672	213 128
Provisions	11	8 205	6 009	7 268
Passifs financiers non courants	7	3 375	1 704	2 892
Autres passifs non courants	8	6 772	4 731	3 213
PASSIFS NON COURANTS		18 352	12 444	13 373
Provisions	11	2 225	1 511	2 692
Passifs financiers courants	9	58 542	27 919	19 397
Fournisseurs		32 560	23 707	20 502
Autres passifs courants	10	224 803	181 831	164 342
PASSIFS COURANTS		318 131	234 968	206 932
TOTAL PASSIF		654 032	512 084	433 433

II. COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	20	846 284	701 156	576 259
Achats consommés	12	(46 800)	(44 769)	(36 312)
Charges de personnel	13	(593 824)	(481 263)	(389 229)
Charges externes	14	(91 946)	(76 653)	(60 223)
Impôts et taxes et versements assimilés	15	(12 916)	(11 202)	(9 197)
Dotations aux amortissements	2	(5 473)	(5 047)	(3 892)
Autres produits et charges	16	1 817	2 303	(1 817)
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE		97 141	84 525	75 589
Paiements fondés sur des actions	17	(4 366)	(4 195)	(2 533)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		92 776	80 330	73 056
Résultat non récurrent		0	(1 594)	0
Résultat de cession		(260)	0	0
Dépréciation des écarts d'acquisition	1	(5 560)	(5 644)	(111)
RESULTAT OPERATIONNEL		86 956	73 093	72 945
Charges financières	18	(3 132)	(3 159)	(1 712)
Produits financiers	18	1 867	2 429	792
Charge d'impôt	19	(30 889)	(29 147)	(25 414)
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES		54 802	43 216	46 610
Résultat des sociétés cédées		0	0	(750)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE		54 802	43 216	45 860
dont :				
Part des intérêts minoritaires		319	337	63
Part du groupe		54 483	42 879	45 797
Résultat net par action en euros (part du groupe)	21	1.72	1.38	1.48
Résultat net dilué par action en euros (part du groupe)	21	1.72	1.36	1.44

III. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'Euro	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net de l'ensemble consolidé		54 802	43 216	45 860
Amortissements et provisions opérationnels	22	12 147	7 516	4 919
Paielements fondés sur des actions	17	4 366	4 195	2 533
Charge d'impôt	19	30 889	29 148	25 414
Autres		(357)	(321)	666
Charges Financières	18	3 132	3 159	1 712
Produits Financiers	18	(1 867)	(2 429)	(792)
Marge brute d'autofinancement après coûts de l'endettement financier et impôt		103 112	84 483	80 313
Impôts payés		(31 862)	(28 076)	(33 604)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	22	(19 756)	(34 026)	(25 937)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		51 493	22 382	20 772
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	(12 628)	(8 431)	(5 319)
Acquisition des immobilisations financières	3	(2 300)	(8 156)	(1 042)
Incidences des variations de périmètre et complément de prix	22	(37 080)	(14 622)	(48 475)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		627	300	0
Réduction d'immobilisations financières		1 090	788	372
Flux net de trésorerie sur opérations d'investissements		(50 292)	(30 121)	(54 464)
Coût de l'endettement financier net	18	(626)	(437)	(221)
Augmentation de capital	22	2 299	4 573	4 361
Acquisitions et cessions d'actions propres	26	(7 465)	0	0
Remboursements des passifs financiers non courants		65	(1 145)	(1 261)
Variation des passifs financiers courants		16 077	8 171	14 737
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		10 351	11 161	17 166
Variation de trésorerie		11 552	3 422	(16 076)
Trésorerie à l'ouverture	6	32 166	28 744	44 820
Trésorerie à la clôture	6	43 719	32 166	28 744
Variation		11 552	3 422	(16 076)

Conformément à la norme IAS 7 rattachant les concours bancaires courants et emprunts aux opérations de financement, le tableau ci-dessus fait ressortir la variation des postes de trésorerie d'actif (cf. note 6).

La trésorerie nette du Groupe s'analyse explicitement comme suit :

Trésorerie à la clôture	6	43 719	32 166	28 744
Concours bancaires	9	(54 533)	(25 650)	(17 479)
Emprunts bancaires	7,9	(6 903)	(3 267)	(4 024)
Trésorerie nette		(17 718)	3 249	7 241

IV.VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres consolidés part du Groupe (en milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Réserves de conversion	Résultat (Pdg)	Capitaux Propres
Au 31 décembre 2006	30 901 991	31 400	8 063	127 829	(48) 0	(5) 0	45 797	213 036
Affectation résultat 2006				45 797			(45 797)	0
Augmentation de capital (1)	558 399	577	3 973	23				4 572
Paiements fondés sur des actions				4 195				4 195
Transactions avec les actionnaires		577	3 973	50 015	0	0	(45 797)	8 767
Résultat 2007							42 879	42 879
Variation du taux de change						(438)		(438)
Résultat et produits et charges en capitaux propres		0	0	0	0	(438)	42 879	42 440
Au 31 décembre 2007	31 460 390	31 976	12 036	177 844	(48)	(443)	42 879	264 244
Affectation résultat 2007				42 879			(42 879)	0
Augmentation de capital (2)	265 345	270	2 030	0				2 299
Actions propres					(7 418)			(7 418)
Paiements fondés sur des actions				4 366				4 366
Transactions avec les actionnaires		270	2 030	47 244	(7 418)	0	(42 879)	(752)
Résultat 2008							54 483	54 483
Variation du taux de change						(426)		(426)
Résultat et produits et charges en capitaux propres		0	0	0	0	(426)	54 483	54 057
Au 31 décembre 2008	31 725 735	32 246	14 065	225 088	(7 465)	(869)	54 483	317 549

(1) En 2007, les augmentations de capital sont liées à l'exercice des stocks options pour 558 399 actions.

(2) En 2008, les augmentations de capital sont liées à l'exercice des stocks options pour 265 345 actions.

Variation des capitaux propres part des intérêts minoritaires (en milliers d'euros)

	Réserves	Résultat	Capitaux Propres
Au 31 décembre 2006	12	79	91
Affectation résultat 2006	79	(79)	0
Résultat 2007		337	337
Au 31 décembre 2007	91	337	428
Affectation résultat 2007	337	(337)	0
Variation de périmètre (1)	(747)		(747)
Résultat 2008		319	319
Au 31 décembre 2008	(319)	319	0

(1) En 2008 la variation du pourcentage d'intérêt correspond au rachat au 30/06/2008 des parts des minoritaires de la société Alten Nederland et du rachat au 31/12/2008 des intérêts minoritaires de la société Pegase.

La dilution potentielle liée à l'exercice des stock-options pour les exercices ultérieurs est présentée en note 17.

V. NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. ACTIVITE DU GROUPE ALTEN

Fondé en 1988, ALTEN est leader européen sur le marché de l'Ingénierie et du Conseil en Technologie (ICT).

Les prestations, essentiellement facturées au temps passé, sont réalisées pour 88% de l'activité en Ingénierie et Conseil en Technologie et pour 12% en Systèmes d'Information et Réseaux.

ALTEN intervient chez ses clients selon différents types d'offre : le consulting, les prestations réalisées en « workpackage » (plateaux globalisés), et en mode forfait. Les prestations sont pour l'essentiel facturées au temps passé, en engagement de moyens, à l'exception des projets au forfait pour lesquels ALTEN est tenu à une obligation de résultat pour un prix forfaitaire.

ALTEN réalise des projets de conception et d'études pour les Directions Techniques et Systèmes d'Information des grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.

ALTEN est certifié ISO depuis 1998, et a engagé pour certains sites des processus de certification CMMI.

Les comptes consolidés présentés dans ce document ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 10 mars 2009.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A°) Restructurations juridiques

Plusieurs restructurations juridiques ont été réalisées :

a. En janvier 2008 :

- En Allemagne : dissolution de la société ALTEK GMBH par voie de confusion de patrimoine dans la société IMP ENGINEERING laquelle a modifié sa dénomination sociale pour devenir ALTEN GMBH.
- En Espagne : dissolution de la société ALPES par voie de confusion de patrimoine dans la société ALTEN INGENIERIA.
- En France : dissolution de la société KEATON par voie de confusion de patrimoine dans la société ALTEN SIR.

b. En juin 2008 :

- Dissolution des sociétés SAGEIS CSO, ALTEN SERVICES, D4A France par voie de confusion de patrimoine dans la société ALTEN SA.
- Dissolution des sociétés Avenir Conseil Formation et Avenir Conseil Productique par voie de confusion de patrimoine dans la société Idestyle Services laquelle a modifié sa dénomination sociale pour devenir Avenir Conseil Formation.

B° Acquisitions

ALTEN a poursuivi sa politique d'acquisitions ciblées, en France et à l'étranger.

- RSYS et MANAGEMENT & PILOTAGE, sociétés spécialisées en management de projet (PMO) en France, acquises au 1er janvier 2008 (70 consultants, CA annuel : 5,2 M€),
- PTS SOFTWARE, société spécialisée en logiciels embarqués / temps réel aux Pays-Bas, acquise au 1er janvier 2008 (90 consultants, CA annuel : 7,8 M€),
- AEROTEC SRL, société spécialisée en ingénierie documentaire en Roumanie, acquise au 1er avril 2008 (80 consultants, CA annuel : 1,7 M€),
- WINWISE, société d'experts en technologie Microsoft en France, acquise au 1er juillet 2008 (80 consultants, CA annuel : 7,5 M€),
- Grupo BURKE et BBR INGENIERIA DE SERVICIOS, sociétés spécialisées dans les technologies de l'information en Espagne, acquises respectivement au 1er octobre et 31 décembre 2008 (300 consultants, CA annuel : 24 M€),
- X-DIN, société spécialisée dans le domaine de la mécanique, de l'électronique et du calcul scientifique en Suède, acquise au 31 décembre 2008 (400 consultants, CA annuel : 40 M€).

Les sociétés BBR INGENIERIA DE SERVICIOS et X-DIN ont été consolidées à la date du 31 décembre 2008 sans impact sur le compte de résultat du Groupe.

Le contexte actuel des marchés devrait permettre à ALTEN de renforcer sa croissance externe dans des conditions favorables, notamment à l'international.

3. PRINCIPES COMPTABLES

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Ces normes sont disponibles sur le site internet de la Commission Européenne :

ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias.fr.htm

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2008 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables au Groupe sont les suivantes :

Norme	Date d'application		Impacts Groupe
	UE*	Groupe	
Amendement IAS 39 et IFRS 7 Reclassement d'actifs financiers	Reclassement à compter du 1er octobre 2008	1er octobre 2008	Sans incidence sur les comptes du Groupe
* sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne			

Nouvelles normes, amendements et interprétations dont l'application anticipée est permise :

Norme		Date d'application		Impacts Groupe
		UE*	Groupe	
IAS 1 Révisée	Présentation des états financiers	1er janvier 2009	1er janvier 2009	Présentation modifiée des états financiers
IAS 23 Révisée	Coûts d'emprunts	1er janvier 2009	1er janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 11	IFRS2 – actions propres et transactions intra-groupe	1er mars 2008	1er janvier 2009	Sans incidence significative sur les comptes du Groupe
IFRIC 13	Programme de fidélisation des clients	1er janvier 2009	1er janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 14	IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies	1er janvier 2009	1er janvier 2009	Sans incidence significative sur les comptes du Groupe
IFRS 8	Segments opérationnels	1er janvier 2009	1er janvier 2009	Pas d'incidence significative identifiée
IFRS 2 Amendement	Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulation	1er janvier 2009	1er janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
* sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne				

Les nouvelles normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne :

Norme		Date d'application IASB	Impacts groupe attendus
IAS 39 amendement	Instruments financiers – Eligibilité des instruments couverts	1 ^{er} juillet 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRS 1 Révisée	Première adoption des IFRS	1 ^{er} juillet 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRS 3	Regroupement d'entreprises	1 ^{er} juillet 2009	Impacts en cours d'évaluation
IAS 27 Révisée	Etats financiers consolidés et individuels	1 ^{er} juillet 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
Amendement à IAS 32 et IAS 1	Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées la liquidation	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 12	Concessions	1 ^{er} janvier 2008	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 15	Accords pour la construction d'un bien immobilier	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 16	Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger	1 ^{er} octobre 2008	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 17	Distributions en nature aux actionnaires	1 ^{er} juillet 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
Premier projet annuel d'améliorations des IFRS		1 ^{er} janvier 2009	Impacts en cours d'évaluation
* sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne			

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

A°) Estimations de la direction

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement de la situation consolidée portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite (note 27) et l'évaluation des écarts d'acquisition (note 1).

Le contexte actuel de la crise économique rend plus complexe l'élaboration de perspectives en termes d'activité, de financement ainsi que la préparation des comptes, notamment en matière d'estimations comptables.

B°) Indicateurs financiers

Le Groupe utilise comme principaux indicateurs financiers :

- Le chiffre d'affaires,
- Le « Résultat Opérationnel d'Activité » ROA, c'est à dire le résultat opérationnel, avant prise en compte des charges sur stock options (qui ne donnent jamais lieu à décaissement), résultats de cession d'actifs, dépréciations des écarts d'acquisition, et autres éléments inhabituels non récurrents et non directement liés à l'activité,
- Le « Résultat Opérationnel Courant » ROC, c'est à dire le Résultat Opérationnel d'Activité après prise en charges des paiements fondés sur des actions,
- Le « Résultat Opérationnel » RO, c'est-à-dire le résultat opérationnel courant après prise en compte des résultats de cession d'actifs, dépréciations des écarts d'acquisition et autres éléments inhabituels non récurrents et non directement liés à l'activité.
- Le taux de Résultat Opérationnel d'Activité qui est le rapport entre le Résultat Opérationnel d'Activité et le chiffre d'affaires, mesure la performance opérationnelle d'activité, hors éléments non récurrents et non directement liés à l'activité,
- Le ratio d'endettement financier (dettes nettes/capitaux propres).

C°) Méthodes de consolidation

Les états financiers présentés sont ceux du Groupe ALTEN constitué de la société ALTEN SA et de ses filiales.

Les états financiers des sociétés étrangères établis selon les normes comptables en vigueur dans leur pays sont retraités si nécessaire afin d'appliquer les principes généralement admis dans le Groupe.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés sur lesquelles ALTEN exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote et de la quotité de capital détenu.

Les sociétés dans lesquelles ALTEN exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable n'est pas systématiquement présumée dès lors que le Groupe détient plus de 20% des droits de vote. Elle s'apprécie en fonction du pouvoir du Groupe à participer aux politiques financière et opérationnelle. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat de la quote part du résultat de la période de la filiale concernée.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

D°) Présentation des états financiers des exercices

Des reclassements non significatifs et sans incidence sur les résultats ont été opérés sur les comptes de résultat des exercices 2007 et 2006 afin d'harmoniser leur présentation avec les données de l'exercice 2008. Ils concernent essentiellement les agrégats « achats consommés » et « charges externes ».

E°) Conversion des comptes libellés en devise étrangère

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la maison-mère.

Les états financiers des sociétés étrangères n'appartenant pas à la zone euro sont établis selon la monnaie fonctionnelle de l'entité convertis selon les principes suivants :

- les postes du bilan (à l'exception des capitaux propres) aux cours de clôture ;
- les capitaux propres au taux historique ;
- le compte de résultat au taux moyen de la période ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « réserve de conversion » incluse dans les capitaux propres.

F°) Ecart d'acquisition

Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise qui répondent à la définition d'actifs ou passifs identifiables sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La date d'acquisition, à partir de laquelle le Groupe consolide les comptes de l'entreprise acquise, correspond à la date de sa prise de contrôle effective.

A la date d'acquisition, les passifs éventuels de l'entreprise acquise sont reconnus comme des passifs et comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable.

L'écart d'acquisition (ou goodwill) représente la différence entre le prix de revient de l'activité ou des titres de la société acquise, et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels reconnus à la date d'acquisition, et est constaté à l'actif du bilan si cette différence est positive, ou en résultat de l'année d'acquisition si elle demeure négative après réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, le montant du goodwill ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques : ajustement de prix, correction d'erreurs, ou reconnaissance ultérieure d'un actif d'impôt différé qui ne répondait pas aux critères d'activation à la date du regroupement.

Les goodwills ne font pas l'objet d'un amortissement récurrent mais des pertes de valeur sont constatées si cela s'avère nécessaire sur la base des résultats des tests de dépréciation (cf note 4).

Les UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) auxquelles un goodwill est affecté font l'objet de tests de dépréciation de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur. A cet effet, les goodwills sont affectés à chacune des UGT auxquelles ils se rattachent en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill a un caractère irréversible et ne peut donc pas être reprise. Lors de la cession d'une unité consolidée, le montant des goodwills affectés à cette unité est inclus dans la valeur nette comptable de l'unité cédée. Il est donc pris en compte pour déterminer le résultat de cession.

G°) Immobilisations incorporelles

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou en vente
- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Toutes les dépenses pouvant être directement attribuées à la création, la production et la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée sont immobilisées. Conformément à la norme IAS 23, le Groupe a pris l'option de ne pas incorporer les charges de financement dans le coût de production des immobilisations supérieures à un an.

Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation des immobilisations concernées.

Les systèmes d'information sont amortis sur 6 à 8 ans. S'agissant du projet Vision qui recouvre la mise en place d'un ERP au sein du Groupe ALTEN et dont le déploiement commencé en 2009 doit s'achever en 2011, il a été décidé d'amortir son coût sur une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2009.

H°) Immobilisations corporelles

a. Valeurs brutes

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les valeurs résiduelles et les durées de vie attendues sont revues au moins une fois par an et sont modifiées si les attentes diffèrent sensiblement des estimations précédentes.

b. Amortissements

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes, amorties linéairement :

- Matériel informatique : 2 à 5 ans.
- Matériel de transport : 3 à 5 ans.
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans.
- Agencements et Installations : 5 à 10 ans.
- Constructions : 25 ans.

I°) Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Pour les écarts d'acquisition, ce test est effectué au minimum une fois par an.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les UGT correspondent essentiellement aux entités juridiques en France et à des groupes d'entités juridiques à l'étranger.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

La nécessité de constater une dépréciation est appréciée par référence à la valeur des flux de trésorerie actualisée (Discounted Cash Flow) fondé sur les hypothèses suivantes (cf. note I) :

- Plan d'affaires à durée appropriée, établi par entité et validé par la direction financière du Groupe, remis à jour lors de l'exercice budgétaire de fin d'année et présentant le chiffre d'affaires prévisionnel, le résultat opérationnel, le résultat net, le besoin en fonds de roulement et les investissements ;

- Taux de croissance faible ;

- Coût moyen pondéré du capital, résultante des taux sans risque, prime de risque, coefficient beta et prime complémentaire ;

- Table de sensibilité.

J°) Contrats de location

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquelles le Groupe ALTEN supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font l'objet à ce titre d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif la contrepartie des contrats retraités figure en passifs financiers).

Les locations simples sont présentées dans les engagements hors bilan.

K°) Actifs financiers

Les immobilisations financières comprennent principalement les titres de sociétés non consolidées. Le Groupe détient des participations dans des sociétés sans y exercer d'influence notable ou de contrôle.

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en tenant compte des perspectives de rentabilité. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure au coût d'acquisition.

Les titres détenus sont destinés à être conservés jusqu'à ce qu'il soit décidé d'augmenter les participations en vue de prendre à terme le contrôle de la société ou de les céder.

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non à des participations et des immobilisations financières diverses (dépôts et cautionnements...).

Les actifs financiers sont dépréciés si leur valeur comptable est inférieure à leur valeur recouvrable estimée.

L°) Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux recouvrables, selon la méthode du report variable. Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible.

Les déficits fiscaux reportables font l'objet d'une reconnaissance d'impôt différé à l'actif du bilan lorsque leur récupération apparaît probable.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

M°) Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

N°) Autres actifs courants

Ils sont évalués à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

O°) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires à vue, les parts d'OPVCM de trésorerie et de titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (échéance inférieure à 3 mois à l'origine) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Conformément à la norme IAS 7, les concours bancaires courants sont traités comme ses éléments de financement dans le tableau des flux de trésorerie.

P°) Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le produit de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

Q°) Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions destinées à couvrir des litiges et contentieux du Groupe dont le dénouement est supérieur à un an,
- les provisions pour indemnités de fin carrière.

Les provisions courantes incluent pour l'essentiel les provisions destinées à couvrir des litiges et contentieux dont le dénouement est prévu à court terme.

a. Avantages au personnel

Le Groupe offre ces avantages à travers des régimes à cotisations définies. Dans le cadre de ces régimes, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes portées en charge au compte de résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par un actuair indépendant, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement deux types d'hypothèses (cf. note 27) :

i) Hypothèses financières

- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- un taux de revalorisation des salaires ;
- un taux de charges sociales patronales ;

ii) Hypothèses démographiques

- une hypothèse de date de la retraite fixée généralement à soixante cinq ans à l'âge auquel le salarié français aura atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- les tables de mortalité selon l'INSEE
- un taux moyen de rotation du personnel, par tranche d'âge et catégories de salariés
- les âges de premier emploi
- le nombre de salariés mis à la retraite

Ces évaluations sont effectuées tous les ans. Les gains et pertes actuariels générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime sont reconnus en résultat par étalement sur la durée de vie résiduelle attendue des salariés (méthode du corridor).

R°) Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les dettes financières à long terme, les découverts bancaires.

La ventilation entre passifs financiers courants et non courants s'effectue en fonction de l'échéance à court ou long terme des éléments qui composent ces rubriques.

S°) Autres passifs

Les autres passifs sont composés de dettes sociales, fiscales, autres dettes et des produits constatés d'avance, et des compléments de prix.

Les passifs non courants comprennent essentiellement les dettes envers des anciens actionnaires de certaines filiales acquises au cours des années passées (clause de complément de prix). Ces dettes sont évaluées à la date du contrat à leur juste valeur, puis comptabilisées jusqu'à l'échéance selon la méthode du coût amorti. A la date de la reconnaissance de la dette, la juste valeur correspond à la valeur des flux de décaissements futurs actualisés au taux du marché, si le montant est significatif.

La ventilation entre autres passifs courants et non courants s'effectue en fonction de l'échéance à court ou long terme des éléments qui composent ces rubriques.

T°) Engagements de rachats de minoritaires

Conformément aux normes IAS 27 « Etats financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales » et IAS 32 « Instruments financiers », les engagements d'achat d'intérêts minoritaires fermes ou conditionnels sont assimilés à un rachat d'actions et sont enregistrés en autres passifs avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de rachat excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en écart d'acquisition.

U°) Reconnaissance du Chiffre d'Affaires

Les revenus du Groupe sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont rendus et sont constitués de la facturation (émise ou à établir) de prestations :

- en régie : le revenu est égal au temps passé multiplié par un taux horaire ou journalier
- au forfait : le revenu est reconnu selon la méthode de l'avancement, proportionnellement aux dépenses engagées.

Les contrats déficitaires donnent lieu à la constatation d'une provision pour perte à terminaison correspondant à la perte totale attendue sous déduction des pertes déjà appréhendées à l'avancement.

V°) Subventions et crédits d'impôt

Les subventions d'exploitation et crédits d'impôt sont inscrits en déduction des charges par nature qu'ils sont destinés à compenser.

W°) Plan de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions sont accordées à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées par un expert indépendant à la date d'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser le modèle binomial.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, que le Groupe estime correspondre au moins à leur période d'indisponibilité fiscale. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2004 sont évalués et comptabilisés dans le résultat opérationnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent donc non comptabilisés.

X°) Résultat Financier

Il se décompose en deux éléments :

a. Les charges financières sont composées de :

- charges financières décaissées : charges financières sur découverts bancaires, charges financières sur emprunts, charges financières sur opérations de locations financements, pertes de change ;
- charges financières calculées : dotations aux provisions pour dépréciation des titres et des créances sur les sociétés non consolidées, coûts liés aux actualisations des provisions et des dettes à plus d'un an ;

b. Les produits financiers sont composés de :

- produits financiers encaissés : produits de cession des valeurs mobilières de placement, revenus des titres, revenus des prêts et créances, gains de change ;
 - produits financiers calculés : reprises de provisions sans mouvement de trésorerie, reprises de provisions pour dépréciations des titres et créances financières.
- Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges financières décaissées sous déduction des produits financiers encaissés.

Y°) Information sur le résultat net par action et résultat dilué par action

Le résultat net par action s'obtient par le rapport du résultat sur le nombre moyen pondéré annuel d'actions.

Le résultat net dilué par action s'obtient par le rapport du résultat net sur le nombre potentiel moyen pondéré d'actions.

Z°) Information sectorielle

Le Groupe ALTEN n'exerce qu'un seul métier : celui de l'Ingénierie et du Conseil en Technologie.

En conséquence, l'information sectorielle est présentée par zone géographique, en distinguant France et hors France (cf. note 20).

4. FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS

A°) Risque de liquidité : le Groupe veille à disposer de lignes de crédit suffisantes afin de faire face à ses engagements d'exploitation et d'investissement. Il envisage de mettre en place un « club deal » durant le premier semestre 2009 pour confirmer les lignes de crédit existantes.

B°) Risque de crédit : l'exposition du Groupe concerne essentiellement le poste clients. En raison de la diversification et de la qualité du portefeuille de créances, le management estime que le risque de crédit est limité.

C°) Risque de taux : du fait de l'absence d'endettement à moyen ou long terme, le Groupe est exposé à la variation des taux d'intérêt.

D°) Risque de change : le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes.



5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

France

<u>Nom de la société</u>	<u>N° Siret</u>	<u>Méthode de Consolidation</u>	<u>% d'intérêt</u>	<u>% de contrôle</u>
ALTEN SA (1)	34860741700055	IG	100.00	100.00
ALTEN SIR	40035788500021	IG	100.00	100.00
ABILOG	35390354500062	IG	99.70	99.70
GIST	34960109600044	IG	100.00	100.00
ALTEN SUD OUEST	40419144700048	IG	100.00	100.00
MI-GSO	38054561600050	IG	100.00	100.00
ALTEN CASH MANAGEMENT	48011617700019	IG	100.00	100.00
ALTEN EUROPE	48016830100012	IG	100.00	100.00
ELITYS CONSULTING	48420799800010	IG	100.00	100.00
PEGASE SI	48484024400012	IG	100.00	100.00
GRUPE CISIA INGENIERIE	43904555000019	IG	100.00	100.00
CISIA CETOP	45085272800010	IG	100.00	100.00
CISIA EXATERM	43910029800025	IG	100.00	100.00
CISIA INGENIERIE	42238354700037	IG	100.00	100.00
CISIA INVESTISSEMENTS	45002417900019	IG	100.00	100.00
ALTEN AEROSPACE	48761023100019	IG	100.00	100.00
GRUPE IDESTYLE	41191278500044	IG	100.00	100.00
IDESTYLE TECHNOLOGIES	38369580600042	IG	100.00	100.00
ECAM SAS	37780393700020	IG	100.00	100.00
AVENIR CONSEIL FORMATION (ex IDESTYLE SERVICES)	40246017400038	IG	100.00	100.00
ANOTECH ENERGY France	49304667600018	IG	100.00	100.00
HPTI	49967035400012	IG	100.00	100.00
DIXID	45036890700025	IG	100.00	100.00
WINWISE	39237816200052	IG	100.00	100.00

(1) Société consolidante.

Hors France

<u>Nom de la société</u>	<u>Méthode de Consolidation</u>	<u>% d'intérêt</u>	<u>% de contrôle</u>	<u>Pays d'activité</u>
ANOTECH ENERGY UK	IG	100.00	100.00	Grande-Bretagne
ALTEN LTD	IG	100.00	100.00	Grande-Bretagne
SD PARTNERS	IG	100.00	100.00	Grande-Bretagne
EMS LTD	IG	100.00	100.00	Grande-Bretagne
AXEN SPRL	IG	100.00	100.00	Belgique
ALTEN BENELUX	IG	100.00	100.00	Belgique
ALTEN INGENIERIA	IG	100.00	100.00	Espagne
ALTEN TECNOLOGIAS	IG	100.00	100.00	Espagne
GRUPO APEX	IG	100.00	100.00	Espagne
ALGOR	IG	100.00	100.00	Espagne
CRONOS	IG	100.00	100.00	Espagne
GRUPO ALTEN SOPORTE GLOBAL	IG	100.00	100.00	Espagne
AXEN PAYS-BAS	IG	100.00	100.00	Pays-Bas
ALTEN NEDERLAND	IG	100.00	100.00	Pays-Bas
DDA GROEP BV	IG	100.00	100.00	Pays-Bas
ORION	IG	100.00	100.00	Pays-Bas
PTS SOFTWARE	IG	100.00	100.00	Pays-Bas
ELITYS SA	IG	100.00	100.00	Suisse
AXEN SARL	IG	100.00	100.00	Suisse
ALTEN SUISSE SARL	IG	100.00	100.00	Suisse
ASTON CONSULTING	IG	100.00	100.00	Suisse
AEROTEC ENGINEERING AG	IG	100.00	100.00	Suisse
ALTEN ITALIA (1)	IG	100.00	100.00	Italie
MI-GSO GMBH	IG	100.00	100.00	Allemagne
AEROTEC ENGINEERING GMBH	IG	100.00	100.00	Allemagne
ALTEN GMBH	IG	100.00	100.00	Allemagne
IMP CZECH	IG	100.00	100.00	Rep. Tchèque
IMP POLAND	IG	100.00	100.00	Pologne
IMP ENGINEERING SLOVAKIA	IG	100.00	100.00	Slovaquie
ALTEN SI TECHNO ROMANIA	IG	100.00	100.00	Roumanie
AEROTEC SRL	IG	100.00	100.00	Roumanie
BURKE NEWCO	IG	100.00	100.00	Espagne
BURKE FORMACION	IG	100.00	100.00	Espagne
ICS	IG	100.00	100.00	Espagne
BBR INGENIERIA DE SERVICIOS	IG	100.00	100.00	Espagne
X-DIN	IG	100.00	100.00	Suède

(1) Nouvelle dénomination sociale de DEC INFORMATICA



III. DETAIL DES COMPTES CONSOLIDES

I. ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition, affectés par pays, se répartissent comme suit :

VALEURS BRUTES	France	Grande-Bretagne	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Allemagne	Italie	Suisse	Roumanie	Suède	Total
	31/12/2006	75 425	4 879	3 104	7 644	14 197	17 207	2 682	451	0	0
Ajustements de compléments de prix Acquisitions (1)	1 850 4 611				300	(107)		1 440	0	0	3 483 4 611
31/12/2007	81 886	4 879	3 104	7 644	14 497	17 100	2 682	1 891	0	0	133 683
Ajustements de compléments de prix Acquisitions (1) Reclassements	(155) 8 065 (471)			125 5 083	398 13 900 (84)			(78)	(93) 1 031 437	4 693 10 724	4 890 38 804 (0)
31/12/2008	89 325	4 879	3 104	12 852	28 711	17 218	2 682	1 813	1 376	15 418	177 377

DEPRECIATIONS	France	Grande-Bretagne	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Allemagne	Italie	Suisse	Roumanie	Suède	Total
	31/12/2006	111	1 897	0	0	1 004	0	600	0	0	0
Dotations (2)	1 761	1 954				1 929					5 644
31/12/2007	1 872	3 851	0	0	1 004	1 929	600	0	0	0	9 256
Dotations (2)	5 560										5 560
31/12/2008	7 432	3 851	0	0	1 004	1 929	600	0	0	0	14 816

VALEURS NETTES	France	Grande-Bretagne	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Allemagne	Italie	Suisse	Roumanie	Suède	Total
	31/12/2006	75 314	2 982	3 104	7 644	13 193	17 207	2 082	451	0	0
31/12/2007	80 014	1 028	3 104	7 644	13 493	15 171	2 082	1 891	0	0	124 427
31/12/2008	81 893	1 028	3 104	12 852	27 707	15 289	2 082	1 813	1 376	15 418	162 561

(1) En 2007 : l'augmentation de 4 611 K€ des écarts d'acquisition est principalement due à l'acquisition des sociétés Avenir Conseil Formation et Productique.

En 2008 : l'augmentation de 38 804 K€ des écarts d'acquisition est due à l'acquisition des sociétés DIXID, RSYS, Management & Pilotage, WINWISE, en France, PTS SOFTWARE aux Pays-Bas, AEROTEC SRL en Roumanie, Grupo BURKE et BBR Ingenieria de Servicios en Espagne, X-DIN en Suède, ainsi qu'au rachat des intérêts minoritaires de PEGASE SI et d'Alten Nederland.

(2) En 2007 : la dépréciation exceptionnelle concerne les sociétés du Groupe CISIA et SAGEIS en France, SD PARTNERS au Royaume uni, et IMP GROUP en Allemagne.

En 2008 : la dépréciation exceptionnelle concerne les sociétés du Groupe CISIA, Idestyle Technologies et sa filiale Ecam en France.

Les hypothèses clés utilisées dans les calculs des valeurs d'utilité des UGT sont les suivantes :

- Taux d'actualisation et taux de croissance :

Pays / année	Taux d'actualisation		Taux de croissance perpétuelle	
	2008	2007	2008	2007
France	10% à 11.56%	10.46%	2%	2%
Autres pays	10%	10.46% à 11.26%	2%	2%

- Éléments constitutifs du coût moyen pondéré du capital (WACC) :

Pays	OAT	Prime de risque	Coefficient bêta	Prime complémentaire
France	3.5%	de 5% à 5.4%	de 120% à 140%	de 0.5% à 1%
Autres pays	3.5%	5%	120%	0.5%

L'augmentation d'un point du WACC amènerait à constater une perte de valeur complémentaire de 499 milliers d'Euros sur les comptes du Groupe ALTEN au titre des UGT France.



2. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

<u>VALEURS BRUTES</u>	INCORPORELLES	CORPORELLES	TOTAL
31/12/2006	9 985	20 568	30 553
Variations de périmètre	(163)	84	(79)
Acquisitions et virements	2 493	5 938	8 431
Cessions	(9)	(644)	(653)
31/12/2007	12 306	25 946	38 252
Variations de périmètre	2 909	2 644	5 553
Acquisitions et virements	8 686	4 186	12 873
Cessions	(1 898)	(2 377)	(4 275)
31/12/2008	22 003	30 400	52 403

<u>AMORTISSEMENTS</u>	INCORPORELLES	CORPORELLES	TOTAL
31/12/2006	8 106	11 866	19 972
Variations de périmètre	(391)	(153)	(544)
Dotations et virements	1 560	3 487	5 047
Diminutions	(7)	(752)	(759)
31/12/2007	9 268	14 448	23 716
Variations de périmètre	2 953	1 987	4 940
Dotations et virements	1 465	4 009	5 473
Diminutions	(1 894)	(1 472)	(3 366)
31/12/2008	11 792	18 971	30 763

<u>VALEURS NETTES</u>	INCORPORELLES	CORPORELLES	TOTAL
31/12/2006	1 879	8 702	10 580
31/12/2007	3 038	11 498	14 536
31/12/2008	10 211	11 428	21 641

L'évolution de la valeur brute des immobilisations incorporelles provient essentiellement de l'activation des frais de développement d'un progiciel de gestion intégrée dont la mise en service est prévue au 1er janvier 2010. Cette immobilisation sera amortie sur 10 ans.

Les variations de change, non significatives, sont intégrées dans les lignes « acquisitions et virements » (valeurs brutes) et « dotations et virements » (amortissements).

3.ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<u>VALEURS BRUTES</u>	Titres non consolidés	Titres immobilisés	Prêts	Dépôts et cautionnements versés	Autres immobilisations financières	TOTAL
31/12/2006	3 946	3	28	3 056	1 152	8 184
Variations de périmètre				11		11
Acquisitions et virements	7 014	200	20	1 123	(201)	8 156
Cessions			(15)	(786)	(18)	(819)
31/12/2007	10 960	203	33	3 404	933	15 532
Variations de périmètre		72	14	1 263		1 349
Acquisitions et virements	366	200	214	509	(168)	1 121
Cessions	(361)		(37)	(825)		(1 223)
31/12/2008	10 965	475	223	4 351	765	16 780

<u>PROVISIONS</u>	Titres non consolidés	Titres immobilisés	Prêts	Dépôts et cautionnements versés	Autres immobilisations financières	TOTAL
31/12/2006	715	2	0	11	840	1 567
Variations de périmètre						0
Dotations et virements	76					76
Diminutions					(85)	(85)
31/12/2007	791	2	0	11	755	1 558
Variations de périmètre						0
Dotations et virements	574			(11)	3	566
Diminutions	(361)					(361)
31/12/2008	1 004	2	0	0	758	1 764

<u>VALEURS NETTES</u>	Titres non consolidés	Titres immobilisés	Prêts	Dépôts et cautionnements versés	Autres immobilisations financières	TOTAL
31/12/2006	3 231	1	28	3 045	312	6 617
31/12/2007	10 169	202	33	3 393	179	13 977
31/12/2008	9 961	474	223	4 351	7	15 016

Les titres non consolidés comprennent les participations suivantes (En K€):

Société	%	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Chiffre d'affaires	Capitaux propres	Résultat net	Observations
AUSY	9.90%	3 493		3 493	108 864	21 018	3 189	Au 31/12/2007
X-ANGE	7.29%	3 750	518	3 232	n.a.	54 785	1 236	
SMART TRADE	4.41%	634	473	161	1 368	3 850	(1 402)	Au 31/03/2008
Divers		3 088	13	3 075				
Total		10 965	1 004	9 961				

4.ACTIFS D'IMPOTS

(En k€)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Créances de carry-back	560	605	
Impôts différés actif	6 323	5 132	4 649
Total	6 883	5 737	4 649

Les impôts différés se décomposent en :

(En k€)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Participation des salariés	2 560	2 463	2 180
Indemnités de fin de carrière	1 336	936	606
Autres décalages temporaires	953	188	1 860
Déficits reportables	1 260	1 170	0
Total impôts différés	6 110	4 758	4 646

Dont :

Impôts différés actif :	6 323	5 132	4 649
Impôts différés passif :	(213)	(374)	(3)

La variation des impôts différés s'analyse comme suit :

(En k€)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Impôts différés au début de l'exercice	4 758	4 646	2 646
Variations de périmètre et de change	1 270	304	813
Charges (ou produits) de la période (note 19)	82	(192)	1 187
Impôts différés à la clôture de l'exercice	6 110	4 758	4 646

Le montant des impôts différés non activés se rapportant à des déficits reportables s'élève à 3 059 k€ au 31/12/2008.

5. ACTIFS COURANTS

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
CLIENTS			
Valeurs Brutes	384 416	307 606	252 509
Dépréciations	(7 319)	(8 581)	(9 418)
Total	377 096	299 025	243 091
AUTRES ACTIFS COURANTS			
Stocks	146	90	119
Créances sociales	1 003	1 121	894
Créances fiscales	16 351	13 628	10 295
Autres créances	8 450	6 446	7 534
Dépréciations des autres créances	(1 978)	(2 005)	(2 742)
Charges constatées d'avance	3 145	2 934	1 774
Total	27 117	22 214	17 874

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille par ancienneté :

(en K€)	31/12/2008					31/12/2007					31/12/2006				
	Non échues	Moins de 6 mois	6 mois à un an	Plus d'un an	Solde	Non échues	Moins de 6 mois	6 mois à un an	Plus d'un an	Solde	Non échues	Moins de 6 mois	6 mois à un an	Plus d'un an	Solde
CLIENTS															
Valeurs brutes	300 484	65 806	7 236	10 889	384 416	194 331	94 233	6 620	12 422	307 606	180 489	58 235	4 008	9 777	252 509
Provisions		(272)	(362)	(6 685)	(7 319)		(166)	(163)	(8 252)	(8 581)		(880)	(1 371)	(7 167)	(9 418)
Valeurs nettes	300 484	65 534	6 874	4 204	377 096	288 398	288 398	6 457	4 170	299 025	237 844	237 844	2 637	2 610	243 091

Sur la base de son expérience et compte tenu de sa politique de recouvrement des créances commerciales, le Groupe estime que le niveau de dépréciation de l'exercice est en adéquation avec les risques encourus.

6. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Valeurs mobilières de placement	2 750	2 450	4 335
Disponibilités	40 968	29 717	24 409
TOTAL	43 719	32 167	28 744

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur juste valeur.

7. PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts auprès des états de crédit (1)	1 981	292	1 147
Autres emprunts et dettes assimilées	1 062	890	991
Participation des salariés	171	293	591
Dépôts et cautionnements reçus	162	229	163
Total	3 375	1 704	2 892

- (1) Variation 2006/2007 : forte diminution du parc automobile en leasing d'une filiale allemande.
 Variation 2007/2008 : provient d'une société acquise sur la période en Espagne.

Au 31 décembre 2008, les échéances des passifs financiers non courants se présentent comme suit :

	2010	2011	2012	2013	Total
Emprunts auprès des états de crédit	934	497	306	243	1 981
Autres emprunts et dettes assimilées	1 062				1 062
Participation des salariés	171				171
Dépôts et cautionnements reçus	162				162
Total	2 329	497	306	243	3 375

8. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Compléments de prix (1) (2)	5 278	3 421	2 264
Dettes sociales (3)	1 281	936	946
Impôts différés passifs	213	374	3
Total	6 772	4 731	3 213

- (1) Juste valeur des compléments de prix relatifs aux sociétés nouvellement acquises dont les échéances sont supérieures à un an. Le montant à l'échéance s'élèvera à 5 774 k€.
 (2) Dont rachats d'intérêts minoritaires : 400 K€.
 (3) Dettes relatives aux comptes épargne-temps.

Au 31 décembre 2008, les échéances des autres passifs non courants se présentent comme suit :

	2010	2011	2012	2013	Total
Compléments de prix	1 381	3 897			5 278
Dettes sociales	1 281				1 281
Impôts différés passifs	213				213
Total	2 874	3 897	0	0	6 772

9. PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 000	1 292	1 412
Autres emprunts et dettes assimilées	1 852	792	474
Découverts bancaires (1)	54 533	25 649	17 479
Participation des salariés	157	185	
Autres		1	32
Total	58 542	27 919	19 397

(1) dont :

- affacturage : 5 000 K€ au 31/12/2008, 10 037 K€ au 31/12/2007, et 6 925 K€ au 31/12/2006.
- une ligne de crédit de 9 827K€ au 31/12/2008 provenant d'une société acquise en Espagne.

10. AUTRES PASSIFS COURANTS

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dettes sociales	97 203	85 332	80 598
Dettes fiscales	88 830	75 943	55 587
Compléments de prix	4 318	2 050	8 092
Autres passifs	13 474	8 504	8 877
Produits constatés d'avance	20 978	10 002	11 188
Total	224 803	181 831	164 342

I I. PROVISIONS

	Litiges sociaux	Litiges commerciaux	Risques divers	Indemnités de fin de carrière	TOTAL
Au 31/12/2006	4 779	2 797	317	2 067	9 960
Variations de périmètre	16			107	123
Dotations de l'exercice	359	948	582	691	2 580
Reprises (provisions utilisées)	(1 083)	(493)	(89)	(29)	(1 694)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(1 584)	(1 623)	(214)	(26)	(3 447)
Au 31/12/2007	2 487	1 629	596	2 808	7 520
Variations de périmètre	329		927	248	1 504
Dotations de l'exercice	898	836	5	959	2 697
Reprises (provisions utilisées)	(218)	(51)	(54)	(5)	(329)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(522)	(351)	(89)	(1)	(963)
Au 31/12/2008	2 974	2 062	1 385	4 009	10 430

Les provisions pour litiges commerciaux incluent notamment les pertes à terminaison de sociétés françaises (1 009 K€ au 31/12/2008 contre 534 K€ au 31/12/2007).

Les provisions pour risques divers comprennent une provision pour restructuration de sociétés espagnoles (900K€ au 31/12/2008).

PROVISIONS NON COURANTES

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Litiges sociaux	1 825	1 647	2 526
Litiges commerciaux	1 030	1 063	2 400
Risques divers	1 342	491	275
Indemnités de fin de carrière	4 009	2 808	2 067
Total	8 205	6 009	7 268

PROVISIONS COURANTES

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Litiges sociaux	1 150	840	2 253
Litiges commerciaux	1 032	566	397
Risques divers	43	105	42
Total	2 225	1 511	2 692

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Total Provisions non courantes	8 205	6 009	7 268
Total Provisions courantes	2 225	1 511	2 692
Total Provisions risques et charges	10 430	7 520	9 960

I2. ACHATS CONSOMMES

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Achats et sous-traitance opérationnels	(42 324)	(40 775)	(34 211)
Achats non stockés	(4 476)	(3 994)	(2 101)
Total	(46 800)	(44 769)	(36 312)

I3. CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Salaires et charges sociales	(577 140)	(468 113)	(376 363)
Litiges sociaux (note 11)	(159)	2 281	227
Indemnités fin de carrière (note 11)	(953)	(635)	(570)
Taxes assises sur les salaires	(7 786)	(7 621)	(6 092)
Participation	(7 786)	(7 175)	(6 431)
Total	(593 824)	(481 263)	(389 229)

En 2008, les charges sociales versées dans le cadre de régimes à cotisations définies se sont élevées à : 152 508 k€ (part patronale).

I4. CHARGES EXTERNES

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Locations, entretiens	(21 554)	(18 039)	(12 636)
Personnel extérieur, honoraires	(11 040)	(11 144)	(11 291)
Transports et déplacements	(44 084)	(34 859)	(24 421)
Autres charges externes	(15 268)	(12 612)	(11 875)
Total	(91 946)	(76 653)	(60 223)

I5. IMPOTS ET TAXES

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Taxe professionnelle	(7 915)	(6 218)	(5 098)
Taxe foncière	(644)	(728)	(449)
Autres impôts et taxes	(4 357)	(4 257)	(3 650)
Total	(12 916)	(11 202)	(9 197)

En 2008, les taxes foncières ont enregistré l'effet favorable de régularisations et remboursements d'un montant de 113 k€.

I6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Pertes de valeur sur créances d'exploitation :			
Dotations aux provisions pour dépréciation	(720)	(11)	(1 666)
Reprises de provisions pour dépréciation	2 534	845	736
Pertes sur créances irrécouvrables	(953)	(370)	(344)
Variation des pertes de valeur sur créances d'exploitation	861	464	(1 274)
Redevances		(135)	(80)
Variation des autres provisions pour risques et charges	(294)	849	(494)
Autres produits et charges	1 250	1 125	31
Total	1 817	2 303	(1 817)

Le poste "autres produits et charges" comprend essentiellement les frais de développement immobilisés (1 243 K€ en 2008 contre 214 k€ en 2007).

I7. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Ces paiements sont basés sur les différents plans détaillés ci-après :

A°) Plans de souscription d'options

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Paiements fondés sur des actions	(4 366)	(4 195)	(2 533)

PLAN	1	2	3	4	5
Date d'attribution par le conseil	16/12/1999	27/09/2000	09/01/2001	25/01/2002	13/03/2003
Nombre de bénéficiaires	190	50	180	214	237
Nombre d'options attribuées	292 900	174 250	283 000	438 400	359 150
dont nombre d'actions attribuées aux salariés	292 900	174 250	283 000	438 400	359 150
dont nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux					
Date de première levée possible	16/12/2003	27/09/2004	09/01/2005	25/01/2006	13/03/2007
Date de dernière levée possible	16/12/2007	27/09/2008	09/01/2009	25/01/2010	13/03/2011
Date de première cession possible	16/12/2004	27/09/2005	09/01/2006	25/01/2006	13/03/2007
Nombre d'actions exerçables au 1er janvier 2007	64 150	37 250	62 500	32 052	321 900
Nombre d'actions renoncées					
Nombre d'actions exercées au 31 décembre 2007	14 900	1 750	11 170	18 119	246 452
Nombre d'actions caduques au 31 décembre 2007	49 250	500	21 500	-3 700	1 750
Juste valeur de l'option en euros					3.59
Nombre d'actions exerçables au 31 décembre 2007	0	35 000	29 830	17 633	73 698
Charge annuelle 2007					87 359
Nombre d'actions exerçables au 1er janvier 2008	0	35 000	29 830	17 633	73 698
Nombre d'actions renoncées					
Nombre d'actions exercées au 31 décembre 2008				3 413	50 248
Nombre d'actions caduques au 31 décembre 2008		35 000			-2 000
Juste valeur de l'option en euros					
Nombre d'actions exerçables au 31 décembre 2008	0	0	29 830	14 220	25 450
Charge annuelle 2008					7 173

PLAN (suite)	6	7	8	9	10	TOTAL
Date d'attribution par le conseil	25/07/2003	06/01/2004	24/03/2005	23/10/2006	18/02/2008	
Nombre de bénéficiaires	6	259	356	598	794	
Nombre d'options attribuées	450 000	318 970	496 500	1 189 780	622 790	4 625 740
dont nombre d'actions attribuées aux salariés	450 000	318 970	496 500	1 173 780	622 790	4 609 740
dont nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux				16 000		16 000
Date de première levée possible	25/07/2007	06/01/2008	29/03/2009	23/10/2010	18/02/2012	
Date de dernière levée possible	25/07/2011	06/01/2012	29/03/2013	23/10/2014	18/02/2016	
Date de première cession possible	25/07/2007	06/01/2008	29/03/2009	23/10/2010	18/02/2012	
Nombre d'actions exerçables au 1er janvier 2007	449 500	277 320	426 750	1 189 780	0	2 861 202
Nombre d'actions renoncées						0
Nombre d'actions exercées au 31 décembre 2007	265 568					557 959
Nombre d'actions caduques au 31 décembre 2007		32 150	62 600	1 760		165 810
Juste valeur de l'option en euros	4.32	7.13	6.83	10.58		
Nombre d'actions exerçables au 31 décembre 2007	183 932	245 170	364 150	1 188 020	0	2 137 433
Charge annuelle 2007	273 862	393 492	580 255	2 859 602		4 194 570
Nombre d'actions exerçables au 1er janvier 2008	183 932	245 170	364 150	1 188 020	0	2 137 433
Nombre d'actions attribuées					622 790	622 790
Nombre d'actions renoncées						0
Nombre d'actions exercées au 31 décembre 2008	93 932	117 652				265 245
Nombre d'actions caduques au 31 décembre 2008		11 000	68 775	502 180	37 250	652 205
Juste valeur de l'option en euros						0
Nombre d'actions exerçables au 31 décembre 2008	90 000	116 518	295 375	685 840	585 540	1 842 773

B°) Plan d'attribution d'actions gratuites

PLAN	Total
Date d'attribution par le conseil	11/04/2008
Nombre de bénéficiaires	2
Nombre d'options attribuées	105 600
dont nombre d'actions attribuées aux salariés	105 600
dont nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux	
Date d'attribution définitive	11/04/2011
Date de première levée possible	11/04/2013
Date de dernière levée possible	11/04/2017
Date de première cession possible	11/04/2013
Nombre d'actions attribuées au 1er janvier 2008	0
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2008	48 400
Nombre d'actions non acquises au 31 décembre 2008	57 200
Juste valeur de l'option en euros	20.08
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2008	105 600
Charge annuelle 2008	972 026

Cette charge est appréhendée dans les charges de personnel.

18. RESULTAT FINANCIER

CHARGES FINANCIERES

Charges financières décaissées	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Charges d'intérêts	(1 604)	(1 486)	(722)
Pertes de change	(608)	(261)	(83)
Autres charges financières	(267)	(237)	(32)
Total	(2 479)	(1 984)	(837)

Charges financières calculées	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Actualisation dettes sur immobilisations	(75)	(259)	(520)
Actualisation des dettes sociales		48	(244)
Actualisation des prov pour risques et charges		(27)	(103)
Dotations sur provisions financières	(577)	(937)	(9)
Total	(652)	(1 175)	(876)

TOTAL CHARGES FINANCIERES	(3 132)	(3 159)	(1 713)
----------------------------------	----------------	----------------	----------------

PRODUITS FINANCIERS

Produits financiers encaissés	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Revenus des titres	0	2	50
Revenus des prêts et créances	114	50	11
Revenus des VMP	2	40	28
Gains de change	1 111	441	10
Produits nets de cessions de VMP	45	23	185
Autres produits financiers	581	991	332
Total	1 853	1 547	616

Produits financiers calculés	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Reprises sur provisions financières	14	882	176
Total	14	882	176

TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 867	2 429	792
----------------------------------	--------------	--------------	------------

I9.ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultat Net : Groupe et Minoritaires	54 802	43 216	45 860
Dépréciation des écarts d'acquisition	5 560	5 644	111
Stock-options	4 366	4 195	2 533
Charge d'impôt constatée	30 889	29 147	25 414
Résultat avant impôt	95 617	82 201	73 918
Taux d'impôt de la société consolidante	33.33%	33.33%	33.33%
Charge théorique d'impôt	31 872	27 400	24 637
Contribution sociale 3,3%	706	642	588
Différence de taux d'imposition avec les sociétés étrangères	(901)	(1)	192
Crédits d'impôts	(712)	(235)	(157)
Réintégrations permanentes	685	378	217
Impôts différés non activés	778	157	264
Autres différences	(1 540)	805	(326)
Impôt effectivement constaté	30 889	29 147	25 414
<u>Ventilation de l'impôt :</u>			
Impôts différés	(82)	192	(1 187)
Impôts exigibles	30 971	28 956	26 601
Total	30 889	29 147	25 414
<u>Analyse du taux d'impôt effectif :</u>			
Taux d'impôt de la société consolidante	33.33%	33.33%	33.33%
Contribution sociale 3,3%	0.74%	0.78%	0.80%
Différence de taux d'imposition avec les sociétés étrangères	(0.94%)	(0.00%)	0.26%
Crédits d'impôts	(0.74%)	(0.29%)	(0.21%)
Réintégrations permanentes	0.72%	0.46%	0.29%
Impôts différés non activés	0.81%	0.19%	0.36%
Autres différences	(1.61%)	0.98%	(0.44%)
Taux d'impôt effectif	32.30%	35.46%	34.38%

20. INFORMATION SECTORIELLE

	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006		
	FRANCE	HORS FRANCE	TOTAL	FRANCE	HORS FRANCE	TOTAL	FRANCE	HORS FRANCE	TOTAL
CHIFFRE D'AFFAIRES	623 645	222 639	846 284	524 076	177 080	701 156	430 790	145 469	576 259
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	72 181	24 960	97 141	64 536	19 989	84 525	56 923	18 666	75 589
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	67 816	24 960	92 776	60 341	19 989	80 330	54 390	18 666	73 056
RESULTAT OPERATIONNEL	62 256	24 700	86 956	53 103	19 989	73 093	54 279	18 666	72 945
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES	38 426	16 377	54 802	29 696	13 520	43 216	34 844	11 766	46 610
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE	38 426	16 377	54 802	29 696	13 520	43 216	34 094	11 766	45 860

	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006		
	FRANCE	HORS FRANCE	TOTAL	FRANCE	HORS FRANCE	TOTAL	FRANCE	HORS FRANCE	TOTAL
ECARTS D'ACQUISITION	81 893	80 668	162 561	80 014	44 413	124 427	75 314	46 662	121 976
EFFECTIFS FIN DE PERIODE	8 300	4 170	12 470	7 574	2 928	10 502	6 365	2 345	8 710
PASSIFS FINANCIERS	46 578	15 340	61 918	29 172	454	29 626	20 722	1 566	22 288
INVESTISSEMENTS DE LA PERIODE	45 123	5 169	50 292	26 804	3 317	30 121	52 564	1 900	54 464

En 2008, la contribution des sociétés nouvellement acquises au résultat net de l'ensemble consolidé s'est élevée à -14 k€ (dont France : 193 k€ et hors France : -207 k€).



21. RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultat	54 483 378	42 878 574	45 797 194
Nombre moyen pondéré d'actions	31 620 207	31 072 756	30 811 993
Résultat par action	1.72	1.38	1.49
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultat	54 483 378	42 878 574	45 797 194
Nombre moyen pondéré d'actions	31 620 207	31 072 756	30 811 993
Effet des dilutions	96 524	551 073	1 100 455
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution potentielle	31 716 731	31 623 829	31 912 448
Résultat dilué par action	1.72	1.36	1.44

22. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Variations des amortissements, provisions, nettes des reprises	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Amortissements immobilisations incorporelles	1 295	1 374	1 404
Amortissements immobilisations corporelles	3 872	3 141	2 525
Provisions sur immobilisations financières	0	(91)	(237)
Dépréciation des écarts d'acquisition	5 560	5 644	111
Provisions pour risques et charges	1 420	(2 552)	366
Dépréciation de comptes courants liés à un actif cédé	0	0	750
Total	12 147	7 516	4 919

Détail des flux de trésorerie sur le besoin en fond de roulement	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Variation du BFR net - clients	(40 383)	(47 408)	(47 315)
Variation du BFR net - fournisseurs	(4 391)	(2 444)	(598)
Variation du BFR net - autres créances et dettes d'exploitation	25 018	15 826	21 976
Total	(19 756)	(34 026)	(25 937)

Incidences des variations de périmètre et compléments de prix	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Acquisitions de titres de filiales consolidées	(47 389)	(15 716)	(44 703)
Trésorerie liée aux nouvelles filiales consolidées	10 309	1 094	(3 772)
Total	(37 080)	(14 622)	(48 475)

Augmentation de capital	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Levées de stocks options	2 299	4 549	4 079
Souscription au capital de nouvelles sociétés		24	282
Total	2 299	4 573	4 361

23. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

La norme IAS 24 inclut dorénavant notamment les transactions avec les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité (ALTEN). SGTI détient 28,37% du capital et 41,11% des droits de vote. Il n'y a eu aucune transaction n'y aucun flux entre SGTI et ALTEN en 2008.

Rémunérations et avantages accordés aux dirigeants

Dans la société, dans les sociétés contrôlées et dans la société contrôlante (1)

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Rémunérations en euros			Jetons de présence
	Fixe	Variable	Exceptionnelle	
Simon AZOULAY				
Versées en 2006	112 510	Néant	Néant	Néant
Versées en 2007	109 080	Néant	Néant	Néant
Versées en 2008	109 080	Néant	Néant	Néant (2)
Laurent SCHWARZ				
Versées en 2006	121 200	Néant	Néant	Néant
Versées en 2007	60 600	Néant	Néant	Néant
Versées en 2008	néant	Néant	Néant	Néant
Gérald ATTIA				
Versées en 2006	113 907	Néant	Néant	Néant
Versées en 2007	103 908	Néant	Néant	Néant
Versées en 2008	148 159	Néant	Néant	Néant
Catherine AZOULAY	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Les montants sont exprimés en valeurs brutes.

(2) Jetons de présence dus au titre de 2008 : 150 000€.

Transactions avec des sociétés non consolidées

Filiales non consolidées, entreprises associées du Groupe ou sociétés contrôlées directement par les dirigeants du Groupe.

Au compte de résultat :

(en K€)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires	87	35	Néant
Autres produits (charges) d'exploitation	(449)	(16)	Néant
Produits (charges) financiers	8	1	Néant
Total	(354)	21	

Au bilan :

(en K€)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Clients	147	42	Néant
Autres créances	105	101	Néant
ACTIF	252	143	
Fournisseurs	70	14	Néant
Autres dettes			Néant
PASSIF	70	14	

24. EFFECTIFS

L'effectif moyen du groupe Alten, ventilé par catégories se présente comme suit :

Catégorie	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Cadres	11 099	8 950	7 518
Non cadres	1 295	571	421
Total	12 394	9 521	7 939



25. ENGAGEMENTS HORS BILAN

(En k€)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
<u>Cautions octroyées</u>			
Alten SA	231	231	231
Alten Benelux	178	364	186
Alten Indus.	229	229	229
Total	638	824	646
<u>Cautions bancaires reçues</u> (en garantie des garanties de passif)			
Orion			100
Dec Informatica	250	500	250
Cronos	312	492	492
Aerotec			250
Quaternove			400
Grupo Apex	150	150	300
Cisia		1 000	1 000
Idestyle	167	333	500
Alten NL	200		
DDA	100	150	200
Avenir conseil	573	573	
N2T	250	250	
RSYS	450		
M&P	100		
Dixid	75		
PTS	420		
Winwise	300		
Burke	300		
BBR	220		
Total	3 867	3 448	3 492
<u>Locations simples (1)</u>	33 348	22 459	18 311
<u>Locations financières</u>	2 483	1 766	2 600

(1) Locations immobilières (dont 14 052 k€ à moins d'un an).

Actifs donnés en garantie :	Montant (k€)	Nature d'actif
. D'une ligne de crédit en Espagne	1 000	dépôt de garantie
. Des opérations de location-financement :	2 900	immobilisations
. Des concours bancaires courants (affacturage) :	5 000	créances clients

La direction estime qu'il n'existe pas, à la clôture de l'exercice, en dehors des engagements mentionnés ci-dessus, d'autres engagements qui seraient de nature à affecter significativement la situation financière du Groupe.

26. ACTIONS PROPRES

Dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, la société a procédé en cours d'exercice aux différentes opérations d'achat et de vente indiquées ci-dessous :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Actions non affectées			
Achats d'actions	344 641		
Plan d'attribution d'actions gratuites			
Achats d'actions	57 200		
Contrat de liquidité			
Détentions à l'ouverture	786	1 651	4 665
Achats d'actions	158 514	126 228	105 669
Ventes d'actions	158 747	127 093	108 683
Détention à la clôture	553	786	1 651

Soit un total de 402 394 actions propres d'une valeur de 7 465 k€ éliminées par les capitaux propres au 31/12/2008.



27. INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Charge constatée au compte de résultat (note 13)

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dotations aux provisions	(959)	(691)	(637)
Reprises de provisions	6	56	67
Charge constatée au compte de résultat	(953)	(635)	(570)

La variation de la provision inscrite au bilan s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Solde en début de période	2 808	2 067	922
Variation de périmètre	248	107	576
<u>Impacts en résultat :</u>			
Coût des services rendus	738	513	421
Coût financier sur l'exercice	180	100	64
Etalement des écarts actuariels	35	22	84
Charge constatée au compte de résultat	953	635	570
Solde en fin de période	4 009	2 808	2 067

Les principales hypothèses actuarielles suivantes ont été retenues :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Taux d'actualisation	4.25%	3.65%	3.65%
Taux de revalorisation des salaires	2.50%	2.00%	2.00%
Taux de charges patronales :			
. Cadres	46.89%	46.89%	46.89%
. Non cadres	46.49%	46.49%	46.49%
Table de mortalité :			
. Femmes	TV 2004-2006	TV 2003-2005	TV 2002-2004
. Hommes	TD 2004-2006	TD 2003-2005	TD 2002-2004
Age 1er emploi :			
. Cadres	24 ans	24 ans	24 ans
. Non cadres	20 ans	20 ans	20 ans
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans

Le taux de rotation du personnel est appréhendé par société par société en fonction des données historiques observées.

La variation de plus ou moins un point du taux d'actualisation n'a pas d'incidence sur la valorisation de l'engagement au 31 décembre 2008.

28. HONORAIRES D'AUDIT

Exercice couvert : 2008

	DAUGE ET ASSOCIES				GRANT THORNTON			
	Montant		%		Montant		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit : Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	239	196	87%	90%	509	447	100%	77%
Missions accessoires	37	21	13%	10%		137	0%	23%
Sous-total	276	217	100%	100%	509	584	100%	100%
Autres prestations accessoires								
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne								
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total	276	217	100%	100%	509	584	100%	100%

29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le ralentissement de l'activité économique ressenti à la fin de l'année 2008 s'est confirmé au cours du premier trimestre 2009. Il affecte particulièrement le secteur automobile où le Groupe réalise 20% de son chiffre d'affaires. Le Groupe met en œuvre les mesures d'adaptation nécessaires (chômage partiel, plans de formation des consultants concernés, réallocation des ressources sur des projets dans d'autres secteurs d'activité, réduction des coûts de structure).

L'annulation et l'arrêt brutal de plusieurs projets dans l'Automobile, en particulier chez un constructeur français a donc entraîné une hausse de l'intercontrat en janvier (compris entre 11 et 12%) qui se réduit progressivement depuis. Hors secteur automobile, le taux d'intercontrat serait satisfaisant, de l'ordre de 7%. Pour 2009, le Groupe anticipe donc un fort ralentissement de sa croissance organique qui devrait être comprise entre 0 et 3%.

Le Groupe reste néanmoins attentif aux opportunités de croissance externe stratégiques.

Ainsi, les acquisitions suivantes ont été réalisées depuis le 1er janvier 2009 :

- En France, une société spécialisée dans les activités de conception des systèmes « véhicule » : contrôle moteur et systèmes de motorisation, logiciels embarqués et temps réel (180 consultants, CA annuel : 14 M€),
- En Italie, une société spécialisée dans les activités Télécom et logiciels embarqués (150 consultants, CA annuel : 10 M€).

VIII - RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ALTEN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Le principe de suivi de la valeur des écarts d'acquisition est exposé dans la note I « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé » et dans la note F « Ecart d'acquisition » des états financiers consolidés. Nous avons vérifié le bien fondé et la correcte application de la méthodologie mise en œuvre, apprécié le caractère raisonnable des données et des hypothèses utilisées et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes :

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Laurent Bouby
Associé

Cabinet Dauge & Associés

Jean-Louis Rouzé
Associé



XI - COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2008

I. BILAN

BILAN ACTIF

(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/08	Net au 31/12/07	Net au 31/12/06
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 133	4 063	19 071	13 214	9 106
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 729	4 843	3 886	2 990	2 292
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	173 936	15 966	157 970	159 821	142 844
ACTIF IMMOBILISE	205 798	24 872	180 926	176 025	154 242
STOCKS ET EN-COURS					
Stocks et en cours	26	0	26	18	8
CREANCES					
Clients et comptes rattachés	172 287	3 079	169 208	142 381	104 296
Autres créances et comptes de régularisation	15 114	102	15 012	12 064	6 690
Valeurs mobilières de placement	2 129	225	1 904	21	137
Disponibilités	599	0	599	533	492
ACTIF CIRCULANT	190 155	3 405	186 750	155 017	111 623
Ecart de conversion actif	6	0	6	0	0
TOTAL GENERAL	395 960	28 277	367 682	331 042	265 865

BILAN PASSIF
(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Capital	32 246	31 976	31 400
Primes liées au capital	14 065	12 036	8 063
Réserves et Report à Nouveau	120 864	90 610	69 839
Résultat de l'exercice	2 546	30 254	20 772
CAPITAUX PROPRES	169 721	164 876	130 073
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 017	3 857	5 047
Emprunts et dettes assimilées	59 422	50 735	40 700
Fournisseurs et comptes rattachés	44 575	31 860	19 967
Autres dettes et comptes de régularisation	89 948	79 713	70 079
DETTES	193 945	162 309	130 745
TOTAL GENERAL	367 682	331 042	265 865



II. COMPTE DE RESULTAT (En milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/08	31/12/07	31/12/06
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	373 490	291 946	241 027
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES AUTRES PRODUITS	3 760 420	4 225 1 215	1 957 203
PRODUITS D'EXPLOITATION	377 671	297 386	243 187
ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES	138 777	99 157	75 678
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	10 148	8 166	6 755
CHARGES DE PERSONNEL	195 300	158 195	134 428
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 031	2 894	2 160
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	679	866	365
CHARGES D'EXPLOITATION	347 935	269 278	219 386
RESULTAT D'EXPLOITATION	29 735	28 108	23 801
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	-17 281	1 031	-1 338
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	12 455	29 138	22 464
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	-201	13 301	7 499
PARTICIPATION DES SALARIES	2 587	2 695	2 269
IMPOTS SUR LES BENEFICES	7 120	9 490	6 921
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 546	30 254	20 772

III. ANNEXE

SECTEUR PROFESSIONNEL ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ALTEN SA

ALTEN SA n'appartient pas à l'environnement concurrentiel des SSII traditionnelles. Le marché d'ALTEN recouvre l'ensemble des prestations externalisées de l'ingénierie et du Conseil en Technologies.

FAITS CARACTÉRISTIQUES

Acquisitions réalisées en France

- En janvier 2008, acquisition de 100% de la société DIXID, spécialisée dans le conseil en ergonomie, en conception réalisation et test des interfaces de produits et services (32 salariés).
- En juillet 2008, acquisition de 100 % de la société WINWISE, société d'expert dans les technologies Microsoft (118 salariés).

Opérations juridiques

- Le 15 juin 2008, ALTEN SA a procédé à la dissolution des sociétés ALTEN SERVICES, DEVELOP4@LL et SAGEIS par voie de confusion de patrimoine dans la société ALTEN SA.

En application du règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la réglementation Comptable, les malis de fusion ressortis de ces TUP ont été inscrits en immobilisations incorporelles à l'actif du bilan après validation de la valeur de l'actif calculé.

Autres événements

- La fin de l'exercice 2008 a été marquée par le ralentissement de l'activité. ALTEN a procédé à l'analyse de la valorisation de ses actifs financiers. Elle a dû déprécier les titres de certaines filiales, en particulier celles touchées par le ralentissement du secteur automobile. La charge constatée au titre des dépréciations des titres de participation s'est élevée à 15,4 M€.

Événements postérieurs à la clôture

- Le ralentissement de l'activité économique ressenti à la fin de l'année 2008 s'est confirmé au cours du premier trimestre 2009. Il affecte particulièrement le secteur automobile où ALTEN réalise une partie de son chiffre d'affaires. ALTEN met prioritairement en œuvre les mesures d'adaptation nécessaires (formations, repositionnement des consultants dans d'autres secteurs d'activité, réduction des coûts de structure).
- Acquisition en France de 100% de la Société B2i AUTOMOTIVE ENGINEERING, en janvier 2009, spécialisée dans les activités de conception des systèmes « véhicules » : contrôle moteur, système de motorisation et logiciels embarqués (198 salariés).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables appliqués par ALTEN SA sont conformes à l'application du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée d'utilité de chaque immobilisation :

- Concessions-Brevets-Licences informatiques	1 an / 3ans L
- Matériel de transport	5 ans / L
- Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans / L – 2 à 3 ans / D
- Mobilier de bureau	5 à 10 ans / L

b) Fonds de commerce

La valeur brute du fonds de commerce figure au bilan dans les immobilisations incorporelles.

Lorsque l'environnement économique et/ou des changements significatifs défavorables ont conduit à constater que l'activité prévisionnelle est sensiblement inférieure aux hypothèses retenues lors de la prise de contrôle, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

c) Titres de Participation

La valeur brute des titres de participation figure au bilan pour leur coût d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables, fonction de l'activité et des résultats futurs de la société acquise. Ces compléments de prix à payer sont inscrits en titres de participation en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

Lorsque l'environnement économique et/ou des changements significatifs défavorables ont conduit l'entreprise acquise à réaliser un chiffre d'affaires et des résultats significativement en deçà des hypothèses retenues lors de l'acquisition, une dépréciation exceptionnelle des titres de participation est comptabilisée.

La nécessité de constater une dépréciation exceptionnelle est appréciée par référence à la valeur des flux de trésorerie actualisée (Discounted Cash Flow) fondé sur les hypothèses suivantes :

- Plan d'affaires à durée appropriée, établi par entité, remis à jour lors de l'exercice budgétaire de fin d'année et présentant le chiffre d'affaires prévisionnel, l'EBITDA, les résultats nets, le besoin en fonds de roulement et les investissements ;
- Taux de croissance à long terme au-delà de l'horizon explicite ;
- Coût moyen pondéré du capital ;
- Endettement net de la société concernée.

d) Créances Clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Ces dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur de l'incapacité du groupe à recouvrer l'intégralité des créances tel qu'une défaillance ou un défaut de paiement à l'échéance. Le montant de la dépréciation est comptabilisé en autres produits et charges.

Pour les créances ne faisant pas l'objet d'une dépréciation individualisée, la méthode de dépréciation appliquée dans le groupe est la suivante :

- Créances comprises entre 1 an et 18 mois : provision à 50 %,
- Créances comprises entre 18 mois et 2 ans : provision à 70 %,
- Créances supérieures à 2 ans : provision à 90 %,
- Créances relatives aux sociétés en liquidation judiciaire : 100 %.

e) Valeurs mobilières de placements

Les valeurs mobilières (Sicav de trésorerie) figurant au bilan sont évaluées à leur coût historique ou pour leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

f) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre son obligation.

Parmi ces provisions figure, le montant des indemnités de fin de carrière déterminé par un cabinet d'actuariat indépendant, conformément à l'avis 97-06 du CNC.



Le montant des indemnités est calculé à partir de l'effectif présent à la date de clôture. Il est fonction des éléments suivants :

Présentation des hypothèses actuarielles :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Taux d'actualisation	4.00%	4.00%	3.65%
Taux de revalorisation des salaires	2.50%	2.50%	2.00%
Taux de charges patronales			
Cadres	46.89%	46.89%	46.89%
Non cadres	46.49%	46.49%	46.49%
Table de mortalité			
Pour femmes	TV 2004-2006	TV 2003-2005	TV 2002-2004
Pour hommes	TD 2004-2006	TD 2003-2005	TD 2002-2004
Age 1er emploi			
Cadres	24 ans	24 ans	24 ans
Non cadres	20 ans	20 ans	20 ans
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans

g) Reconnaissance des revenus

ALTEN SA réalise des prestations facturées au temps passé. Le chiffre d'affaires est réputé acquis au fur et à mesure de la réalisation de la prestation. Les opérations au forfait représentent moins de 5% environ du chiffre d'affaires. Dans ce cas, le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés à l'avancement, proportionnellement aux dépenses engagées.

Les contrats déficitaires donnent lieu à la constatation d'une provision pour perte à terminaison correspondant à la perte totale attendue sous déduction des pertes déjà appréhendées à l'avancement.

ALTEN SA refacture à ses filiales des prestations de services réalisées pour leur compte, incluant une marge.

h) Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend essentiellement les opérations liées aux cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles. Les dotations ou reprises de provisions à caractère exceptionnel sont d'une ampleur ou d'une nature telle que la comptabilisation en charges ou produits d'exploitation conduirait à une perception erronée de la situation.

IMMOBILISATIONS BRUTES

(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/06	Mouvements liés aux opérations de fusion	Acquisitions création/virts	Diminutions par cessions mises hors service	31/12/07	Mouvements liés aux opérations de fusion	Acquisitions création/virts	Diminutions par cessions mises hors service	31/12/08
Immobilisations incorporelles	11 694	5	4 700	0	16 400	809	8 185	2 260	23 133
Immobilisations corporelles	4 859	58	1 655	92	6 480	2	2 339	92	8 729
Immobilisations financières	143 557	-3 400	23 747	2 475	161 430	-1 772	15 861	1 583	173 936
TOTAL GENERAL	160 111	-3 337	30 103	2 567	184 310	-961	26 385	3 935	205 799

L'évolution de la valeur brute des immobilisations incorporelles provient essentiellement de l'activation des frais de développement d'un logiciel de gestion intégrée dont la mise en service est prévue au 1er janvier 2010. Cette immobilisation sera amortie sur 10 ans.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

RUBRIQUES	31/12/06	Mouvements liés aux opérations de fusion	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31/12/07	Mouvements liés aux opérations de fusion	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31/12/08
Immobilisations incorporelles	2 588	5	593	0	3 186	89	792	5	4 062
Immobilisations corporelles	2 568	42	908	27	3 490	2	1 404	53	4 843
TOTAL GENERAL	5 155	48	1 501	27	6 676	92	2 196	58	8 906

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

RUBRIQUES	31/12/06	Mouvements liés aux opérations de fusion	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises (2)	31/12/07	Mouvements liés aux opérations de fusion	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises (2)	31/12/08
Provisions pour prud'hommes&risques sociaux	1 562	86	158	941	865		154	230	789
Provisions pour litiges (1)	2 387			1 387	1 000				1 000
Provisions pour risques divers	275		501		776		360	470	665
Provisions pour charges	0		54		54		6	54	6
Provisions IFC	822	78	262		1 162		394		1 556
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	5 046	163	976	2 328	3 857	0	914	754	4 017

(1) Les réclamations formulées à l'encontre d'ALTEN, relatives à des opérations de croissance externe ont donné lieu à la constatation d'une provision de 1M€ qui ne couvre qu'une partie des réclamations.

(2) Dont provisions reprises non utilisées : 165 K€ en 2008 et 1610 K€ en 2007

RUBRIQUES	31/12/06	Mouvements liés aux opérations de fusion (2)	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises (1)	31/12/07	Mouvements liés aux opérations de fusion (2)	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises (1)	31/12/08
Provisions sur immobilisations incorporelles	0				0	84	84		168
Provisions sur immobilisations financières	714		895	0	1 608	-1 023	15 381	0	15 966
Provisions sur comptes clients	2 705	88	379	0	3 171	15	0	107	3 079
Autres dépréciations	895		150	750	296	-102	236	104	326
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	4 313	88	1 424	750	5 076	-1 026	15 701	211	19 539
TOTAL PROVISIONS	9 359	251	2 400	3 078	8 933	-1 026	16 615	966	23 556

(1) 2007 : Dont reprise de provision sur compte courant GIAROS 750 K€

(2) 2008 : Dont reprise de provision financières titres SAGEIS pour 1 023 K€ et reprise de provision sur compte courant SAGEIS suite à la TUP : 112 K€

Dont	Dotations	Reprises	Autres
Exploitation	919	958	0
Financières	15 612	120	1 023
Exceptionnelle:	84	0	0
Total	16 615	1 078	1 023

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (En milliers d'Euros)						
ETAT DES CREANCES	Montants bruts			A 1 an au plus	A plus d'1 an	
	2006	2007	2008			
De l'actif immobilisé						
Créances rattachées à des participations	38	38	38	0	38	
Prêts	45	33	33	33		
Autres immobilisations financières (3)	2 304	2 732	9 315	0	9 315	
	2 387	2 803	9 386	33	9 353	
De l'actif circulant						
Autres créances clients	107 000	145 552	172 287	172 287		
Personnel et comptes rattachés	30	87	66	66		
Impôts sur les bénéfices			0			
Taxe sur la valeur ajoutée	2 952	4 943	6 201	6 201		
Groupes et associés	3 741	3 136	2 374	2 374		
Débiteurs divers	405	418	1 833	1 833		
	114 128	154 136	182 761	182 761		
Charges constatées d'avance (1)	458	3 777	4 640	4 640		
TOTAL GENERAL	116 973	160 715	196 787	187 433	9 353	
ETAT DES DETTES	Montants bruts			A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	2006	2007	2008			
Emp. Aup. des étb de crédit à 1 an max.						
Concours bancaires	8 425	13 906	37 089	37 071	18	
Emprunts et dettes financières divers	3	12	12	12		
Fournisseurs et comptes rattachés	19 967	31 860	44 575	44 575		
Personnel, Dettes Sociales	31 295	36 267	40 819	40 819		
Dettes Fiscales	25 441	35 199	38 482	38 482		
Dettes sur immo et comptes rattachés	8 218	865	0	0	0	
Groupes et associés (2)	32 272	36 817	22 321	22 321		
Autres dettes	2 459	2 705	7 743	7 128	538	77
Produits constatés d'avance	2 665	4 678	2 904	2 904		
TOTAL GENERAL	130 745	162 309	193 945	193 311	557	77

(1) 2008 - dont 2 879 K€ concerne des facturations d'avance de la part des filiales

(2) 2008 - Les comptes courants net se composent de 55 876 K€ de comptes courants débiteurs et de 78 197 K€ de comptes courants créditeurs

(3) 2008 - dont 6 308 K€ correspond aux actions propres

CHARGES A PAYER

(En milliers d'euros)

	2008	2007	2006
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 089	7 965	4 972
Dettes fiscales et sociales	34 050	29 703	26 388
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	865	8 218
Disponibilités, charges à payer	216	176	149
Autres dettes	5 540	1 310	1 593
Total	50 896	40 020	41 319

PRODUITS A RECEVOIR

	2008	2007	2006
Créances clients et comptes rattachés	26 137	31 059	17 045
Créances sur Etat	1 656	1 238	730
Total	27 793	32 297	17 775

**Variation des Capitaux Propres
(en milliers d'euros)**

Dates	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Autres Réserves et R.A.N	Totaux capitaux propres	Résultat (Pdg)
Au 31 Décembre 2006	30 901 991	31 400	8 063	3 110	66 729	109 302	20 772
Affectation résultat 2006				30	20 741	20 772	-20 772
Augmentation de capital	558 399	577	3 973			4 549	
Résultat 31 Décembre 2007							30 254
Au 31 Décembre 2007	31 460 390	31 977	12 036	3 140	87 470	134 623	30 254
Affectation résultat 2007				58	30 196	30 254	-30 254
Augmentation de capital	265 345	270	2 030			2 299	
Résultat 31 Décembre 2008							2 546
Au 31 Décembre 2008	31 725 735	32 246	14 065	3 198	117 666	167 176	2 546

Le nombre d'actions émises correspond en 2007, à l'émission d'actions suite à la levée de stocks options (558 399 actions).

Le nombre d'actions émises correspond en 2008, à l'émission d'actions suite à la levée de stocks options (265 345 actions).

La valeur nominale induite est de 1,016 euros.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

L'Assemblée Générale Mixte du 07 Janvier 1999 a délégué au Conseil d'Administration la faculté d'attribuer des options de souscription d'actions dans la limite de 8% du capital. Cette faculté a été portée dans la limite de 14% lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 Juin 2003 et renouvelée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2006. A cet effet, tous pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration pour consentir ces options de souscription d'actions en une ou plusieurs fois pendant un délai de 38 mois, et en fixer les modalités pratiques.

- au titre de la délégation du 7 janvier 1999, 2 413 120 options ont été attribuées et donnent droit à 276 018 actions non encore levées à la date du présent rapport soit 0,87 % du capital.

- au titre de la délégation du 25 juin 2003, 496 500 options ont été attribuées et donnent droit à 295 375 actions non encore levées à la date du présent rapport soit 0,93 % du capital.

- au titre de la délégation du 27 juin 2006, 1 812 570 options ont été attribuées et donnent droit à 1 271 380 actions non encore levées à la date du présent rapport, soit 4 % du capital.

Au total, 1 842 773 options attribuées sont encore exerçables, soit 5,81 % du capital.

NB : Au titre de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2006, le Conseil d'administration a, en date du 23 octobre 2006, attribué 1 189 780 options de souscription d'actions soumises à la condition suspensive de réalisation, pour certains bénéficiaires, d'objectifs fixés par la Direction.

PLANS DE SOUSCRIPTION D'OPTIONS

PLAN	1	2	3	4	5
Date d'attribution par le conseil	16/12/1999	27/09/2000	09/01/2001	25/01/2002	13/03/2003
Nombre de bénéficiaires	190	50	180	214	237
Nombre d'options attribuées	292 900	174 250	283 000	438 400	359 150
dont nombre d'actions attribuées aux salariés	292 900	174 250	283 000	438 400	359 150
dont nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux					
Date de première levée possible	16/12/2003	27/09/2004	09/01/2005	25/01/2006	13/03/2007
Date de dernière levée possible	16/12/2007	27/09/2008	09/01/2009	25/01/2010	13/03/2011
Date de première cession possible	16/12/2004	27/09/2005	09/01/2006	25/01/2006	13/03/2007
Nombre d'actions exerçables au 1er janvier 2007	64 150	37 250	62 500	32 052	321 900
Nombre d'actions renoncées					
Nombre d'actions exercées au 31 décembre 2007	14 900	1 750	11 170	18 119	246 452
Nombre d'actions caduques au 31 décembre 2007	49 250	500	21 500	-3 700	1 750
Juste valeur de l'option en euros					3.59
Nombre d'actions exerçables au 31 décembre 2007	0	35 000	29 830	17 633	73 698
Charge annuelle 2007					87 359
Nombre d'actions exerçables au 1er janvier 2008	0	35 000	29 830	17 633	73 698
Nombre d'actions renoncées					
Nombre d'actions exercées au 31 décembre 2008				3 413	50 248
Nombre d'actions caduques au 31 décembre 2008		35 000			-2 000
Juste valeur de l'option en euros					
Nombre d'actions exerçables au 31 décembre 2008	0	0	29 830	14 220	25 450
Charge annuelle 2008					7 173

PLAN (suite)	6	7	8	9	10	TOTAL
Date d'attribution par le conseil	25/07/2003	06/01/2004	24/03/2005	23/10/2006	18/02/2008	
Nombre de bénéficiaires	6	259	356	598	794	
Nombre d'options attribuées	450 000	318 970	496 500	1 189 780	622 790	4 625 740
dont nombre d'actions attribuées aux salariés	450 000	318 970	496 500	1 173 780	622 790	4 609 740
dont nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux				16 000		16 000
Date de première levée possible	25/07/2007	06/01/2008	29/03/2009	23/10/2010	18/02/2012	
Date de dernière levée possible	25/07/2011	06/01/2012	29/03/2013	23/10/2014	18/02/2016	
Date de première cession possible	25/07/2007	06/01/2008	29/03/2009	23/10/2010	18/02/2012	
Nombre d'actions exerçables au 1er janvier 2007	449 500	277 320	426 750	1 189 780	0	2 861 202
Nombre d'actions renoncées						0
Nombre d'actions exercées au 31 décembre 2007	265 568					557 959
Nombre d'actions caduques au 31 décembre 2007		32 150	62 600	1 760		165 810
Juste valeur de l'option en euros	4.32	7.13	6.83	10.58		
Nombre d'actions exerçables au 31 décembre 2007	183 932	245 170	364 150	1 188 020	0	2 137 433
Charge annuelle 2007	273 862	393 492	580 255	2 859 602		4 194 570
						0
Nombre d'actions exerçables au 1er janvier 2008	183 932	245 170	364 150	1 188 020	0	2 137 433
Nombre d'actions attribuées					622 790	622 790
Nombre d'actions renoncées						0
Nombre d'actions exercées au 31 décembre 2008	93 932	117 652				265 245
Nombre d'actions caduques au 31 décembre 2008		11 000	68 775	502 180	37 250	652 205
Juste valeur de l'option en euros						0
Nombre d'actions exerçables au 31 décembre 2008	90 000	116 518	295 375	685 840	585 540	1 842 773
Charge annuelle 2008	0	(19 037)	602 771	2 844 718	930 203	4 365 828

PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

PLAN	Total
Date d'attribution par le conseil	11/04/2008
Nombre de bénéficiaires	2
Nombre d'options attribuées	105 600
dont nombre d'actions attribuées aux salariés	105 600
dont nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux	
Date d'attribution définitive	11/04/2011
Date de première levée possible	11/04/2013
Date de dernière levée possible	11/04/2017
Date de première cession possible	11/04/2013
Nombre d'actions attribuées au 1er janvier 2008	0
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2008	48 400
Nombre d'actions non acquises au 31 décembre 2008	57 200
Juste valeur de l'option en euros	20.08
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2008	105 600
Charge annuelle 2008	972 026

Cette charge est appréhendée dans les charges de personnel



Informations sur les bases et taux d'imposition (En K€)

1. Impôt sur les bénéfices.

	12-2008	12-2007	12-2006
Résultat Net	2 546	30 254	20 772
Charge d'impôt constatée	7 120	9 490	6 921
Résultat avant impôt	9 666	39 744	27 693
Taux d'impôt de la société consolidante	33.33%	33.33%	33.33%
Charge théorique d'impôt	3 222	13 248	9 230
Contribution sociale 3,3%	366	377	344
Différences temporaires et permanentes (1)	3 532	-4 134	-2 653
Impôt effectivement constaté	7 120	9 490	6 921

(1) - 2008 : différence temporaires : titres + 4 880 K€

différence permanente : Produits intégrations fiscale : - 1450, dons - 88, autres 190

2. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel (en K euros)

	2008	2007	2006
Résultat Courant	7 158	9 498	6 959
Résultat Exceptionnel	-37	-8	-38
Impôt Total	7 120	9 490	6 921

3. Impôts différés

	2008
Les impôts différés se décomposent en :	
Décalages temporaires	1 846
Total imposition différences temporaires	1 846

NOTES SUR LE RESULTAT

CHIFFRE D'AFFAIRES

Alten SA a réalisé un chiffre d'affaires de 373 M euros en 2008, en augmentation de 27.9 % par rapport à l'an passé (291 M euros). 98.7% du Chiffre d'affaires d'Alten SA est réalisé en France et 1.3 % en Europe, dans le cadre de missions réalisées pour le compte de clients français.

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique (en M€)

	2008	2007	2006
France	368.5	286.8	232.0
Hors France	5.0	5.1	9.0
Total	373.5	291.9	241.0

TRANSFERT DE CHARGES

Le solde du compte Transfert de Charges est de 2.8 M€. Il est composé, essentiellement, de régularisations sur coûts de formation et sur charges de personnel.

RESULTAT FINANCIER

(En millions d'euros)

Le résultat financier s'élève à -17.28 M euros contre 1.03 M euros en 2007 et -1,34 M euros en 2006

Ce résultat est constitué de :

	2008	2007	2006
- Dividendes et produits des filiales :	0.00	3.02	0.01
- Dépréciation d'immobilisations financières :	-15.49	-0.26	-0.60
- Autre résultat financier :	-1.79	-1.73	-0.75
Total	-17.28	1.03	-1.34

RESULTAT EXCEPTIONNEL

(En millions d'euros)

	2008	2007	2006
Indemnités de licenciement	0.00	0.00	0.00
Plus et Moins values sur éléments d'actif cédés	-0.11	13.41	7.68
Divers	-0.09	-0.11	-0.18
Total	-0.20	13.30	7.50

ENTREPRISES LIEES

(En millions d'euros)

<u>Bilan</u>	2008	2007	2006
Créances sur immobilisations	1.19	1.18	1.19
Clients groupe	16.80	16.53	8.86
Fournisseurs groupe	35.32	24.97	16.17
Autres créances groupe	55.87	16.90	9.31
Autres dettes groupe	78.20	53.74	37.84

<u>Compte de résultat</u>	2008	2007	2006
Produits Exploitation groupe	42.03	32.27	20.79
Charges Exploitation groupe	86.05	54.84	38.86
Produits Financiers groupe	1.73	0.52	0.22
Charges Financières groupe	2.77	1.72	0.77
Produits exceptionnels groupe	0	14.98	17.09

AUTRES INFORMATIONS

Exposition au risque de taux et risque de change.

Alten a négocié des lignes de découvert bancaires indexées sur l'Eonia. Elle est donc exposée à un risque de variation de taux, fonction de l'évolution de l'Eonia

Effectifs.

Effectif moyen par catégorie :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Cadres	3 438	2 909	1 967
Non cadres	288	175	423
Total	3 726	3 084	2 390

Le nombre de Droits Individuels de Formation représente 136 669 heures pour l'exercice 2008

Rémunération des mandataires sociaux.

Le conseil d'administration comprend trois administrateurs, dont le Président fondateur.

Au cours de l'année 2008, le montant des rémunérations des mandataires sociaux s'est élevé à 257 KEuros contre 273,6 K Euros en 2007, et 347,6 K Euros en 2006

Conformément à la législation en vigueur, aucune avance ni crédit n'a été consenti en faveur des dirigeants et mandataires sociaux.

Intégration fiscale.

La société Alten SA est la société tête de groupe de l'intégration fiscale regroupant plusieurs filiales.

Le montant de l'impôt dû au titre du groupe fiscal est de 22 329 K€ . L'économie d'impôt dont bénéficie ALTEN SA est de 1 450 K€
Le montant de l'impôt concernant Alten SA seule est de 8 491 K€.

Engagements financiers en K€

Engagements donnés ou réciproques	2008	2007	2006
Avals et cautions donnés	638	824	646
Avals et cautions reçus	3867	3448	3492

ACTIONS PROPRES

Dans le cadre du Programme de rachat d'actions adopté par les Assemblées Générales Mixtes des 27 juin 2007 et 27 juin 2008, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, d'une part, à des opérations d'achat et de vente d'actions réalisées au titre de son contrat de liquidité et d'autre part, à des acquisitions d'actions propres.

Au titre du Contrat de liquidité :

Détentions à l'ouverture	786
Achats d'actions	158 514
Ventes d'actions	158 747
Détention à la clôture	553

Acquisition d'actions propres :

Date exécution	Date valeur	Quantité	Cours
11/01/2008	16/01/2008	20 668	21,06
14/01/2008	17/01/2008	15 886	21,65
15/01/2008	18/01/2008	408	21,98
17/01/2008	22/01/2008	21 939	20,48
18/01/2008	23/01/2008	22 937	19,77
21/01/2008	24/01/2008	23 681	18,09
22/01/2008	25/01/2008	81	17,91
09/01/2008	14/01/2008	17 435	21,01
10/01/2008	15/01/2008	20 603	21,36
22/01/2008	25/01/2008	6 362	17,91
13/03/2008	18/03/2008	25 000	18,40
13/03/2008	18/03/2008	22 155	18,43
14/03/2008	19/03/2008	21 183	18,47
17/03/2008	20/03/2008	22 808	18,09
18/03/2008	25/03/2008	24 624	17,94
19/03/2008	26/03/2008	4 230	17,82
08/10/2008	13/10/2008	3 332	18,45
23/10/2008	29/10/2008	11 398	18,92
24/10/2008	29/10/2008	150 511	18,00
22/12/2008	29/12/2008	15 000	14,14
Total actions		450 241	

Soit au total 450 241 titres achetés pour un montant total de 8 429 K€.

Les titres ainsi auto détenus sont constatés dans les immobilisations financières pour un montant de 6 308 K€, et pour un montant de 2 121 K€ dans les valeurs mobilières de placement pour les titres définitivement acquis dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions.

RÉCAPITULATIF DES MOUVEMENTS DE L'ANNÉE :

	2008
Détentions à l'ouverture	786
Achats d'actions	608 755
Ventes d'actions	158 747
Détention à la clôture	450 794

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

ALTEN SA										
Clôture au : 31/12/2008										
	Capital	Capitaux Propres autres que capital	QP du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés.	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé.	Résultats du dernier exercice clos.	Dividendes versés au groupe par la société au cours de l'exercice.
				Brute	Nette					
1 - Filiales détenues directement à + de 50 % (en milliers d'euros)										
Alten SIR	20 003	34 291	100.00	26 221	26 221			118 598	9 320	
Abilog	16	-4	99.80	68	15			0	-1	
Alten Sud-Ouest	15 061	14 242	100.00	15 939	15 939			51 924	3 387	
Gist	9 540	37 840	100.00	15 274	15 274			92 102	9 165	
Mi-Gso	40	19 579	100.00	11 941	11 941			36 280	2 718	
Alten Cash Management	77	-243	100.00	77	77	16 169		0	-9	
Alten Europe	57 120	15 790	100.00	58 072	58 072	20 183		0	5 895	
Pegase SI	100	258	76.00	76	0			6 355	339	
Cisia Ingenierie	8 072	1 841	99.99	10 573	5 911			13 590	-67	
Groupe Idestyle	150	-1 236	100.00	9 921	0	2 967		733	-199	
Avenir Conseil Formation	50	710	99.96	533	533	6 539		12 832	1 281	
Anotech Energy France	37	412	100.00	37	37	540		14 448	359	
Alten Aerospace	37	5 698	100.00	37	37			22 098	2 740	
HPTI	40	-232	100.00	40	0	3 224		0	-171	
Dixid	38	121	100.00	342	342	183		1 789	116	
Winwise	773	1 564	100.00	7 500	7 500			5 081	122	
Aten Si Techno romania	1	-204	100.00	0	0	471		2 208	-15	
2 Renseignements globaux sur les autres titres										
Xange				3 751	3 751					
Ausy				3 493	3 493					
Smart Trade				634	161					
Extia				8	8	2				
S & H				1	1					2
Axen				8	8					
Axen SARL				1	1	283				
Alten Benelux				4	4	41				3
Total autres titres				7 898	7 426	326				5

X - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ALTEN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Le principe de suivi de la valeur des titres de participation est décrite dans la note c « titres de participation » figurant sous la rubrique « règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles la société s'est appuyée pour évaluer ces actifs, et à vérifier que la note c « titres de participation » donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements, pris en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes :

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Laurent Bouby
Associé

Cabinet Dauge & Associés

Jean-Louis Rouzé
Associé



XI - RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE

Administrateur concerné : Monsieur Simon AZOULAY.

La convention d'intégration fiscale signée entre votre société et certaines de ses filiales a été étendue le 7 mai 2008 avec effet rétroactif au 1er janvier 2008 aux sociétés ABILOG, ANOTECH ENERGY France, IDESTYLE TECHNOLOGIES, GROUPE IDESTYLE, IDESTYLE SERVICES, ECAM, GROUPE CISIA INGENIERIE, CISIA INVESTISSEMENTS, CISIA INGENIERIE, CISIA EXATERM, CISIA CETOP, AVENIR CONSEIL FORMATION et HPTI.

Par cette convention, la société ALTEN devient seule redevable du paiement de l'impôt sur les sociétés pour le compte des filiales, à charge pour ces dernières d'indemniser ALTEN de cette dépense. En cas de déficit constaté dans une filiale, celui-ci est également transféré à ALTEN SA, sans toutefois que la filiale puisse prétendre au remboursement de l'économie d'impôt ainsi obtenu.

Cette convention a généré sur cet exercice un produit total pour ALTEN SA de 1 447 K€, lié aux déficits générés par les sociétés suivantes :

- HPTI	56 K€
- GROUPE IDESTYLE	66 K€
- IDESTYLE TECHNOLOGIES	1 066 K€
- CISIA CETOP	25 K€
- CISIA INVESTISSEMENTS	234 K€

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

• CONVENTION DE PRET AVEC LA SOCIETE IMP ENGINEERING, DEVENUE ALTEN GMBH AU 1ER JANVIER 2008

Le prêt accordé par la société ALTEN à sa filiale allemande ALTEN GMBH s'élevait à 1.100 K€ au début de cet exercice. Aucun remboursement n'a été effectué sur l'exercice 2008.

La rémunération du prêt est fixée au taux Euribor 12 mois + 3 %. Les intérêts exigibles au 31 décembre 2008 se sont élevés à 87,4 K€.

• CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE

La convention d'intégration fiscale signée entre votre société et les sociétés GIST, ALTEN SIR, MI-GSO, ALTEN SUD OUEST, ALTEN CASH MANAGEMENT, ALTEN EUROPE, et ALTEN AEROSPACE a poursuivi ses effets au cours de cet exercice.

Cette convention a généré sur cet exercice un produit total de 3 K€, lié aux déficits générés par la société ALTEN CASH MANAGEMENT.

Fait à Paris, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes :

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Laurent Bouby
Associé

Cabinet Dauge & Associés

Jean-Louis Rouzé
Associé



XII - COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

I - COMPOSITION DU COMITÉ EXECUTIF

Simon AZOULAY
Président Directeur Général

Gérald ATTIA
Directeur Général Délégué
Directeur de la Coordination Commerciale,
du Développement et de la Direction Technique

Rémy VIALETES
Secrétaire Général

Bruno BENOLIEL
Directeur Général Adjoint
Directeur Financier

Hélène GRIGNON-BOULON
Directeur Général Adjoint
Directeur des Ressources Humaines

Benoît MAISTRE
Directeur Général Adjoint
En charge des filiales Techno

Pierre MARCEL
Directeur Général Adjoint
En charge des Régions

Philippe CARETTE
Directeur Général Adjoint
En charge de l'Europe du Nord, de l'Est
Et des filiales solutions

Sur le fonctionnement du Comité Exécutif, voir le Rapport du Président sur les travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, page 114, paragraphe 1.9.1.

2. COMPOSITION DU COMITE ADMINISTRATIF

Simon AZOULAY
Président Directeur Général

Bruno BENOLIEL
Directeur Général Adjoint
Directeur Financier

Charles-Antoine ROUCAYROL
Directeur Juridique

Rémy VIALETES
Secrétaire Général

Hélène GRIGNON-BOULON
Directeur Général Adjoint
Directeur des Ressources Humaines

Sur le fonctionnement du Comité Administratif, voir le Rapport du Président sur les travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, page 114, paragraphe 1.9.2.

3. INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR, DANS CELUI D'UNE SOCIÉTÉ QUI EN DÉTIENT LE CONTRÔLE, DANS CELUI D'UNE FILIALE DE L'ÉMETTEUR OU CHEZ UN CLIENT OU UN FOURNISSEUR SIGNIFICATIF DE L'ÉMETTEUR

Néant excepté la société SGTI (voir le Rapport de Gestion, page 79, paragraphe 3.2).

4. INFORMATIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Excepté le lien marital entre Monsieur Simon AZOULAY et Madame Catherine BEHAR (épouse AZOULAY), il n'existe aucun autre lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la Société.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.



5.MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Nom et prénom du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction significative exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Simon AZOULAY Né le 29/05/1956 à Rabat (Maroc)	22/09/1998 (PDG) 19/02/1997 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2008	Président-Directeur Général	Néant	<ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent de la société ALTEN, personne morale Président des SAS :ALTEN SUD OUEST (ex-ANOTECH), GIST, ALTEN SIR (ex APTECH), ANOTECH ENERGY, DEVELOP4@LL (jusqu'au 15 juin 2008), ALTEN-SI (jusqu'au 2 janvier 2006), ALTEN SUD OUEST (ex-ANOTECH, jusqu'au 1er février 2007), COGITEL (jusqu'au 1er juillet 2005), HUMELEC TECHNOLOGIES (jusqu'au 1er juillet 2005), ALTEN XPE (jusqu'au 31 décembre 2004) • Président de la SAS SGTI (depuis le 18 avril 2007) • Administrateur de la SA AVENIR CONSEIL FORMATION (ex- IDESTYLE SERVICES SA), de GROUPECYBER (jusqu'au 30 décembre 2005), de la SA DES SYSTEMES ET DES HOMMES • Gérant de :ABLOG,ALTEN EUROPE,ALTEN SERVICES (jusqu'au 15 juin 2008),ALTEN CASH MANAGEMENT,SGTI (jusqu'au 18 avril 2007),ALTEN BENELUX Sprl (Belgique),AXEN Sprl (Belgique) • Director de la société ALTEN LIMITED (Grande-Bretagne), SD PARTNERS • Représentant permanent d'ALTEN EUROPE • Administrador unico de ALTEN INGENIERIA SLU (ex-ALTEN ESPANA) • Consejero d'ALTENTIC (ex-SBD) et de GRUPO ALTEN SOPORTE GLOBAL SLU • Gérant de :SCI AVENIR, MONTMORENCY, SIMALEP et CAKCIV (hors Groupe)
Gérald ATTIA Né le 6/04/1962 à Livry-Gargan	21/12/1998 (DGD) 23/01/1998 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2008 (DGD) et AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009 (Administrateur)	Directeur Général Délégué et Administrateur	Néant	<ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent de la société ALTEN SA, Administrateur de la société SMART TRADE TECHNOLOGIES SA • Représentant permanent de la société ALTEN SA, membre du Conseil de surveillance de la société X ANGE CAPITAL SA • Président Directeur Général de la SA EUROTECHNA (jusqu'au 4 août 2003) • Président des SAS EUROTECHNA (jusqu'au 25 mai 2004), ETIC SOFTWARE (jusqu'au 11 février 2005) • Administrateur de la société GROUPECYBER (jusqu'au 30 décembre 2005) • Gérant de la SARL PROXYM (hors Groupe) • Director de SD PARTNERS Limited (Grande-Bretagne) • Apoderado de ALTEN INGENIERIA S.L (ex-ALTEN ESPANA) • Styrelse ledamot de la société XDIN Aktiebolag (publ) (Suède)
Laurent SCHWARZ Né le 29/11/1957 à Courbevoie	30/06/1999 (Administrateur)		Administrateur (jusqu'au 21 mai 2008)	Néant	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil de surveillance de Novedia SA • Administrateur de la SA NOVEDIA DECISION • Gérant de Luckyway SARL (hors Groupe) • Directeur Général Délégué d'ALTEN SA (jusqu'au 30 juin 2007)
Catherine BEHAR (épouse AZOULAY) Née le 18/11/1958 à Paris (XIVème)	28/06/2002 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2013	Administrateur	Néant	<ul style="list-style-type: none"> • Gérante de CAKCIV (hors Groupe)

6. EXPERTISE ET EXPÉRIENCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Messieurs Simon AZOULAY et Laurent SCHWARZ sont tous deux diplômés de SUPELEC. Après une expérience de responsable de laboratoire de R&D chez THALÈS et d'AÉROSPATIALE, ils créent ALTEN en 1988 avec Monsieur Thierry WOOG (diplômé de CENTRALE Paris), qui a quitté le Groupe en 2000.

Monsieur Gérald ATTIA (Titulaire d'un MBA Hartford) a rejoint les associés en 1993 et développé la filiale GIST.

7. CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

8. MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS TOTALES ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS, DURANT L'EXERCICE, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, NOMINATIVEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL, PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Le tableau ci-dessous complète les informations figurant en pages 91 et 92 du Rapport de Gestion.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Simon AZOULAY Président Directeur Général Date de début de mandat : 25/06/2003 Date de fin du mandat : 23/06/2009	Non	Non	Non	Non
Gérald ATTIA Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 25/06/2003 Date de fin du mandat : 23/06/2009	Non	Non	Non	Non

9. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Attribution à Monsieur Gérald ATTIA par le Conseil d'administration du 23 octobre 2006 de 16 000 options de souscription d'actions. Par ailleurs, aucune option n'a été levée par des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008.

10. OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES DIRECTEURS GÉNÉRAUX, SES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS, SES ADMINISTRATEURS, ET LES ACTIONNAIRES DÉTENANT UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10%, OU, S'IL S'AGIT D'UNE SOCIÉTÉ ACTIONNAIRE, LA SOCIÉTÉ LA CONTRÔLANT, ET QUI NE PRÉSENTENT PAS LE CARACTÈRE D'OPÉRATIONS COURANTES CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

Conventions d'intégration fiscale :

Il est précisé que le Groupe ALTEN a opté pour le régime de l'intégration fiscale en 2000 et a renouvelé l'option en 2008.

En conséquence, les sociétés filiales qui remplissent les conditions légales pour intégrer ce groupe fiscal signent avec ALTEN (société tête de Groupe) une convention d'intégration fiscale.

Cette convention a pour objet de régir les conditions de paiement de l'impôt sur les sociétés normalement par chaque société.

11. INDICATION GLOBALE DES PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Néant.

12. MENTION DES SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

1) PLAN D'INTERESSEMENT ET ACCORDS DE PARTICIPATION

ALTEN n'a pas mis en place de plan d'intéressement.

En ce qui concerne la participation des salariés, les sociétés du Groupe employant plus de cinquante salariés et qui réalisent des bénéfices, ont mis en place des accords de participation conformément aux dispositions légales.

Sociétés	Date de conclusion des accords
ALTEN	27/05/92
GIST	23/09/96
ALTEN SIR	12/02/99
ALTEN SUD OUEST (ex. ANOTECH)	15/12/01
ANOTECH ENERGY (<50)	06/12/07
MI-GSO	15/11/06
AVENIR CONSEIL FORMATION	20/01/02

Par ailleurs, certaines sociétés comme ALTEN, GIST, ALTEN SIR et AVENIR CONSEIL FORMATION, bénéficient du FCP Multipar Sécurité.

Les accords de participation des sociétés du Groupe sont tous conclus selon les mêmes modalités et permettent au salarié de choisir le support qui lui convient parmi les fonds suivants :

- FCP ALTEN
- FCP Epargne Entreprise Prudence
- FCPE Epargne Entreprise Equilibre
- FCP Multipar Solidaire Dynamique

Ces fonds ont tous fait l'objet d'un agrément de l'AMF.

Par ailleurs, certaines sociétés acquises possédaient déjà leur propre accord de participation, à savoir :

Sociétés	Date de conclusion des accords
IDESTYLE TECHNOLOGIES	14/12/02
ECAM	14/12/02
CISIA INGENIERIE	28/06/01

La société Winwise, acquise en juillet 2008, bénéficie d'un ancien accord PEE toujours en vigueur. En outre, un accord de participation a été signé en date du 27 mars 2009

2) SOMMES AFFECTÉES À CE TITRE AU PERSONNEL POUR CHACUNE DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

ALTEN S.A.	2004	2005	2006	2007	2008
Participation en €	1 046 567	2 377 700	2 269 486	2 695 411	2 587 163

13. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options de souscription d'actions consenties	Prix	Date d'échéance
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	0	NA	NA
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social (liste nominative)	0	NA	NA

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et options levées par ces derniers	Nombre d'options de souscription d'actions consenties	Prix moyen pondéré	Plans antérieurs	Plans 2006 et 2008
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	144 000	NA	NA	NA
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	2 400 93 932 51 264	15,72 7,3 10,73	25/01/2002 25/07/2003 06/01/2004	-

XIII - ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

I. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

ALTEN va poursuivre sa stratégie de développement en 2009 en poursuivant la mise en place d'une organisation managériale et administrative adaptée à la taille future du Groupe et à l'évolution de l'offre.

ALTEN va également capitaliser sur la sectorisation et l'activité Système d'Informations et Réseaux pour accélérer le développement en Régions et à l'International.

Enfin, ALTEN va poursuivre sa politique de croissance externe ciblée, en particulier à l'international (Europe du Nord – Allemagne principalement), dans un contexte plus favorable (détente sur les prix, moindre concurrence des fonds de private equity...).

2. PERSPECTIVES D'AVENIR

La détérioration de l'environnement économique a affecté tous les secteurs d'activité, principalement l'Automobile.

Les arrêts brutaux de projets en début d'année 2009 ont conduit le Groupe à enregistrer un taux d'inactivité d'environ 25% dans le secteur Automobile, alors qu'il n'est que de 8% dans les autres secteurs d'activité, soit légèrement supérieur à celui enregistré en 2008 (6,2% en moyenne).

Le Groupe met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour résoudre rapidement cette situation et s'adapter au niveau d'activité. Il a confirmé ses référencements en 2009 et poursuit sa croissance sur d'autres secteurs tels que l'Aéronautique, l'Energie ou la Banque/Finance.

Au premier trimestre, ALTEN a publié un chiffre d'affaires de 229,1 M€, en croissance de 11,1% par rapport au premier trimestre 2008 (en recul de 3,8% à périmètre constant).

ALTEN devrait sortir renforcé de la période de crise actuelle qui conduira nécessairement à la consolidation de son secteur et renforcera sa position de leader de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies.

XIV - MONTANT DES HONORAIRES VERSES A CHACUN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUX MEMBRES DE LEURS RESEAUX

Ces informations figurent au chapitre 7 (page 177) du présent document de référence.

XV - TABLEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
I. PERSONNES RESPONSABLES		
1.1. Personne responsable des informations	IA	46
1.2. Attestation du responsable	IA	46
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES		
2.1. Coordonnées	IB	46
2.2. Changements	IIIB12,VI	93,125-126
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNES		
3.1 Informations des périodes	IIA7	48
3.2 Informations intermédiaires	XIII	210
4. FACTEURS DE RISQUE		
	IIC6, IIIA3	66, 71
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		
5.1. Histoire et évolution de la société	IIA3, IIC1	48,60
5.1.1. Raison sociale	IIA1	47
5.1.2. Enregistrement	IIA5	48
5.1.3. Date de création et durée	IIA3	48
5.1.4. Siège social	IIA1	47
5.1.5. Événements importants	IIIA10	73
5.2. Principaux investissements	IIC5 ⁹	67
5.2.1 Réalisés	II9b,VII III,VII V III 2,VII V III 20	67,141,156, 171
5.2.2 En cours	Néant	Néant
5.2.3 Programmés	II29c	67
6. APERÇU DES ACTIVITES		
6.1. Principales activités	IIC2, IIC4, IIIA15	62,63, 75
6.1.1 Opérations et principales activités	IIIA13,IIIA12	75,68
6.1.2 Nouveaux produits	Néant	Néant
6.2. Principaux marchés	IIC5 ³	64
6.3. Événements exceptionnels	IIIA3 ⁵	72
6.4. Brevets, licences	Néant	Néant
6.5. Concurrence	IIC5 ³	65
7. ORGANIGRAMME		
7.1. Synoptique	Néant	Néant
7.2. Liste des filiales	VII IX	152-153 198
		.../...

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS		
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	VII, VII V III 2, XI, IIIh	138, 156, 180, 187
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	III Annexe 1B	102
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT CONSOLIDES		
9.1. Situation financière	III A2, VII	90-91, 137-172
9.2. Résultat opérationnel d'activité	III A2, VII	90, 139
9.2.1. Evénements importants	III A10, III A11	94-95, 95
9.2.2. Modifications	Néant	Néant
9.2.3 Influences extérieures	Néant	Néant
10. TRESORERIE ET CAPITAUX		
10.1. Capitaux	III A2	69
10.2. Flux de trésorerie	III A6, VII	73, 138
10.3. Conditions de financement	III A1c, III A6	69, 73
10.4. Conditions restrictives	Néant	Néant
10.5. Sources de financement	III A3i	71
11. R&D BREVETS ET LICENCES	III A7	73
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES		
12.1. Tendances	III A14, XIII A	76, 210
12.2. Incertitudes sur les tendances	XIII	210
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES		
13.1. Hypothèses	Néant	Néant
13.2. Rapport des commissaires aux comptes	Néant	Néant
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE		
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	I, IIIB8, III Annexe3, IV I 1.1.1, IV I 1.9, XII 1, XII 2	6-7, 90-92, 105, 108, 110, 114, 204
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	XII 4	205
15. REMUNERATION ET AVANTAGES		
15.1. Rémunérations versées	IIIB9, IV I 1.7.1, IV I 1.7.2, XII 8	90-93, 113, 113, 207
15.2. Provisions	IIIB9, IIIB10	90-93
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
16.1. Mandats	I, III Annexe 3, IV II., IV I 1.1.2, XII 5	6, 105, 108, 110, 206
16.2. Contrats de service	Néant	Néant
16.3. Comités	I, IV I 1.9, XII	6-7, 114, 203
16.4. Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	I, IV I	6-7, 108
17. SALARIES		
17.1. Répartition des effectifs	IIC5s, III Annexe 1	66, 99
17.2. Participations et stock options	IIIB4, IIIB 11, III Annexe2,	55, 93, 103
17.3. Accord de participation au capital	III Annexe 1 A3	100
		.../...

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
18.1. Franchissements de seuil	IIB15, IIIB3 ₂	59,79
18.2. Droits de vote multiples	IIA11	49
18.3. Contrôle	IIA12, IIB11, IIIB5	49,58,81-82
18.4. Accords d'actionnaires	IIB14, IIB16	59
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	VII V 23	172
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE		
20.1. Informations financières historiques	III Annexe 4, I1	106, 180
20.2. Informations financières pro-forma	Néant	Néant
20.3. Etats financiers – comptes sociaux	IX	180
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	VIII, X	178, 199, 195
20.4.1. Déclarations	V, VIII, X, XI	122, 178, 199, 201
20.4.2. Autres informations vérifiées	Néant	Néant
20.4.3. Autres informations non vérifiées	Néant	Néant
20.5. Dates des dernières informations financières	Néant	Néant
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	XIV 2	208
20.7. Politiques et distribution de dividendes	IIA9, IIIB2 ₂	49,78
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	IIIA3 ₅	72
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Néant	Néant
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
21.1. Capital social	IIB1	53
21.1.1. Capital souscrit	IIB1	53
21.1.2. Autres actions	Néant	Néant
21.1.3. Actions auto-détenues	IIIB8, IIIB3 ₅	56, 79-80
21.1.4. Valeurs mobilières	IIIB3, IIIB3 ₅ ,	54, 79-80
21.1.5. Conditions d'acquisition	IIIB11	92-93
21.1.6. Options ou accords	Néant	Néant
21.1.7. Historique du capital	IIB10	57
21.2. Actes constitutifs et statuts	IIA	47-52
21.2.1. Objet social	IIA4	48
21.2.2. Règlement organes de gestion et de contrôle	IV11	108
21.2.3. Droits et privilèges des actions	IIA11	49
21.2.4. Modifications des droits des actionnaires	Néant	Néant
21.2.5. Assemblées générales	IIA10	49
21.2.6. Eléments de changement de contrôle	Néant	Néant
21.2.7. Seuils de participation	IIB11	58
21.2.8. Conditions régissant les modifications statutaires	Néant	Néant
22. CONTRATS IMPORTANTS	IIC1	63-64
23.1. Déclaration d'expert	Néant	Néant
23.2. Autres déclarations	Néant	Néant
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	IIA6	48
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	IIIA12 c, VII5, IX	69, 152-153, 199



ALLEN

40, avenue André Morizet
92514 Boulogne-Billancourt Cedex

www.alten.fr